



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

RAPPORT DE PERFORMANCE DU SECTEUR AGRICOLE, GESTION 2019

Version finale



TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES	IV
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
LISTE DES CARTES.....	IX
INTRODUCTION	10
1. RAPPEL DE LA POLITIQUE DU SECTEUR AGRICOLE	10
1.1 VISION DU SECTEUR AGRICOLE	10
1.2 OBJECTIFS SECTORIELS ET ARTICULATION AVEC LE PAG VOLET AGRICULTURE ...	11
1.2.1. Les objectifs sectoriels.....	11
1.2.2. Articulation des objectifs sectoriels avec le PAG volet agriculture	11
1.3 PAYSAGE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR AGRICOLE	12
2. EVALUATION DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS	15
2.1. FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE	15
2.1.1 Financement public du secteur	15
2.1.1.1. Contributions budgétaires publiques pour le secteur agricole	15
2.1.1.2. Aide publique au développement.....	20
2.1.2. Contribution du secteur privé au financement du secteur.....	20
2.1.3. Mécanismes de financement et d’assurance du secteur agricole	21
2.1.3.1. Fonds National de Développement Agricole (FNDA)	22
2.1.3.2. Fonds d'Appui au Développement des Communes, volet agriculture (FADeC-Agriculture)	23
2.1.3.3. Mécanismes assurantiels.....	24
2.1.3.4. Niveau de satisfaction des usagers sur le financement agricole.....	24
2.2. GOUVERNANCE DU SECTEUR.....	25
2.2.1. Appui à la mise en œuvre des réformes du secteur et soutien aux services du MAEP	25
2.2.2. Niveau d’amélioration du système d’information du secteur agricole	28
2.2.2.1. Dispositif de statistiques agricoles, de suivi-évaluation et de communication sur le secteur.....	28
2.2.2.2. Promotion et développement des services agricoles par les TIC (e-Agriculture) et communication sur le secteur agricole	29
2.2.2.3. Coordination du secteur agricole.....	30
2.2.3. Promotion du genre dans le secteur agricole.....	31
2.2.4. Prise en compte de l’environnement et gouvernance des changements climatiques	34
2.3. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA CAMPAGNE 2019-2020	36
2.3.1. Moyens matériels de production mis en œuvre	36
2.3.2. Moyens humains déployés	36
2.3.3. Situation pluviométrique	37
2.3.4. Conditions de mise en œuvre des Projets Phares	38
2.3.5. Situation phytosanitaire.....	39
2.3.6. Situation zoo sanitaire	39
2.3.7. Situation de la transhumance.....	41
2.3.8. Situation des pêcheries.....	42
2.3.9. Mise en place des intrants	43
2.3.9.1. Intrants de production végétale	43

2.3.9.2. Intrants de production animale	44
2.3.9.3. Intrants piscicoles.....	45
2.3.10. Situation économique liée à la fermeture de la frontière bénino-nigériane.....	45
3. EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE.....	48
3.1. ÉVOLUTION DES DIFFERENTES PRODUCTIONS VEGETALES.....	48
3.2. ÉVOLUTION DES DIFFERENTES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES	49
3.3. ÉVOLUTION DES DIFFERENTES PRODUCTIONS DE VIANDE, LAIT ET ŒUFS DE TABLE	50
3.4. NIVEAU DE COUVERTURE DES BESOINS ALIMENTAIRES EN PRODUITS VEGETAUX DE GRANDE CONSOMMATION (CEREALES, LEGUMINEUSES, TUBERCULES) PAR LES PRODUCTIONS NATIONALES	51
3.5. COUVERTURE DES BESOINS ALIMENTAIRES EN PRODUITS HALIEUTIQUE DE GRANDE CONSOMMATION PAR LES PRODUCTIONS NATIONALES	52
3.6. COUVERTURE DES BESOINS ALIMENTAIRES EN PRODUITS ANIMAUX DE GRANDE CONSOMMATION PAR LES PRODUCTIONS NATIONALES	52
4. CONFORMITE AUX NORMES DES PRODUITS AGRICOLES	53
4.1. CONFORMITE AUX NORMES SANITAIRES DES PRODUITS VEGETAUX ET DERIVES COMMERCIALISES.....	53
4.2. CONFORMITE AUX NORMES DES PRODUITS ANIMAUX ET DERIVES COMMERCIALISES.....	54
4.3. CONFORMITE AUX NORMES DES PRODUITS DE PECHE ET D'AQUACULTURE ET DERIVES COMMERCIALISES	55
5. PROMOTION ET STRUCTURATION DES FILIERES AGRICOLES ET CONTRIBUTION DU SECTEUR AGRICOLE A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PAG	56
5.1. PROMOTION DES FILIERES AGRICOLES	56
5.1.1. Filière coton	56
5.1.2. Filières à haute valeur ajoutée	58
5.1.2.1. Filière ananas.....	58
5.1.2.2. Filière anacarde.....	60
5.1.2.3. Cultures Maraîchères	63
5.1.3. Filières conventionnelles.....	64
5.1.3.1. Filière riz.....	65
5.1.3.2. Filière Maïs	67
5.1.3.3. Filière Manioc.....	70
5.1.3.4. Promotion des filières animales (viande, lait, œuf de consommation et aviculture)	73
5.1.3.5. Production.....	73
5.1.3.6. Transformation	75
5.1.3.7. Commercialisation	75
5.1.4. Promotion de l'aquaculture continentale	75
5.2. NIVEAU DE STRUCTURATION DES FILIERES AGRICOLES	80
6. CONTRIBUTION DU SECTEUR AGRICOLE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL, A LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE, A L'AMELIORATION DE LA NUTRITION ET A L'ATTEINTE DES ODD.....	81
6.1. CONTRIBUTION DU SECTEUR AGRICOLE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	81
6.1.1. Contribution du secteur agricole au PIB	81
6.1.2. Niveau de croissance du PIB agricole.....	82

6.1.3. Contribution du secteur agricole à la croissance économique	83
6.1.3.1. Evolution des exportations agricoles	83
6.3.1.1.1. Exportation des produits végétaux	84
6.3.1.1.2. Exportation des produits animaux	85
6.3.1.1.3. Exportation des produits de pêche	85
6.3.1.2. Evolutions des échanges agricoles avec les pays africains	85
6.3.1.2.1. Evolution des échanges intra africains des produits végétaux	85
6.3.2. Solde de la balance commerciale agricole	87
6.3.3. Ratio des exportations agricoles sur le PIB agricole	88
6.3.4. Ratio Dépenses publiques consacrées à l'agriculture sur Valeur ajoutée agricole	89
6.4. CONTRIBUTION DU SECTEUR AGRICOLE A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE	90
6.4.1. Évolution des indicateurs de la pauvreté	90
6.4.2. Nombre d'emplois créés	91
6.5. CONTRIBUTION DU SECTEUR AGRICOLE A L'AMELIORATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	91
6.5.1. Taux de prévalence de la malnutrition chronique des enfants < 5 ans	92
6.5.2. Taux de prévalence de l'insécurité alimentaire	93
7. RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	94
7.1. NIVEAU DE MAITRISE DE L'EAU POUR LA PRODUCTION VEGETALE	94
7.2. NIVEAU DE MAITRISE DE L'EAU POUR L'ELEVAGE	95
7.3. GESTION DURABLE DES TERRES ET DES ECOSYSTEMES	95
7.4. NIVEAU DE DEVELOPPEMENT DES INNOVATIONS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE SECTEUR AGRICOLE	97
8. DIFFICULTES	98
CONCLUSION ET SUGGESTIONS	98
ANNEXES	100

LISTE DES SIGLES

ABSSA	: Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments
ABE	Agence Béninoise pour l'Environnement
ACMERP	: Appui-Conseil Macroéconomique pour la Réduction de la Pauvreté
AEB	: Agriculture écologique et Biologique
AFD	: Agence Française de Développement
AGVSA	: Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire
AGVSAN	: Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
AIAB	: Association Interprofessionnelle de l'Ananas du Bénin
AIC	: Association Interprofessionnelle de Coton
AMAB	: Assurance Mutuelle Agricole du Bénin
ANaF	: Association Nationale des Femmes Agricultrices du Bénin
ANCRL-B	: Association Nationale des Commerçants du Riz Local du Bénin
ANE	: Acteurs Non Etatiques
ANEAB	: Association Nationale des Exportateurs d'Ananas du Bénin
ANEP	: Association Nationale des Eleveurs de Porcs
ANOPER	: Association Nationale des Organisations des Professionnelles des Eleveurs de Ruminants
AOF	: Attribution, Organisation et Fonctionnement
ASAP	: PROGRAMME D'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE PAYSANNE
ATDA	: Agence territoriale de Développement Agricole
BAD	: Banque Africaine de Développement
BAI	Bureau d'Analyse et d'Investissement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BID	: Banque Islamique de Développement
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
CAA	: Caisse Autonome d'Amortissement
CAB	Chambre d'Agriculture du Bénin
CAM	Conseil à l'Accès aux Marchés
CAR	Coopérative d'Aménagement Rural
CARDER	: Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industries du Bénin
CCoS	: Conseil Communal de Suivi
CCR-B	: Conseil de Concertation des Riziculteurs du Riz du Bénin
CDAV	: Comités Départementaux d'Analyse et de Validation des dossiers de projets d'investissements communaux
CDÉS	: Conseil Départemental de Suivi
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CH	: Cadre Harmonisé
CNA	: Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin
CNIAB	: Centre National d'Insémination Artificielle Bovine
CNOS	: Conseil National d'OrientatIon et de Suivi
CNS-Maïs	: Centre National de Spécialisation - Maïs
COPAB	: Coopératives des Producteurs d'Ananas
COP25	: <i>Conferences of the Parties</i> (Conférences des parties à la Convention-cadres des Nations Unies sur les Changements Climatiques)
CPA	: Centre de Promotion Agricole

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2019

CTA-ATDA	: Cellule Technique d'Appui aux ATDA
CT-SAGSA	: Cellule Technique de Suivi et d'Appui à la Gestion de la Sécurité Alimentaire
CVA	: Chaînes de Valeur Ajoutée
CVPC	: Coopérative Villageoise de Production du Coton
DAF	: Direction des Administrations et Finances
DDAEP	: Direction Départementale de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche
DE	: Direction de l'Élevage
DGAE	: Direction Générale des Affaires Économiques
DGB	: Direction Générale du Budget
DLROPEA	: Direction de la Législation Rurale, de l'Appui aux Organisations Professionnelles et à l'Entrepreneuriat Agricole
DPH	: Direction de la Production Halieutique
DPP	: Direction de la Programmation et de la Prospective
DSA	: Direction de la Statistique Agricole
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EHCVM	: Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
EMICOV	: Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie de Ménages
ESA	: Enquêtes Statistiques Agricoles
FAD	: Fonds Africain de Développement
FADeC-Agriculture	: Fonds d'Appui au Développement des Communes volet Agriculture
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FENAPAB	: Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
FNDA	: Fonds National de Gestion des Calamités Agricoles du Bénin
FUPRO	: Fédération des Unions des Producteurs du Bénin
GDT	: Gestion Durable des Terres
GIZ	: Coopération allemande
GRD	: Gestion Axée sur le Résultat de Développement
GTA	: Groupe Thématique Agriculture
IAC	: Investissements Agricoles Communaux
IFA-B	: Interprofession de la Filière Anacarde Bénin
IFRIZ-B	: Interprofession de la Filière Riz Bénin
IMF	: Institution de Micro-Finance
INRAB	: Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique
LCSSA	: Laboratoire Centrale de la Sécurité Sanitaire des Aliments
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
MEF	: Ministère de l'Économie et des Finances
MICS	: Multiple Indicator Cluster Surveys (Enquête à Indicateurs Multiples)
MPD	: Ministère du Plan et du Développement
ND	: Données Non Disponibles
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ODD	: Objectif de Développement Durable
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé

ONG	: Organisations Non Gouvernementales
OPA	: Organisations Professionnelles Agricoles
OPEP	: Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OSC	: Organisation de la Société Civile
PA	: Production Animale
PACOFIDE	: Projet d'Appui à la Compétitivité des Filières et à la Diversification des Exportations
PADA	: Programme d'Appui au Développement Agricole
PADAC	: Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines
PADEFA-ENA	: Projet d'Appui au Développement de la Filière Anacarde et à l'Entrepreneuriat Agricole (PADEFA-ENA)
PADMAR	: Projet d'appui au Développement du Maraîchage
PAG	: Programme d'Action du Gouvernement
PAIA-VO	: Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé
PAPVIRE-ABC	: Projet d'Appui à la Production Vivrière et de renforcement de la Résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines
PASCiB	: Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin
PDA	: Pôle de Développement Agricole
PFR	: Plan Foncier Rural
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIBA	: Produit Intérieur Brut Agricole
PNDF	: Programme National de Développement de la Filière
PNIASAN	: Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNOPPA	: Plate-forme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin
PNRA	: Programme National de la Recherche Agricole
PP	: Public Privé
PPAAO	: Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
PPCB	: Péri Pneumonie Contagieuse Bovine
PPR	: Peste des Petits Ruminants
ProAgri	: Projet de Promotion de l'Agriculture
ProCAD	: Programme Cadre d'Appui à la Diversification Agricole
ProCAR	: Programme Cadre d'Interventions du FIDA en Milieu Rural au Bénin
PRODEFI LAV-PEL	: Projet d'Appui au Développement des Filières lait et viande et à la Promotion des Entreprises d'Elevage
ProSOL	: Projet Protection et Réhabilitation des Sols pour Améliorer la Sécurité Alimentaire
PROVAC	: Projet de Vulgarisation de l'Aquaculture Continentale
PR-PICA	: Programme Régional de Production Intégrée du Coton en Afrique
PSAAB	: Projet Sécurité Alimentaire par l'Aménagement des Bas-fonds et le Renforcement des Capacités de Stockage au Bénin
PSAIA	: Projet de Sécurité Alimentaire par l'Intensification Agricole
PSDSA	: Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
PSF	: Prestataire de Services Financiers
PSI	: Programme Spécial d'Investissement
PTAB	: Plan de Travail Annuel Budgétisé
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PV	: Production végétale

RD	: Recherche-Développement
REDAD	: Réseau de Développement de l’Agriculture Durable
RNA	: Recensement National de l’Agriculture
SAKSS	: Strategic Analysis and Knowledge Support System
SARA	: Salon International de l’Agriculture et des Ressources Animales
SFD	: Systèmes Financiers Décentralisés
SNCA	: Stratégie Nationale du Conseil Agricole
SNRA	: Stratégie Nationale de Recherche Agricole
SODECO	: Société de Développement du Coton
STP	: Secrétariat Technique Permanent
TIC	: Technologie de l’Information et de la Communication
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNCDF	: United Nations Capital Development Fund/ (Fonds d’équipement des Nations Unies)
UPS	: Unité Présidentielle de Suivi
VLO	: Viande, Lait, Œuf de consommation

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Évolution des dépenses publiques réalisées par nature et par source de financement dans le budget du MAEP.....	19
Tableau 2: Volume du Financement des PTF dans le secteur agricole.....	20
Tableau 3: Volume de financement octroyé par guichet.....	22
Tableau 4: Taux de consommation des ressources allouées au FADeC.....	23
Tableau 5: Niveau d’accès et de satisfaction par rapport au foncier sécurisé.....	31
Tableau 6: Taux d’accès à la traction animale/motorisées et pulvérisateurs, par sexe du chef d’exploitation.....	31
Tableau 7: Taux d’accès et de satisfaction des exploitations agricoles aux différents types de conseil par sexe du chef d’exploitation.....	32
Tableau 8: Taux global d’accès et de satisfaction aux intrants agricoles, par sexe du chef d’exploitation.....	33
Tableau 9: Niveau de représentativité des femmes dans les instances de gouvernance.....	34
Tableau 10: Nombre de tracteurs mis en place par pôle.....	36
Tableau 11: Synthèse campagne de vaccination.....	40
Tableau 12: Synthèse des vaccinations ciblées.....	40
Tableau 13: Engins enlevés et pêcheries sédentaires.....	42
Tableau 14: Couverture des besoins en intrants animaux.....	44
Tableau 15: Evolution des grands groupes de culture.....	48
Tableau 16: Effectif des cheptels.....	50
Tableau 17: Contribution du sous-secteur pêche à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.....	52
Tableau 18: Couverture des besoins de la population en produits animaux par la production nationale.....	53
Tableau 19: Taux de conformité aux normes des produits végétaux et dérivés commercialisés.....	54
Tableau 20: Taux de conformité aux normes des produits animaux.....	55
Tableau 21: Taux de conformité aux normes des produits halieutiques.....	55

Tableau 22: Récapitulation des infrastructures	75
Tableau 23: Production nationale d'amandes de karité	80
Tableau 24: Évolution de la contribution du secteur agricole au PIB	81
Tableau 25: Contribution des sous-secteurs au PIB agricole	82
Tableau 26: Croissance du PIB agricole	82
Tableau 27: Croissance des sous-secteurs	83
Tableau 28: Évolution de la contribution du secteur agricole à la croissance économique	83
Tableau 29: Evolution des exportations des produits végétaux	84
Tableau 30: Evolution des recettes d'exportation des produits animaux	85
Tableau 31: Evolution des recettes d'exportation des produits halieutiques	85
Tableau 32: Evolution des échanges intra africains des produits végétaux 2015 à 2019	86
Tableau 33: Evolution des échanges intra africains des produits animaux 2015 à 2019	87
Tableau 34: Evolution des échanges intra africains des produits halieutiques 2015 à 2019	87
Tableau 35: Évolution de la balance commerciale	88
Tableau 36: Ratio exportation sur PIB agricole	88
Tableau 37: Ratio des exportations sur le PIB agricole par sous-secteur	89
Tableau 38: Dépenses du secteur agricole /PIB agricole	89
Tableau 39: Nombre d'emplois créés par les projets/programmes du portefeuille du MAEP de 2017 à 2019	91
Tableau 40: Récapitulatif des cibles priorisées par les ODD pour la sécurité alimentaire	91
Tableau 41: Évolution de la malnutrition chez les enfants de 06 à 59 mois	92
Tableau 42: Evolution des superficies irriguées	94
Tableau 43: Répartition des points d'eau par département et par catégories	95
Tableau 44: Gestion durable des terres	96
Tableau 45: Innovations/Informations liées aux changements et variabilités climatiques	97

Liste des graphes

Grphe 1: Evolution des prévisions budgétaires publiques pour le secteur agricole	16
Grphe 2: Evolution des dépenses publiques réalisées dans le secteur agricole	17
Grphe 3: Évolution du ratio de Maputo	17
Grphe 4: Evolution des dépenses de la recherche agricole sur le PIB agricole	18
Grphe 5: Evolution de la structure des dépenses du MAEP	19
Grphe 6: Evolution des crédits accordés au secteur agricole	21
Grphe 7: Structure du personnel du MAEP par catégorie et par sexe en 2019	37
Grphe 8: Indice de production vivrière de 2011 à 2019	49
Grphe 9: Evolution de la production de Clarias, de Tilapia et de la production halieutique nationale (tonnes)	50
Grphe 10: Evolution du taux de couverture des besoins de la population par la production végétale nationale	51
Grphe 11: Evolution de la production cotonnière de 2012 à 2019	56
Grphe 12: Part de la production cotonnière par pôle	57
Grphe 13: Evolution des recettes d'exportation du coton	58
Grphe 14: Niveau d'atteinte des cibles de rendement de l'ananas	59
Grphe 15: Niveau d'atteinte des cibles de production de l'ananas	59
Grphe 16: Evolution de la production et de la productivité de l'ananas	59
Grphe 17: Niveau d'atteinte des cibles de rendement de l'anacarde	61
Grphe 18: Niveau d'atteinte des cibles de production de l'anacarde	61

Graphe 19: Evolution de la production de l’anacarde.....	62
Graphe 20: Evolution des exportations en volume de cajou et d’amande blanche d’anacarde	63
Graphe 21: Evolution de la production et de la productivité du piment, de l’oignon et de la tomate.....	64
Graphe 22: Evolution de la production et de la productivité du riz.....	65
Graphe 23: Niveau d’atteinte des cibles de production de riz.....	65
Graphe 24: Répartition de la production du riz par pôle.....	66
Graphe 25: Niveau d’atteinte des cibles de rendement de riz.....	66
Graphe 26: Niveau d’atteinte des cibles de production de maïs.....	67
Graphe 27: Evolution de la production et de la productivité du maïs.....	67
Graphe 28: Niveau d’atteinte des cibles de rendement de maïs.....	68
Graphe 29: Répartition de la production du maïs par pôle en 2019.....	68
Graphe 30: Niveau d’atteinte des cibles de production de manioc.....	70
Graphe 31: Evolution de la production et de la productivité du manioc.....	70
Graphe 32: Niveau d’atteinte des cibles de rendement de manioc.....	71
Graphe 33: Répartition de la production du manioc par pôle en 2019.....	71
Graphe 34: Evolution de la production de soja.....	78
Graphe 35: Répartition de la production par pôle.....	79
Graphe 36: Evolution des exportations nationales et agricoles.....	84
Graphe 37: Incidence de la pauvreté entre 2011 et 2015 selon le milieu de résidence.....	90

LISTE DES CARTES

Carte 1: Répartition des infrastructures FADeC-Agriculture par pôle.....	24
Carte 2: Situation pluviométrique de la campagne 2019.....	38
Carte 3 : Amélioration de la production du maïs et du riz par rapport à la moyenne des années 2011-2015 par pôle.....	69
Carte 4: Amélioration de la production du manioc par rapport à la moyenne des années 2011-2015 par pôle.....	72
Carte 5: Répartition des effectifs animaux par pôle (pondeuses, petits et gros ruminants).....	74
Carte 6: Répartition de la production aquacole par pôle.....	76
Carte 7: Etat de l’insécurité alimentaire et nutritionnelle en situations courante et projetée 2019.....	94

INTRODUCTION

Le secteur agricole est un levier majeur du développement de l'économie béninoise. Il constitue la principale source de devises du pays. De profondes réformes ont été engagées afin de permettre à ce secteur de jouer son rôle de moteur de l'économie nationale. Dans ce contexte, et pour renforcer les acquis, un Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA 2017-2025) a été élaboré, assorti de son Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN 2017-2021) ainsi que des documents connexes (cadre programmatique, cadre institutionnel).

Le PSDSA/PNIASAN est en cohérence avec le Plan d'Action du Gouvernement (PAG 2016-2021), l'Agenda 2063 de l'Union africaine le Programme du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et l'Agenda 2030 qui constitue le nouveau cadre de développement mondial.

Au plan national, l'année 2019 est marquée par la poursuite de l'opérationnalisation des structures nées des réformes et le démarrage du financement des Projets Phares du PAG volet-Agriculture (Projet de Développement des Filières à Haute Valeur Ajoutée, Projet de Développement des Filières Conventionnelles, Projet de Développement des Filières Viande, Lait et Œuf de Consommation, Projet de Développement de l'Irrigation). L'élaboration et la mise en œuvre du budget de 2019 du secteur agricole ont pris en compte les interventions de ces projets.

Le contexte national est également marqué par la fermeture par le Nigéria de ses frontières terrestres intervenu le 20 août 2019 avec pour corollaire la perturbation des flux commerciaux. Ce contexte pourrait être aggravé par l'avènement de la pandémie de la COVID-19 qui a commencé par affecter les échanges commerciaux surtout à l'international à la fin de la campagne 2019-2020.

Le présent rapport de performance évalue dans le contexte évoqué supra, les résultats obtenus au regard des objectifs et cibles fixés dans le cadre programmatique du PSDSA et dans les Programmes Nationaux de Développement élaborés pour les filières.

1. RAPPEL DE LA POLITIQUE DU SECTEUR AGRICOLE

1.1 Vision du secteur agricole

Au regard des défis à relever dans le secteur agricole béninois, les acteurs ont adopté comme vision de développement dans le PSDSA: « un secteur agricole béninois dynamique à l'horizon 2025, compétitif, attractif, résilient aux changements climatiques et créateur de richesses, répondant de façon équitable aux besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population béninoise et aux besoins de développement économique et social de toutes les couches de la population du pays ».

Cette vision est en arrimage avec le pilier II du Programme d'Action du Gouvernement : « Engager la transformation structurelle de l'économie » notamment avec son axe 4 « Amélioration de la croissance économique ».

1.2 Objectifs sectoriels et articulation avec le PAG volet agriculture

1.2.1. Les objectifs sectoriels

L'objectif global découlant de la vision du PSDSA est « d'améliorer les performances de l'Agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de contribuer au développement économique et social des hommes et femmes du Bénin pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) ».

Cet objectif global est décliné en trois Objectifs Spécifiques (OS), à savoir:

- ✚ contribuer à la croissance, à la souveraineté alimentaire et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes, à travers une production efficace et une gestion durable des exploitations dirigées aussi bien par les hommes que par les femmes et les jeunes ;
- ✚ assurer la compétitivité et l'accès des productions et produits agricoles et agroalimentaires y compris ceux produits par les femmes et les groupes vulnérables aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles ;
- ✚ renforcer la résilience des populations vulnérables (hommes et femmes) notamment des exploitations familiales agricoles (sous-secteurs agriculture, élevage et pêche/aquaculture).

1.2.2. Articulation des objectifs sectoriels avec le PAG volet agriculture

Les objectifs sectoriels tels que déclinés dans le PSDSA sont en cohérence avec celui du volet agriculture du Programme d'Action du Gouvernement qui est de « faire du secteur agricole le principal levier de développement économique, de création de richesses et d'emplois au Bénin ».

De façon opérationnelle, le volet agriculture du PAG se décline à travers la mise en œuvre des réformes structurelles et le déploiement de Projets Phares et des projets prioritaires. Les projets prioritaires (partie intégrante du cadre programmatique) en cours à l'avènement du PAG renforcent la mise en œuvre des Projets Phares. La mise en œuvre de ces deux types de projets est prévue dans le PSDSA. Les Projets Phares concernent le développement des filières à haute valeur ajoutée (ananas, anacarde, produits maraîchers), le renforcement des filières conventionnelles (riz, maïs et manioc), le développement de l'aquaculture continentale, la mise en valeur de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé et l'amélioration de la production de viande, lait et œufs de table. Ces Projets Phares sont dotés de Programmes Nationaux de Développement des Filières (PNDF). Ces PNDF une fois validés, constituent une opérationnalisation du cadre programmatique du PSDSA, lequel est décliné en quatre programmes cadres dont les objectifs s'articulent autour des axes que sont:

- ✚ Axe 1: Amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires

- ✚ Axe 2: Promotion et structuration équitable des Chaînes de Valeurs Ajoutées (production, transformation, normalisation, standardisation et labellisation, cadre de concertation et commercialisation des produits végétaux, animaux et halieutiques) des filières prioritaires
- ✚ Axe 3: Renforcement de la résilience des populations vulnérables hommes et femmes (nutrition, filets sociaux, gestion durable des terres/adaptation aux changements climatiques, gestion des risques) face aux changements climatiques
- ✚ Axe 4: Amélioration équitable de la gouvernance et des systèmes d'informations (renforcement institutionnel et coordination intersectorielle à différentes échelles) du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

1.3 Paysage institutionnel du secteur agricole

La gestion du secteur agricole est régie par le cadre institutionnel d'orientation et de suivi dont la version actualisée a été adoptée le 02 novembre 2017 en Conseil des Ministres. Ce cadre précise les acteurs impliqués dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement du secteur agricole.

Les différentes catégories d'acteurs sont (i) l'État, à travers le MAEP et les autres ministères intervenant dans le secteur, (ii) les Collectivités locales et territoriales, (iii) les Organisations de Producteurs Agricoles à travers la PNOPPA, (iv) le Réseau des Chambres d'Agriculture du Bénin, (v) le secteur privé (CCIB, Patronat, etc.), (vi) la Société Civile à travers la PASCiB et les ONG nationales à travers le REDAD (vii) les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Le nouveau cadre institutionnel de développement du secteur agricole consacre la subdivision du territoire national en sept Pôles de Développement Agricole (PDA) doté chacun d'une Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA) appelée à se consacrer aux fonctions de promotion des filières. Au niveau départemental, les Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP), ont été mises en place pour assurer les fonctions régaliennes de l'État dans le secteur agricole. Pour la campagne 2019-2020, les DDAEP et les ATDA ont été entièrement opérationnelles.

Le Conseil National d'Orientation et de Suivi du secteur agricole (CNOS) et ses démembrements au niveau départemental (CDéS) et au niveau communal (CCoS) sont les organes d'opérationnalisation du cadre institutionnel.

✚ Rôle des acteurs et analyse de la capacité institutionnelle des acteurs

L'Etat se concentre sur ses fonctions régaliennes relatives à la coordination, la régulation, la planification, le contrôle, le suivi-évaluation, la facilitation, la veille et à la fourniture des biens et services publics correspondants.

Au cours de la campagne 2019-2020, les ATDA ont mis en œuvre les Programmes Nationaux de Développement des Filières avec l'accompagnement de la Cellule Technique d'Appui aux ATDA (CTA-ATDA). Elles ont été renforcées par le recrutement de 75 chefs de cellules communales pour l'opérationnalisation des interventions au niveau des communes. Dans le

souci de mieux coordonner les interventions liées aux Projets Phares, des coordonnateurs ont été nommés pour:

- les filières à Haute valeur ajoutée (ananas, anacarde, cultures maraîchères) ;
- les filières conventionnelles (maïs, manioc, riz);
- les filières viande, lait et œuf de table et
- le développement de l'irrigation.

Les collectivités locales et territoriales travaillent à la base pour l'élaboration et la mise en œuvre des actions locales de développement du secteur agricole conformément aux orientations nationales. A cet égard, l'instrument mis en place par l'Administration publique pour soutenir les collectivités territoriales pour la réalisation des infrastructures structurantes au niveau local demeure le FADeC-Agriculture opérationnel depuis 2015. Dans la mise en œuvre du FADeC-Agriculture, les collectivités territoriales ont bénéficié de l'assistance-conseil des DDAEP et des Cellules Communales (des ATDA) conformément aux AOF de ces structures et du manuel de procédures du FADeC-Agriculture.

Quant au secteur privé, il joue un rôle important sur tous les maillons des chaînes de valeurs. Avec les orientations définies dans la stratégie nationale de promotion des filières agricoles intégrant l'outil cluster, le privé est positionné comme un des acteurs clés de développement des chaînes de valeur ajoutées où il peut être aussi bien agrégateur qu'agrégé. Avec la mise en œuvre de la SNCA (deuxième génération), le volet prestation de conseils agricoles est devenu désormais une fonction exclusive du privé par l'approche faire-faire. Dans ce cadre, deux arrêtés ont été signés en 2019 et ont permis de délivrer soixante-six (66) agréments au privé dont 77,3% aux ONG, 18,2% aux bureaux d'études ou cabinets et 4,5% aux OPA.

L'amélioration du système d'informations des apports des privés dans le secteur agricole est nécessaire pour rendre plus visible l'ensemble des investissements fournis par ces derniers. Le fonctionnement de ce système d'informations permettra de trouver des solutions aux difficultés auxquelles les privés sont confrontés.

Les Chambres d'Agriculture du Bénin (CAB) sont des institutions consulaires de représentation et de défense des intérêts des divers corps de métiers agricoles et para-agricoles consacrées par la loi n° 2016-17 du 04 octobre 2016 portant création des Chambres d'agriculture en République du Bénin. Dans le cadre du renforcement de la représentativité et de la gouvernance au sein des OPA et interprofessions, la Chambre Nationale d'Agriculture (CNA) a enclenché avec les acteurs concernés des rencontres périodiques autour des thèmes relatifs aux formes de structuration en cours au niveau des filières, à la nature des liens entre familles d'acteurs, à l'appropriation du concept d'interprofession, aux principes régissant les acteurs, à la gouvernance, à l'autonomie financière etc. En outre, la CNA a contribué aux travaux de la commission nationale de législation et de codification dans le cadre de l'examen de l'avant-projet de loi sur les interprofessions agricoles. Dans le cadre de l'accès au marché et la promotion des produits agricoles, la CNA a favorisé la participation de ses membres au Salon International de l'Agriculture du Maroc (du 14 au 19 avril 2019), au Salon International de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA) d'Abidjan en Côte d'Ivoire (22 novembre au 1^{er} décembre 2019) et aux foires et salons thématiques nationaux. Le processus de

renouvellement des organes des CAB a démarré en 2019 avec la prise des arrêtés relatifs à la commission électorale nationale.

Les Organisations des Producteurs Agricoles assurent entre autres les rôles (i) de représentation et de défense des intérêts des producteurs et productrices agricoles, (ii) de fourniture de services à leurs membres, (iii) de contribution à l'élaboration des politiques, des stratégies, des programmes et de leur mise en œuvre. Avec la mise en œuvre de la SNCA (deuxième génération), les OPA sont appelées à être prestataires des services de conseils agricoles après l'obtention d'un agrément signé du MAEP. Pour assainir la gouvernance au sein des OPA, deux arrêtés ont été pris par le MAEP en décembre 2019, le premier¹ portant mise en place du registre des OPA et le deuxième² fixant les critères de représentativité, les principes de gouvernance et les modalités d'appui des OPA.

Le rôle de la Société Civile représentée par la PASCiB, passe spécifiquement par la veille pour la performance, la bonne gouvernance et la transparence dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions dans le secteur agricole. Pour améliorer l'efficacité et la représentativité, la PASCiB a procédé à la relecture de ses textes et au renouvellement des instances au cours de la campagne 2019-2020. Elle a adopté le code d'éthique en lien avec le contexte régional et international.

Les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et la société civile organisées en Plateforme (PNOPPA et PASCiB) disposent des compétences et expertises avérées pour apporter leurs contributions au développement du secteur agricole. Les dispositions en cours pour l'élaboration du cadre programmatique des Acteurs Non Etatiques (ANE) permettront de rendre visibles leurs contributions à l'atteinte des objectifs sectoriels. La synthèse de la contribution des ANE est présentée dans l'Annexe 1.

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont pour vocation première d'accompagner les efforts du Gouvernement béninois dans le développement du secteur agricole. Ces accompagnements sont sous forme d'appuis à la mise en œuvre des projets et programmes dans le secteur ou sous forme d'appuis institutionnels. Certains PTF ont concentré leurs interventions en des programmes cadres (cas du ProCAR et du ProCAD). Toutefois, cette réforme requiert une évaluation de la coordination de ces programmes-cadres en lien avec la souplesse attendue dans la mise en œuvre des projets et programmes. Les outils de coordination des interventions de l'ensemble des PTF tels que le Groupe Thématique Agriculture (GTA) avec ses sous-groupes ainsi que les suivis conjoints PTF-ANE-MAEP sont prévus pour contribuer à la performance du secteur. On dénombre quatre sous-groupes au total à savoir i) le sous-groupe agriculture, ii) le sous-groupe élevage et pastoralisme, iii) le sous-groupe pêche et aquaculture et iv) le sous-groupe financement. Les PTF disposent également d'un cadre de concertation interne leur permettant de mieux orienter leurs investissements afin d'éviter des doublons.

Pour ce faire, il est organisé par an une mission conjointe dont l'objectif principal est de disposer d'informations concrètes en vue de mieux apprécier la situation du secteur agricole et de faire des recommandations conséquentes. Le contexte induit par la pandémie COVID19 n'a pas

¹ Arrêté N°2019/136/MAEP/DC/SGM/CTJ/DLROPA/CI/SA/141SGG19

² Arrêté N°2019/137/ MAEP/DC/SGM/CTJ/DLROPA/CI/SA/144SGG19

permis de conduire la mission conjointe de 2019. Cependant, la session du GTA s'est tenue en décembre 2019. A l'issue de cette session, il est désormais retenu deux sessions du GTA par an au lieu d'une et la création de deux sous-groupes complémentaires à savoir i) transition écologique et ii) promotion des filières, ce qui porte le nombre de sous-groupes du GTA désormais à six (06).

2. EVALUATION DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS

Les conditions de mise en œuvre des interventions concernent les moyens (financiers, matériels et humains) déployés, les conditions (physiques/naturelles et mécanismes d'appui) de déroulement de la campagne et la gouvernance qui a accompagné ces interventions.

2.1. Financement du secteur agricole

Le financement du secteur agricole est assuré à travers les fonds publics et les fonds privés. Les fonds publics sont constitués par les ressources du budget national et les ressources extérieures mises en place par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Les fonds privés concernent les investissements faits directement par, ou à travers (non compris les transferts de fonds public) les Acteurs Non Étatiques (ANE) que sont: les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et le secteur privé marchand y compris les acteurs directs des chaînes de valeurs ajoutées.

2.1.1 Financement public du secteur

Le financement public du secteur est assuré par les ressources propres de l'État et les ressources extérieures mises en place avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

2.1.1.1. Contributions budgétaires publiques pour le secteur agricole

Cette section retrace le budget alloué au secteur agricole ainsi que les dépenses qui sont effectuées en 2019 et l'évaluation de ces affectations budgétaires au regard des engagements pris pour le secteur en général et la recherche agricole en particulier.

■ Budget alloué au secteur agricole

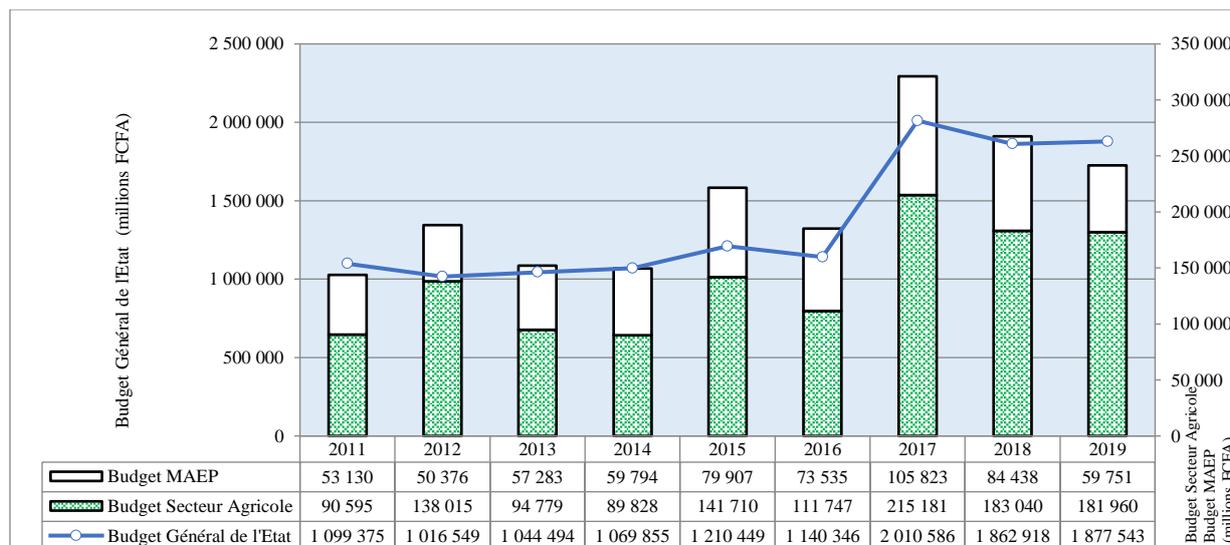
Le budget général de l'État a connu une variation de +0,8% en passant de 1862,918 milliards en 2018 à 1877,534 milliards en 2019. Cette légère croissance du budget général s'est répercutée sur le secteur agricole.

En effet, les prévisions budgétaires de l'État pour le secteur agricole³ au titre de l'année 2019 se chiffrent à 223,561 milliards contre 183,04 milliards en 2018, soit une hausse de 22%, ce qui témoigne de la priorisation du secteur agricole dans les affectations budgétaires.

³ Agrégat des lignes budgétaires contribuant au secteur agricole

Quant au budget spécifique du MAEP, il s'élève à 59,751 milliards en 2019 contre 84,438 milliards de FCFA en 2018, soit une baisse de 29,24%. Cette baisse est liée à la faible consommation des crédits alloués au MAEP au titre de l'année 2018 qui est en partie due aux procédures de décaissement et de passation des marchés qui ne facilitent pas la mise en œuvre des interventions du MAEP dans le secteur. L'amélioration de cette situation passe par la revue du seuil de passation des marchés publics du fait que ces derniers constituent un exutoire obligatoire et difficile à franchir par les structures dans la mise en œuvre des interventions du MAEP.

Le Graphe 1 montre la tendance des prévisions budgétaires sur la période 2011-2019.



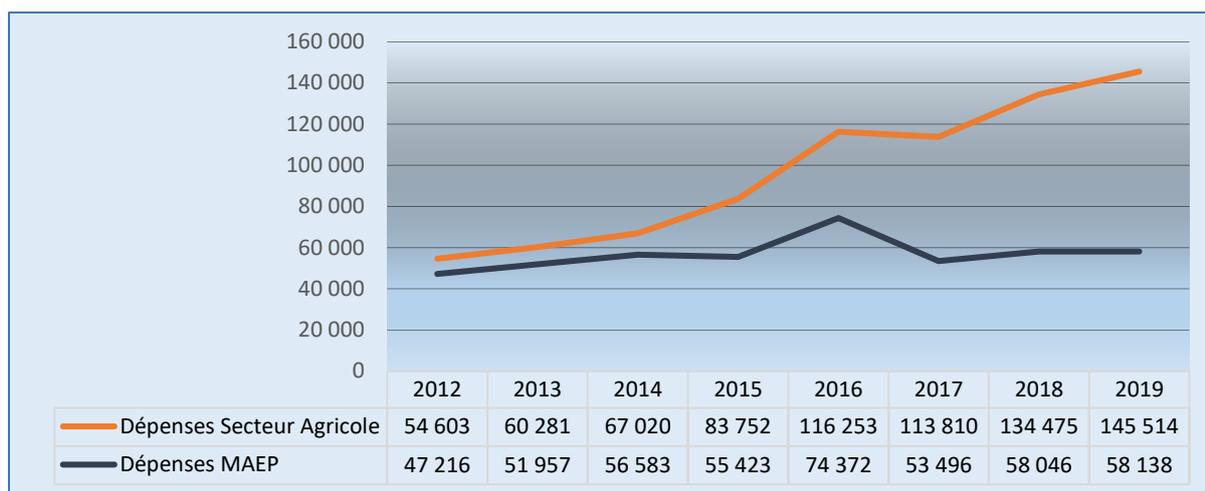
Graph 1: Evolution des prévisions budgétaires publiques pour le secteur agricole
Source: MEF, 2020, Calculs DPP/MAEP, 2020

■ Dépenses publiques du secteur agricole

Les dépenses générales de l'Etat (Cf. **Graph 2**) ont connu une baisse de 6%, passant de 1251,713 milliards en 2018 à 1 176,873 milliards⁴ en 2019.

Les dépenses publiques réalisées dans le secteur agricole ont évolué de manière croissante depuis 2012 passant de 54 milliards pour atteindre 145,514 milliards en 2019. De 2018 à 2019, les dépenses publiques agricoles ont connu une croissance de 8,21%. Cette hausse observée en 2019 s'explique par l'augmentation de 20,35% des dépenses hors MAEP liées au secteur agricole passant de 76,429 milliards en 2018 à 91,988 milliards en 2019. Ce qui témoigne de la volonté du Gouvernement à faire des investissements massifs dans le secteur.

⁴ Rapport d'exécution au 31 décembre 2019 du budget de l'Etat, Gestion 2019



Graphe 2: Evolution des dépenses publiques réalisées dans le secteur agricole

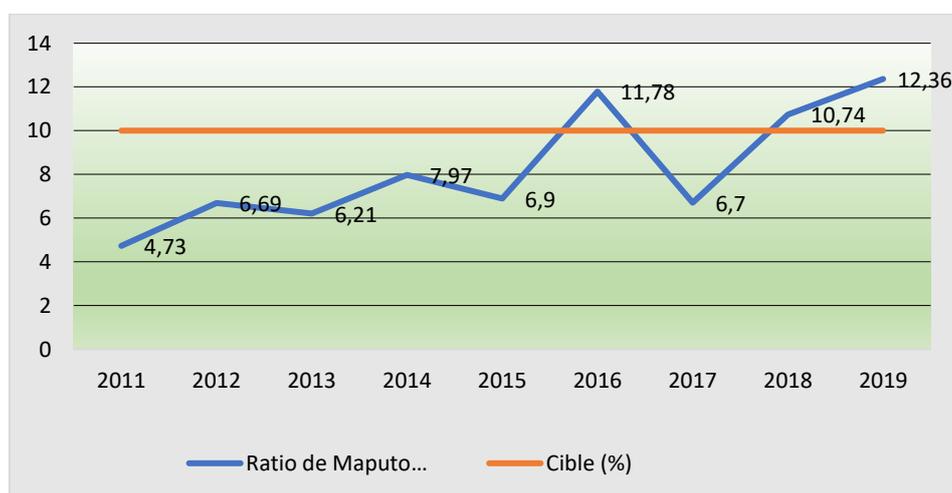
Source: DGB/MEF, Juin 2020, DPP/MAEP, Juin 2020

■ Evaluation des affectations budgétaires au secteur agricole

Les États Africains ont pris l'engagement à Malabo en 2014 de consacrer au moins 10% des dépenses annuelles publiques aux interventions dans le secteur agricole et 1% de leur PIB agricole à la recherche agricole entre 2015 et 2025 à travers la Déclaration de Malabo.

La part des dépenses publiques du secteur agricole dans les dépenses générales de l'État a atteint 12,36% en 2019 pour une cible de 10% (cf **Graphe 3**). La tendance est en hausse par rapport à 2018 où cette part était estimée à 10,74%.

Graphe 3: Évolution du ratio de Maputo

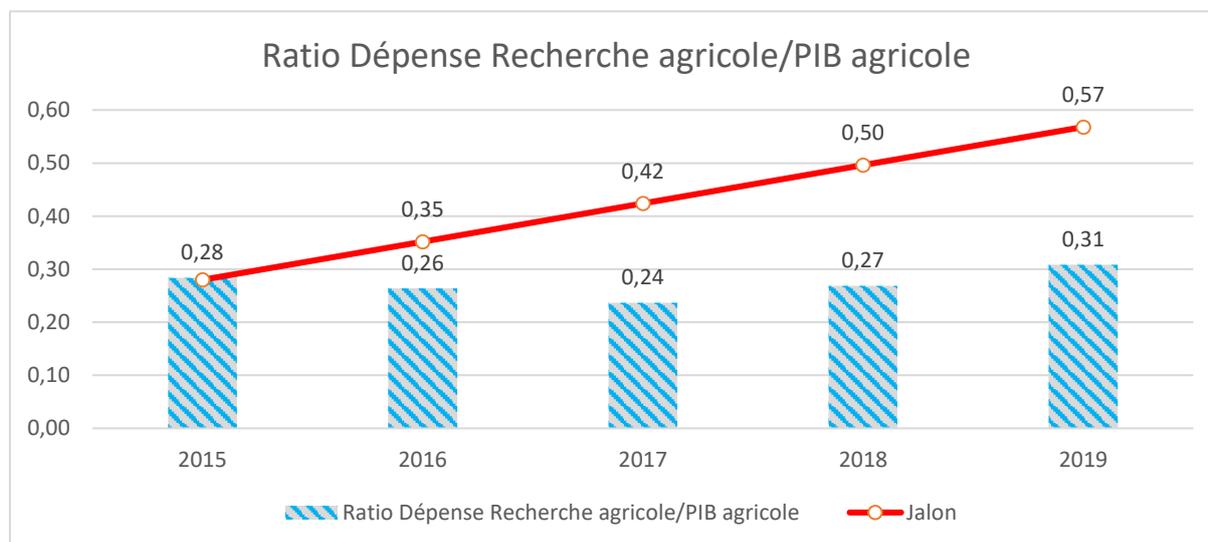


Source: DGB/MEF, 2020 ; Calculs DPP/MAEP, 2020

✓ Evolution des affectations budgétaires à la recherche agricole

Les dépenses publiques consacrées à la recherche sont estimées à 7,3 milliards, soit une hausse de 20% par rapport à l'année 2018.

La part des dépenses publiques consacrées à la recherche agricole rapportée au PIB agricole en 2019 (Cf. Graphe 4 et Annexe 2) est estimée à 0,31% contre une cible intermédiaire de 0,57% pour espérer atteindre la mise en œuvre de l'engagement⁵ des chefs d'États en 2025.



Graphe 4: Evolution des dépenses de la recherche agricole sur le PIB agricole

Source: INSAE, 2020 ; DGB/MEF, 2020 ; Calculs DPP/MAEP, 2020

✓ Structure des dépenses budgétaires du MAEP

Les dépenses du MAEP en 2019 s'élèvent à 58,138 milliards de FCFA soit une variation de +0,16% par rapport à 2018 (Tableau 1). Les dépenses du MAEP représentent 40% des dépenses du secteur agricole et celles hors MAEP représentent 60%. Le MAEP apparaît comme le principal contributeur aux dépenses du secteur agricole. Toutefois, la part des dépenses du MAEP (40%) dans les dépenses du secteur semble faible et s'explique d'une part par l'option de la promotion des filières qui fait intervenir d'autres ministères sectoriels sur les maillons des chaînes de valeur (autres que la production), et d'autre part par la décision prise par le Gouvernement d'affecter certaines ressources et interventions aux ministères sectoriels qui en ont le *lead*. C'est le cas par exemple des ressources affectées aux pistes qui sont désormais transférées au Ministère des Infrastructures et des Transports. Cette situation pourrait dépouiller le MAEP du contrôle de ses attributions si la même logique de transfert n'est pas réciproque.

Les dépenses d'investissement du MAEP ont augmenté de 11,5% par rapport à 2018 résultant de l'augmentation à la fois des investissements sur les ressources intérieures (35,4%) et sur ressources extérieures (5,7%). Les dépenses de fonctionnement sont réduites de 13% sur les ressources intérieures entraînant une réduction de 4% des dépenses totales sur les ressources intérieures par suite des mesures d'assainissement des dépenses publiques.

⁵ 1% du PIBA à accorder à la recherche agricole.

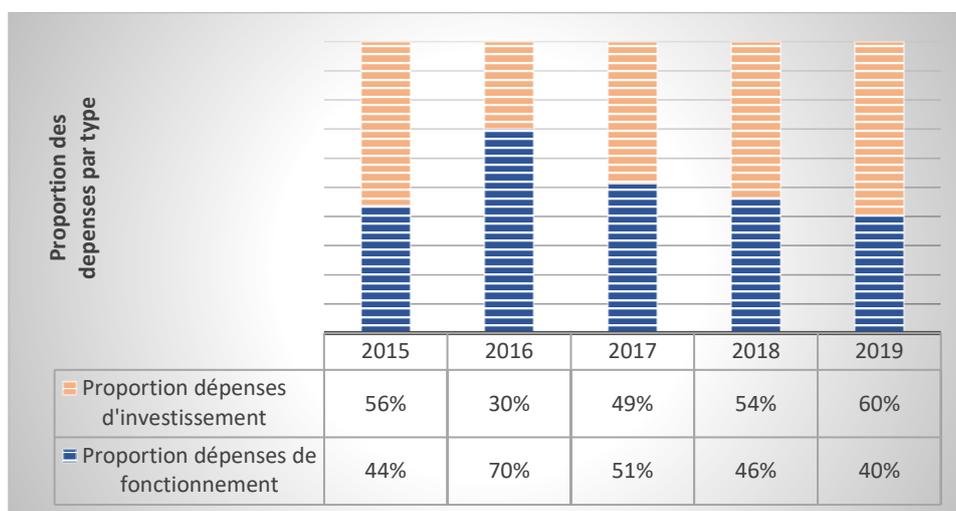
Tableau 1: Évolution des dépenses publiques réalisées par nature et par source de financement dans le budget du MAEP

Crédits ordonnancés (Millions F CFA)		2015	2016	2017	2018	2019	Taux d'accroissement
Dépenses ordinaires	Budget national	24 288	52 185	27 429	26 982	23 490	-13%
Dépenses en capital	Budget national	6 311	3 256	3 971	6 095	8 252	35,4%
	Ressources extérieures	24 823	18 931	22 095	24 969	26 397	5,7%
Total dépenses en capital		31 134	22 187	26 066	31 064	34 649	11,5%
Total par source de financement	Budget national	30 600	55 441	31 401	33 078	31 741	-4%
	Ressources extérieures	24 823	18 931	22 095	24 969	26 397	5,7%
Dépense totale MAEP		55 423	74 372	53 496	58 047	58 138	0,16%

Source: DPP/MAEP, 2020

Les dépenses d'investissement constituent 60% des dépenses du MAEP en 2019 contre 54% en 2018. Ce qui témoigne de la priorité accordée aux investissements.

Le point de l'exécution financière du budget du MAEP est présenté dans l'Annexe 3.



Graphe 5: Evolution de la structure des dépenses du MAEP

Source: DPP/MAEP, 2020

Les efforts consentis à tous les niveaux ont permis d'avoir un taux d'exécution financière global de 63,80% base engagement et 58,22% base ordonnancement⁶. Le niveau d'exécution physique global est de 70,60%. Le niveau d'exécution par programme se décline comme suit:

- ✚ Programme Agriculture: taux d'exécution physique de 69,30% pour une exécution financière de 53,96% base ordonnancement ;

⁶ 97,30% base ordonnancement sur la base de la loi des finances initiale.

- ✚ Programme Elevage: taux d'exécution physique de 62,18% pour une exécution financière de 75,96% base ordonnancement ;
- ✚ Programme Pêche et Aquaculture: taux d'exécution physique de 71,97% pour une exécution financière de 42,26% base ordonnancement ;
- ✚ Programme Pilotage et Soutien des Services: taux d'exécution physique de 71,97% pour une exécution financière de 66,88% base ordonnancement.

2.1.1.2. Aide publique au développement

Sur la base des données disponibles provenant des projets et programmes sous-tutelle du MAEP, de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) et des informations fournies par les services de coopération, l'aide publique au développement destinée au financement public du secteur agricole 2019 décaissé est évalué à 31,387 milliards de FCFA (Tableau 2). Il ressort de l'analyse des données disponibles que 52% sont sous forme de dons et 48% sous forme de prêts. Il faut noter cependant que ce montant ne rend pas forcément compte de tous les investissements effectués dans le secteur par tous les PTF en raison des difficultés d'accès aux données de certains partenaires présents dans le secteur agricole.

Tableau 2: Volume du Financement des PTF dans le secteur agricole

Années	Montant décaissé (FCFA)	Taux de variation
2016	28 553 731 361	-
2017	39 703 430 909	39%
2018	59 314 464 905	49%
2019	31 387 385 501	- 47,1%

Source: DPP, 2020

On note une baisse globale de la contribution des partenaires en 2019 par rapport à 2018. Ceci s'expliquerait essentiellement d'une part par la baisse du taux de décaissement de certains partenaires. D'autre part, cette baisse s'explique par la difficulté de retracer les investissements de certains partenaires techniques pour lesquels les données complètes actualisées pour le compte de l'année 2019 ne sont pas disponibles. A défaut, seuls les décaissements relatifs aux projets financés par ces PTF ont été comptabilisés.

Il convient donc de relativiser l'importance du montant décaissé. Il doit être ramené au taux de réponse et au taux de décaissement sans oublier que le décaissement est par ailleurs une production sociale au sens « d'interactions entre l'emprunteur et le bailleur ». La présente analyse mérite dès lors d'être remis dans son contexte.

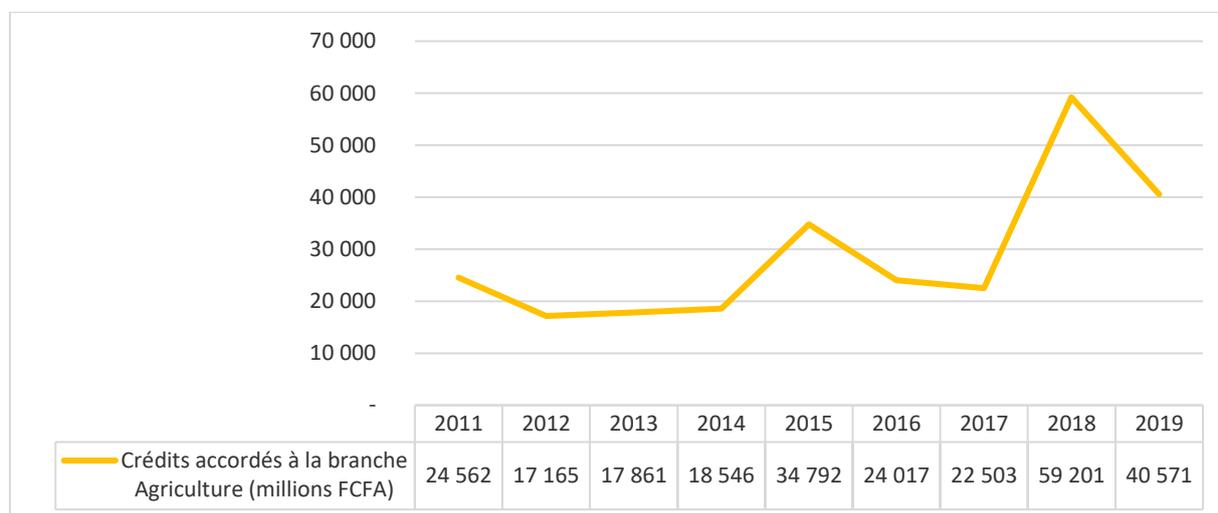
2.1.2. Contribution du secteur privé au financement du secteur

Il est apparu difficile d'appréhender les investissements privés dans le secteur agricole durant l'année 2019 tout comme au cours des années antérieures. Pour y remédier, le montant des crédits accordés aux privés pour des projets relevant du secteur agricole a été utilisé comme proxy des investissements privés dans le secteur agricole avec les limites y afférentes. En effet, le crédit contracté par un privé durant une année n'est pas forcément investi durant la même année. De la même manière, le crédit contracté durant l'année antérieure peut être en partie

investi durant l'année en cours et même durant les années suivantes selon le plan d'investissement du promoteur.

Sous ces précautions, la compilation des montants déclarés dans le rapport annuel de la BCEAO⁷ montre que les investisseurs privés ont contracté des crédits de 40,57 milliards de FCFA pour le compte de projets relevant du secteur agricole du Bénin contre 59,20 milliards de FCFA en 2018 (Graphe 6), soit une baisse de 31%. La faible demande de crédit de 2019 peut être dans une certaine mesure expliquée par la forte progression remarquée en 2018 dans l'hypothèse que les ressources obtenues en 2018 seraient toujours en cours d'utilisation. De nouveaux promoteurs pourraient également être les demandeurs.

Toutefois, le crédit obtenu en 2019 reste supérieur à celui obtenu chaque année sur la période 2011-2017. Ce montant représente 3,1% du total de crédit investi par les privés au Bénin en 2019 tout domaine confondu. Les domaines de prédilection de l'investissement privé au Bénin sont les services (40%), les bâtiments et travaux publics (30%), le commerce (16%), l'industrie manufacturière (10%).



Graphe 6: Evolution des crédits accordés au secteur agricole

Source: BCEAO, mai 2020

Des pas restent donc à franchir pour que le secteur agricole devienne attractif pour l'investissement privé surtout que dans le secteur agricole, les investissements privés du Bénin représentent environ 10% des investissements privés dans l'espace UEMOA. L'environnement des affaires dans le secteur agricole mérite sans doute d'être amélioré pour combler ce gap.

2.1.3. Mécanismes de financement et d'assurance du secteur agricole

Dans le cadre programmatique du PSDSA/PNIASAN, les questions de financement sont prises en compte par l'axe 5. Elles concernent le financement des acteurs des chaînes de valeurs ajoutées à travers quatre mécanismes à savoir (i) l'opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) en synergie avec les autres fonds et instruments de financement, (ii) le renforcement des mécanismes assurantiels dans le secteur agricole, (iii) la

⁷ Rapport annuel 2019 de la BCEAO (<https://bceao.int/fr/publications/rapport-annuel-de-la-bceao-2019>)

gestion des calamités dans le secteur agricole et (iv) le renforcement du Fonds d'Appui au Développement des Communes, volet agriculture (FADeC-Agriculture).

2.1.3.1. Fonds National de Développement Agricole (FNDA)

Le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) est l'instrument public majeur prévu pour le financement des activités agricoles. Les interventions éligibles et les bénéficiaires par guichet sont présentés dans l'**Annexe 4**. Pour atteindre ses objectifs, des conventions de partenariat ont été signées avec les Prestataires de Services Financiers (PSF) afin d'établir un cadre de collaboration pour la facilitation de l'accès aux produits financiers au profit des exploitants agricoles familiaux et des entrepreneurs agricoles appuyés par le FNDA et les ATDA. Ces conventions portent sur le financement des projets relatifs au développement des chaînes de valeurs des filières promues dans les pôles de développement agricole.

La dynamique d'abondement des guichets a démarré notamment avec la Banque Mondiale (à travers le PADA) et la Coopération suisse. Le même processus est en cours avec la BAD à travers le PADEFA-ENA. En prolongement à l'abondement des guichets, treize (13) institutions de financements ont signé des conventions avec le FNDA dont dix (10) Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et trois (03) banques commerciales.

Au titre du financement, seize (16) projets ont reçu l'accord de financement du comité de validation du FNDA pour un montant total de 677 900 000 FCFA dont 170 900 000 FCFA ont fait l'objet de signature des conventions de financement pour 07 projets réunissant 2294 bénéficiaires directs des filières riz, ananas et anacarde (Tableau 3). Le point de ces projets fait l'objet de l'Annexe 5 et de l'Annexe 6.

Tableau 3: Volume de financement octroyé par guichet

Guichets	Volume de financement sollicité	Volume de financement engagé	Volume de financement octroyé
Guichet 1	497 900 000	40 900 000	0
Guichet 2	130 000 000	130 000 000	0
Guichet 3	50 000 000	0	0
Total	677 900 000	170 900 000	0

Source: FNDA 2019 ; Calcul DPP 2020

Il est à noter le FNDA a fait des efforts pour améliorer ses relations fonctionnelles avec les ATDA qui constituent son bras opérationnel. A la suite d'un atelier de clarification des rôles, des responsabilités et mécanismes de partenariat avec les ATDA, un accord cadre a vu le jour entre le FNDA et les ATDA en juillet 2019 en vue d'améliorer les relations fonctionnelles.

Ces efforts qui permettront de mettre le financement à portée des acteurs méritent d'être poursuivis.

2.1.3.2. Fonds d'Appui au Développement des Communes, volet agriculture (FADeC-Agriculture)

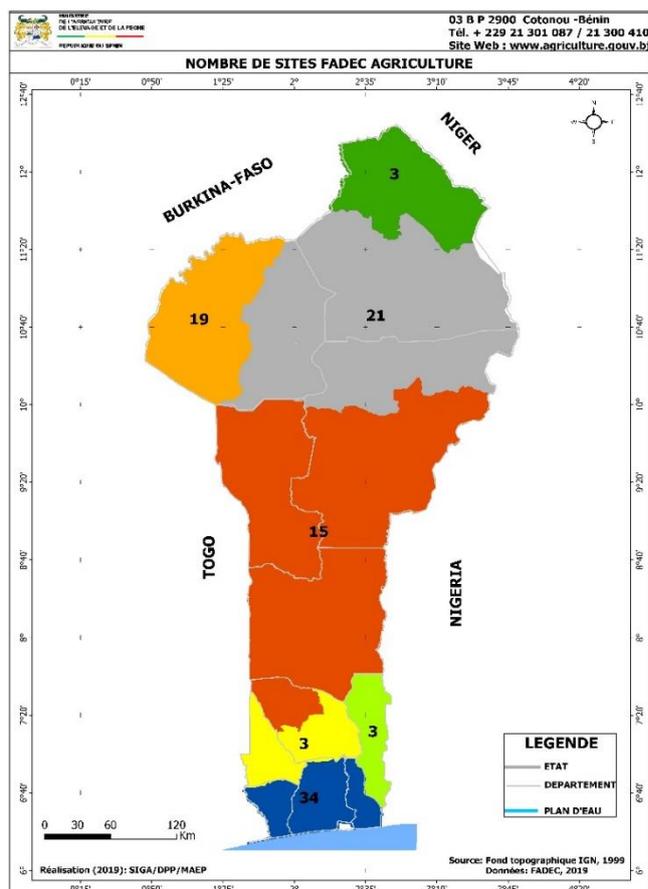
Le point de consommation des dotations mises en place y compris celle de la Coopération Suisse en 2019 (630 millions de FCFA), révèle un taux réel de consommation de 17,5% par rapport au montant déjà reçu par les communes (soit 7 150 605 026 FCFA alloués pour 1 251 432 961 FCFA de consommation réelle). Cette situation de faible consommation est liée d'une part à la pratique de cumul des dotations par certaines communes afin de rassembler suffisamment de fonds avant d'engager certains chantiers et d'autre part au retard de tenue des sessions des Comités Départementaux d'Analyse et de Validation des dossiers de projets d'investissements communaux (CDAV).

Tableau 4: Taux de consommation des ressources allouées au FADeC

PÔLES	Filières Prioritaires	Montant alloué	Montant décaissé par les communes	Taux de décaissement
PÔLE 1	Riz, Maraîchage, élevage	230 307 860	73 090 736	31,7%
PÔLE2	Vivrier, Elevage	1 098 108 235	312 587 481	28,5%
PÔLE 3	Légumineuse, Elevage, Coton riz	422 247 328	75 120 682	17,8%
PÔLE 4	Anacarde, Elevage,	1 703 347 715	274 194 956	16,1%
PÔLE 5	Agrume, Riz	1 279 180 524	81 487 377	6,4%
PÔLE 6	Palmier à huile	451 985 463	63 393 716	14,0%
PÔLE 7	Aquaculture, Ananas, Maraîchage, Riz	1 965 427 901	371 558 013	18,9%
BENIN		7 150 605 026	1 251 432 961	17,5%

Source: FADeC 2020

Pour ce qui concerne les infrastructures, sur l'ensemble des communes du pays on dénombre 201 Investissements Agricoles Communaux (IAC) ayant reçu l'approbation des CDAV. Les IAC financés concernent les aménagements hydro-agricoles, les ouvrages de franchissement, les infrastructures routières, les infrastructures de stockage et de conservation, les aires d'abattage, les couloirs de passage, les infrastructures marchandes ou commerciales. La diversité de ces infrastructures (voir Carte 1) montre bien le besoin réel en investissements structurants au niveau des Communes et la contribution importante du FADeC-Agriculture pour impulser le développement local...



Carte 1: Répartition des infrastructures FADEC-Agriculture par pôle

2.1.3.3. Mécanismes assurantiels

Les réformes en cours au niveau de l'AMAB se poursuivent. Dans le cadre de la délivrance des services assurantiels, il a été retenu au cours de l'année 2019 que l'AMAB devienne un bras technique du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) afin d'assurer les risques agricoles dans les processus de financement. A ce titre, un administrateur provisoire a été désigné pour faire aboutir cette dynamique.

2.1.3.4. Niveau de satisfaction des usagers sur le financement agricole

Selon l'étude menée en 2019 sur l'évaluation de la satisfaction des exploitations et des entreprises agricoles par rapport aux services agricoles, le taux de satisfaction varie suivant le type de services financiers considérés. Au niveau du crédit/prêt, le taux de satisfaction des exploitations agricoles est de 75%. Certains usagers souhaitent une sensibilisation et un accompagnement dans l'utilisation et la gestion du crédit, la réduction de la durée de l'étude du dossier et la réduction des frais des dossiers. Concernant l'épargne, le taux de satisfaction des exploitations agricoles est de 90%, au cours de la campagne 2018-2019. Les attentes des usagers se résument en la sécurisation des fonds épargnés, la facilitation du processus de retrait de l'épargne, l'amélioration du taux d'intérêt appliqué par les institutions de micro finance sur les fonds épargnés, la revue à la baisse des frais de tenue de compte.

Cette étude soulève la nécessité d'améliorer la pénétration des services financiers dans les milieux ruraux et de développer des services plus adaptés aux besoins des acteurs agricoles.

2.2. Gouvernance du secteur

La multiplicité des acteurs intervenant dans le secteur agricole nécessite la mise en place d'une gouvernance concertée qui permette à tous les acteurs de travailler en synergie au profit du secteur. Il est prévu au titre du PSDSA que l'amélioration de la gouvernance prenne en compte:

- ✚ l'appui à la mise en œuvre des réformes dans le secteur et le soutien aux services du MAEP ;
- ✚ l'amélioration du système d'information du secteur agricole (statistiques, e-agriculture, systèmes d'informations, suivi évaluation et coordination du secteur) ;
- ✚ la professionnalisation des exploitations agricoles de type familial et la promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes ;
- ✚ la promotion du genre dans le secteur agricole.

2.2.1. Appui à la mise en œuvre des réformes du secteur et soutien aux services du MAEP

Les réformes dans le secteur agricole telles que présentées dans le PAG volet agriculture concernent:

1. la création de sept (7) pôles de développement agricole ;
2. les prises de mesures de facilitation de l'accès aux semences, intrants et marchés pour la promotion des nouvelles filières agricoles (riz, maïs, anacarde, ananas) ;
3. les prises de mesures fiscales et non fiscales incitatives en faveur de l'importation des intrants agricoles (productions végétales, animales et halieutiques), de l'exportation des produits agricoles et dérivés et pour la promotion des entreprises agricoles ;
4. la modernisation des outils de travail ;
5. la stratégie pour l'Agriculture Intelligente face au Climat et le renforcement des filets sociaux ;
6. la réalisation du Recensement National de l'Agriculture (RNA) et des Enquêtes Statistiques Agricoles (ESA) afin de doter le secteur agricole de statistiques fiables.

Dans ce cadre, plusieurs appuis ont été donnés par la Cellule Technique d'Appui aux ATDA et des réunions de coordination mensuelles ont été tenues sous l'égide de l'Unité Présidentielle de Suivi du secteur agricole et le Conseil Technique du Président de la République avec les Directions Centrales. Au total, 75 chefs de cellules communales ont été recrutés pour l'opérationnalisation des interventions des ATDA au niveau des communes.

Des restructurations ont eu lieu au sein de l'INRAB pour permettre l'animation effective des 23 sites de recherche-développement au sein des PDA. Ces dispositions sont renforcées par:

- la création du Centre de Recherches Agricoles en Production Animale et Halieutique (CRA-PAH) à l'INRAB ;
- la création du Centre de Recherches Agricoles en Horticulture à l'INRAB ;

- l'animation du cadre de concertation pour la promotion des filières agricoles regroupant entre autres les ATDA, l'INRAB, les OPA et les autres acteurs de promotion des filières ;
- l'adoption par le conseil des ministres du Programme National de Recherche Agricole (PNRA) ;
- le lancement des activités de recherche spécifiques aux zones agroécologiques.

Le RNA est un projet prioritaire à part entière. Après le déroulement des modules de base, les opérations de recensement se sont poursuivies avec la réalisation des modules complémentaires. A ce titre, tous les documents techniques des modules complémentaires ont été élaborés. Les opérations de saisie se déroulent avec 642 agents de traitement recrutés dans six (6) centres départementaux et deux centres nationaux équipés.

A fin 2019, près d'un million de ménages agricoles et para agricoles ont été recensés dont près de 50% des informations sont saisies. Le retard dans la mise à disposition des ressources pour le démarrage des opérations de saisie et la non mobilisation des ressources pour les modules complémentaires sont les principales difficultés qui ralentissent l'opération. Le point détaillé de la mise en œuvre des réformes est contenu dans le rapport annuel du PAG au titre de l'année 2019.

La mise en œuvre de ces réformes devrait impacter le niveau de satisfaction des bénéficiaires sur les services rendus par le MAEP et ses démembrements. La mesure de ce niveau de satisfaction a fait l'objet d'une enquête validée en 2019.

Cette enquête de satisfaction⁸ a été réalisée à travers tous les départements et Pôles de Développement Agricoles (PDA) dans 23 communes du Bénin sur un échantillon de 5098 enquêtés dont 85% d'hommes et 15% de femmes. L'échantillon a regroupé les exploitations et entreprises agricoles ayant utilisé les différents types de services clés au cours de la campagne agricole 2018-2019, ainsi que quelques fournisseurs de services (institutions de microfinance, structures de recherche, organisations de producteur, etc.). Les services considérés concernent notamment l'appui-conseil agricole, le financement, le foncier et l'approvisionnement en intrants (engrais, pesticides, semences, aliments de bétails, géniteurs, alevins piscicoles, etc.).

Les résultats obtenus indiquent que, par rapport à l'appui-conseil agricole, le taux de satisfaction global au niveau national est de 19%. Les Pôles de Développement Agricole (PDA) 5, 6 et 7 affichent les taux de satisfaction les plus faibles, soit 9%, 10% et 12% respectivement alors que le PDA 3 a le taux de satisfaction le plus élevé, 34% des exploitants. La satisfaction en conseil agricole semble donc être en lien avec la production du coton. En outre, les exploitations agricoles sont satisfaites à 17% pour les conseils de gestion aux exploitations agricoles, à 13% par rapport aux conseils techniques spécialisés et seulement à 4% pour les conseils à l'accès au marché. Il en résulte donc que leurs attentes ne sont pas satisfaites. En effet, les usagers attendent:

⁸ Evaluation de la satisfaction des exploitations et des entreprises agricoles par rapport aux services agricoles

- ✚ un appui global pour la promotion de toutes les activités de production agricole et particulièrement à la prise de décision par rapport à la gestion de leur exploitation familiale ;
- ✚ des formations pouvant aider à mieux maîtriser les outils de gestion, à mieux gérer les facteurs de production disponibles dans leur exploitation pour l'amélioration durable de la rentabilité économique ;
- ✚ des formations sur les techniques de marketing afin de faciliter les négociations commerciales avec les différents partenaires ;
- ✚ des formations sur les techniques de contractualisation ;
- ✚ un suivi régulier des stocks de produits agricoles pour leur bonne conservation.

Au plan du financement, le taux de satisfaction varie suivant le type de services financiers considérés. Au niveau du crédit/prêt, le taux de satisfaction des exploitations agricoles est de 75%. Certains usagers souhaitent une sensibilisation et un accompagnement dans l'utilisation et la gestion du crédit, la réduction de la durée de l'étude du dossier et la réduction des frais des dossiers, la réduction du taux d'intérêt et l'individualisation du crédit. La faible satisfaction de ces attentes induit une réticence des acteurs à contracter de prêts auprès des IMF. Concernant l'épargne, le taux de satisfaction des exploitations agricoles est de 90%, au cours de la campagne 2018-2019. Les valeurs les plus faibles sont notées dans les PDA 1 et 5 (86%). Les attentes des usagers se résument en la sécurisation des fonds épargnés, la facilitation du processus de retrait de l'épargne, l'amélioration du taux d'intérêt appliqué par les institutions de micro finance sur les fonds épargnés, la revue à la baisse des frais de tenue de compte.

Concernant le foncier agricole, environ 47% des exploitants agricoles sont globalement satisfaits, avec les valeurs les plus élevées dans le Couffo (63%), le Mono (50%) et l'Atlantique (55%). Les attentes des usagers au plan foncier se résument à mieux connaître leurs droits et les procédures en matière de foncier, les voies de recours et des coûts moins prohibitifs.

Pour ce qui est des intrants agricoles, le taux global de satisfaction au Bénin est de 90%. Ce taux est de 88% au niveau des exploitations faisant la production végétale, 50% pour celles opérant en production animale, 7% pour la pisciculture et 81% pour la pêche. C'est globalement dans les départements de l'Atacora et ceux de l'Ouémé, du Mono, du Couffo, du Zou et de l'Atlantique, que les taux de satisfaction des usagers pour les intrants sont relativement faibles par rapport aux départements produisant le coton. Les facteurs déterminant la satisfaction des usagers incluent l'accès facile aux intrants, la satisfaction de la demande à bonne date (disponibilité permanente), la proximité des points de vente, l'amélioration de la productivité et le meilleur contrôle des nuisibles (adventices et ravageurs) pour ce qui concerne les pesticides.

L'analyse des taux de satisfaction en fonction des catégories de fournisseurs de services a révélé que les exploitations/entreprises agricoles ayant obtenu leurs intrants à travers les ONG sont plus satisfaites que celles ayant les mêmes services à travers d'autres structures. Les exploitations sont satisfaites aussi des intrants qu'elles ont obtenus à travers les organisations des producteurs agricoles au cours de la campagne agricole 2018-2019, soit 90% de taux de satisfaction pour les engrais chimiques et 94% pour les pesticides chimiques.

L'analyse des taux de satisfaction en fonction du genre a montré que, pour les intrants, les femmes présentent un taux de satisfaction global (84% des cas) inférieur à celui des hommes (plus de 91%). Le taux de satisfaction en appuis-conseils au niveau des hommes (21%) est relativement supérieur à celui obtenu au niveau des femmes (10%). Ce qui résulte du fait que les hommes sont plus en contact⁹ avec les structures de vulgarisation que les femmes. Au plan financier, le taux de satisfaction des femmes (plus de 81%) est supérieur à celui des hommes (moins de 77%). Au plan foncier, le taux de satisfaction des hommes ne diffère pas significativement de celui des femmes, soit environ 46%.

L'analyse par catégorie d'âge (jeunes et moins jeunes) a indiqué que, pour les intrants, les jeunes ayant entre 25 et 30 ans ont le taux de satisfaction global le plus élevé, soit plus de 92%. La tendance a été observée au niveau de la production végétale et de la production animale. Au niveau de la pisciculture, ce sont les usagers âgés de plus de 30 ans qui ont le taux de satisfaction le plus élevé. Au plan appuis-conseils, les jeunes de 25 à 30 ans ont un taux de satisfaction plus élevé que les personnes ayant plus de 30 ans. Au plan financier, les jeunes de moins de 25 ans présentent le taux de satisfaction le plus élevé par rapport au crédit (plus de 77%). Concernant le foncier, les jeunes sont moins satisfaits, soit 40% pour les jeunes contre 47% pour ceux ayant plus de 30 ans. Ce qui indique qu'un problème crucial pour les jeunes est non seulement l'accès au foncier mais aussi le manque de quiétude dans l'utilisation du foncier auquel ils ont accès.

2.2.2. Niveau d'amélioration du système d'information du secteur agricole

L'amélioration du système d'information du secteur agricole passe par (i) l'appui au dispositif national de statistiques agricoles, (ii) la promotion et développement des services agricoles par les TIC (e-Agriculture), (iii) la communication sur le secteur agricole, (iv) le suivi et évaluation du secteur agricole, (v) l'amélioration de la qualité, de la gestion et de la coordination du secteur et (vi) l'actualisation/élaboration de la politique agricole et de ses instruments de mise en œuvre (loi d'orientation agricole, code pastoral, code de l'élevage, AOF du MAEP, loi sur les interprofessions, etc.).

2.2.2.1. Dispositif de statistiques agricoles, de suivi-évaluation et de communication sur le secteur

La réalisation du Recensement National de l'Agriculture est dans sa phase active de mise en œuvre. Les modules de base sont achevés et les modules complémentaires sont en cours. Le processus de traitement des informations est en cours dans 06 centres départementaux et 02 centres nationaux.

Pour ce qui concerne le suivi-évaluation du secteur au regard des prévisions pour 2019, la revue sectorielle a été réalisée à 100% au niveau national (1 revue par an) appuyée par l'organisation de 4 revues trimestrielles du PTAB.

⁹ Enquête sur l'accès aux services agricoles et Rapport de Performance du Secteur Agricole, gestion 2018

Au niveau départemental, 36 revues ont été réalisées par les DDAEP sur 48 prévues (75% de réalisation) avec 58,3% des DDAEP qui ont réalisé les 04 revues prévues par an, 25% ayant réalisé 02 revues et 16,7% ayant tenu 1 revue. De même, 41 Enquêtes Statistiques Agricoles ont été réalisées par les douze DDAEP en vue de rendre disponibles des statistiques agricoles de production. Les revues organisées par les DDAEP portent sur les plans départementaux harmonisés.

De même, 11 revues ont été tenues dans les pôles sur 14 prévues avec au moins une revue tenue par pôle. Les ATDA ont été évaluées au titre de 2019 conjointement par la CTA-ATDA et la DPP du MAEP. Ces revues au niveau des pôles de développement agricole sont complétées par des sessions de cadres de concertations avec les acteurs en charge de la promotion des différentes filières ciblées.

En outre, des revues des projets réalisées conjointement entre le gouvernement et les bailleurs sont régulièrement organisées et débouchent sur l'élaboration des aide-mémoires.

Ces différentes revues et enquêtes ont permis de générer des informations sur la mise en œuvre des interventions dans le secteur agricole en vue de leur amélioration/capitalisation, de la prise de décision et de la coordination du secteur.

2.2.2.2. Promotion et développement des services agricoles par les TIC (e-Agriculture) et communication sur le secteur agricole

L'usage du numérique dans l'agriculture, ou e-agriculture, consiste à concevoir et à développer des outils novateurs basés sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) afin de relever les défis de l'agriculture.

Des initiatives sont mises en œuvre par le MAEP pour intégrer les TIC au secteur agricole parmi lesquelles on peut noter:

- ✚ l'utilisation des smartphones pour la collecte de données via l'application AKVO Flow ;
- ✚ le Système d'Information Agricole géo localisé qui vise à associer aux données collectées les références géographiques en vue de soutenir la territorialisation du développement agricole ;
- ✚ la promotion de l'inclusion financière des acteurs par le développement de la finance digitale le long des Chaînes de Valeur Agricoles ;
- ✚ l'usage des drones pour améliorer les services de conseil agricole et mettre en pratique l'agriculture de précision.

Le document de stratégie nationale pour le e-Agriculture au Bénin est en cours d'élaboration avec le Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND). Le projet e-Agriculture (rebaptisé Projet Intégré de Transformation Numérique des Régions Rurales) dont le but est de faciliter l'accès aux marchés aux producteurs est en instance de démarrage. Il s'agit d'un projet co-piloté par le MND et le MAEP.

2.2.2.3. Coordination du secteur agricole

Le Conseil National d'Orientation et de Suivi (CNOS) est l'organe d'orientation et de régulation de la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA). Il est soutenu aux niveaux déconcentré et décentralisé par des Conseils Départementaux de Suivi et des Conseils Communaux de Suivi. Le CNOS est un organe de haut niveau dont la présidence est assurée par le Président de la République et composé de plusieurs ministres et des organisations des producteurs. Le CNOS dispose d'un Secrétariat Technique Permanent (STP/CNOS), placé sous l'autorité du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP). Au titre de l'année 2019, le STP/CNOS a organisé quatre sessions ordinaires de tous les CCoS démembrés du CNOS (CDÉS et CCoS), soit 308 sessions sur 308 prévues ; en ce qui concerne les CDeS, le STP/CNOS a appuyé techniquement 43 sessions sur 48 prévues. Par contre, aucune des deux sessions CNOS n'a été tenue. Au total 336 réunions sur 356 prévues ont été organisées et regroupant 29 organismes intervenant dans le secteur agricole. Au terme de ces réunions, 42 recommandations ont été formulées et ont résulté en la prise de 15 décisions dont 13 ont été implémentées.

Dans le cadre du dialogue public privé, les comités de veille stratégiques pour la promotion des filières anacarde, karité et riz, ont organisé respectivement les sessions ordinaires pour faire le point des engagements des parties prenantes afin de dégager les résultats obtenus.

Concernant la filière anacarde, on peut retenir que le plaidoyer engagé en 2018 a permis l'amendement de l'article 27 alinéa C de la Loi de Finance 2019 pour la prise en compte de la recherche agricole et de la promotion des filières agricoles au titre de l'année 2020. Cette disposition a permis d'élaborer et de transmettre le projet d'arrêté fixant les modalités de répartition et d'utilisation du produit de la contribution à la recherche et à la promotion agricoles perçue sur les exportations des produits agricoles au titre du budget général de l'Etat, gestion 2020. Ainsi, les structures bénéficiaires des ressources mises à disposition sont:

- ❖ Le Système National de Recherche Agricole (SNRA) pour la mise en œuvre du Programme National de Recherche Agricole (PNRA) et le Programme Spécial d'Investissement (PSI);
- ❖ L'Interprofession de la Filière Anacarde (IFA) pour l'exécution des fonctions critiques de la filière anacarde ;
- ❖ La Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et Producteurs Agricoles (PNOPPA) dans le cadre de l'organisation des autres filières agricoles.

En conséquence, le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche devra ouvrir des lignes au profit des structures ci-dessus citées pour la mobilisation de ces ressources.

Concernant la filière karité, le dialogue public-privé a permis de démarrer le processus de mise en place de l'interprofession. La structuration des acteurs permet de distinguer deux familles d'acteurs. Il s'agit de:

- la famille des productrices du beurre de karité
- la famille des transformateurs de beurre de karité

Enfin, le suivi des interventions du secteur agricole s'est poursuivi avec l'Unité Présidentielle de Suivi (UPS) qui exploite différents rapports d'avancement (hebdomadaires et mensuels) des projets prioritaires et des structures du MAEP pour en rendre compte au Chef de l'Etat à travers

le Bureau d'Analyse et d'Investissement (BAI). L'UPS contribue également à ajuster le PTAB du MAEP.

2.2.3. Promotion du genre dans le secteur agricole

Pour inverser les tendances d'inégalité persistantes sur les questions du genre, il est prévu de mettre l'accent sur l'amélioration de l'accès des couches vulnérables (femmes et jeunes) aux ressources productives et le renforcement de leurs capacités d'action. Les informations sur les thématiques clés en matière de genre sont disponibles par sexe à travers les résultats de l'enquête sur « l'Elaboration de la Situation de Référence sur les Conditions Actuelles d'Accès des Agricultrices/Agriculteurs à quatre Services Clés au Bénin » commanditée par le MAEP dans le cadre de l'appui budgétaire de l'Union Européenne en 2018 sur la base d'un échantillon composé de 4880 chefs d'exploitation dont 4420 hommes et 460 femmes répartis dans les 12 départements et les 07 Pôles de Développement Agricole. Cette enquête a été poursuivie en 2019, pour la détermination des niveaux de satisfaction des usagers ayant accès aux différents services.

Genre et accès au foncier

Selon les résultats des deux études précitées, 6% des femmes contre 94% pour les hommes ont accès à des droits fonciers garantis. Ce taux met en exergue un faible accès sécurisé des femmes à la terre en raison des pesanteurs sociologiques qui attribuent la propriété des terres aux hommes surtout en milieu rural. Toutefois, le taux de satisfaction sur le plan national par rapport au foncier en général des hommes ne diffère pas significativement de celui des femmes, soit environ 46% (**Tableau 5**).

Tableau 5: Niveau d'accès et de satisfaction par rapport au foncier sécurisé

Indicateurs		Taux (%)
Taux d'accès	Homme	94
	Femme	6
Taux de satisfaction	Homme	46,36
	Femme	46,32

Source: Enquête de référence MAEP, 2018 ; Enquête de satisfaction MAEP 2019

Genre, développement technologique et conseil agricole

Les résultats de l'enquête sur l'Elaboration de la Situation de Référence sur les Conditions Actuelles d'Accès des Agricultrices/Agriculteurs à quatre Services Clés au Bénin » commanditée par le MAEP dans le cadre de l'appui budgétaire de l'Union Européenne en 2018 révèlent que les hommes ont plus accès aux équipements modernes (tracteurs, traction animale, pulvérisateur) que les femmes (**Tableau 6**).

Tableau 6: Taux d'accès à la traction animale/motorisées et pulvérisateurs, par sexe du chef d'exploitation

Taux d'accès	Sexe du chef d'exploitation	Traction motorisée	Traction animale (culture attelée)
	Femme	4,66	6,87
	Homme	10,82	21,74

Source: Enquête de référence MAEP, 2018

Concernant l'accès aux services de Conseil en Gestion, globalement les hommes (24,41%) ont deux fois plus accès aux services de conseil agricole que les femmes (11,96%) avec un différentiel au niveau de la production animale où la tendance est inversée au profit des femmes.

De même, le taux d'accès des exploitations agricoles au CAM par sexe (Tableau 7) montre un taux plus élevé de 5,45% au niveau des hommes chefs d'exploitation que les femmes (1,96%).

Les femmes qui utilisent la traction motorisée sont toutes satisfaites, soit un taux de satisfaction de 100%. Quant aux hommes, le taux de satisfaction est d'environ 95%. Quant à la traction animale, les femmes présentent un taux de satisfaction inférieur à celui des hommes. Néanmoins dans les départements de l'Atacora et du Zou, toutes les femmes sont satisfaites à 100% de l'usage de la traction animale. Le niveau de satisfaction des hommes et des femmes pour ce qui est de la traction motorisée ne diffère donc guère.

Tableau 7: Taux d'accès et de satisfaction des exploitations agricoles aux différents types de conseil par sexe du chef d'exploitation

	Sexe du chef d'exploitation	Conseil de Gestion aux exploitations agricoles (%)	Conseil Technique Spécialisé (%)	Conseil d'accès au marché (%)
Taux d'accès	Femme	11,96	11,09	1,96
	Homme	24,41	17,58	5,45
Taux de satisfaction	Femme	8,1	6,5	1
	Homme	17,4	13,4	3

Source: Enquête de référence MAEP, 2018 ; Enquête de satisfaction MAEP 2019

De façon générale, le taux de satisfaction en appuis-conseils au niveau des hommes est supérieur à celui obtenu au niveau des femmes quel que soit le type d'appui-conseil.

Genre et accès au financement et à l'assurance agricole

Les résultats des deux enquêtes ont montré que 37,35% des femmes engagées dans l'agriculture ont accès aux services financiers. Au plan financier, le taux de satisfaction des femmes (plus de 81%) est supérieur à celui des hommes (moins de 77%). En ce qui concerne spécifiquement les crédits/prêts, le taux de satisfaction des femmes (82%) reste supérieur à celui des hommes (73%) sur le plan national. Pour ce qui concerne les épargnes, les femmes ont globalement un taux de satisfaction (près de 92%) supérieur à celui des hommes (environ 89%) sur le plan national.

Au niveau des assurances, seuls les hommes ont utilisé ce service. Le taux de satisfaction global est inférieur à 87%.

Genre et accès aux intrants de production

Pour ce qui concerne l'accès aux intrants, plus de 77% des femmes ont eu accès à au moins un intrant PA, PV, PH ou PP et seulement 4% environ ont eu accès à tous les intrants nécessaires (synthèse). Au niveau des hommes, près de 84% ont eu accès à au moins un intrant PA, PV, PH et moins de 15% ont eu accès à tous les intrants nécessaires.

Les femmes usagers des intrants ont un taux de satisfaction global (moins de 84%) inférieur à celui des hommes (plus de 91%), quel que soit le sous-secteur (Tableau 8).

Tableau 8: Taux global d'accès et de satisfaction aux intrants agricoles, par sexe du chef d'exploitation

	Sexe du chef d'exploitation	Au moins un intrant PA, PV, PH (%)	Tous les intrants nécessaires (%)
Taux d'accès	Femme	77,39	4,35
	Homme	83,51	14,86
Taux de satisfaction	Femme		83,61
	Homme		91,21

Source: Enquête de référence MAEP, 2018 ; Enquête de satisfaction MAEP 2019

Genre et gestion de la durabilité des sols

En 2019, environ 27% des surfaces d'exploitations individuelles qui ont été réhabilitées ou protégées sont exploitées par des femmes contre 32% en 2018. Au plan de la formation, 32% des acteurs formés sur la Gestion Durable des Terres sont des femmes.

A tous égards, à l'exception de quelques rares aspects, les inégalités observées au niveau de l'accès des femmes aux ressources productives se répercutent sur les niveaux de satisfaction. Des efforts sont donc attendus à tous les niveaux pour prendre en compte les besoins réels des acteurs avec une emphase sur le genre dans la fourniture des différents services agricoles.

Genre et gouvernance

Il est prévu que le **niveau de représentativité des femmes dans les instances de gouvernance** soit porté de 8% à 25% à l'horizon 2021 avec un jalon de 16% pour 2019. Le tableau ci-après présente la compilation des données de cet indicateur de 2016 à 2019. De façon opérationnelle, le niveau de représentativité des femmes a été déterminé au niveau des postes de direction de l'administration publique du MAEP et les organes de décision des ANE conformément au Tableau 9.

Tableau 9: Niveau de représentativité des femmes dans les instances de gouvernance

Structures		Hommes				Femmes				Total			
		2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019
Administration Publique du Secteur Agricole ¹⁰	Nbre	65	68	63	112	5	6	5	8	70	74	68	120
	%	93	92	93	93	7	8	7	7				
Acteurs Non Étatique du secteur agricole ¹¹	Nbre	157	153	110	174	77	76	33	89	234	229	143	263
	%	67	67	77	66	33	33	23	34				

Source: Traitement DPP, 2019

On constate que le pourcentage de femmes aux postes de décision de l'Administration Publique du MAEP est de 7% en 2019 (43,8% de la cible 2019) et de 23% pour les ANE (143,8% de réalisation de la cible 2019). Ce qui indique qu'il y a des efforts à faire pour améliorer le niveau de représentativité des femmes dans les instances de prise de décision du secteur public.

2.2.4. Prise en compte de l'environnement et gouvernance des changements climatiques

En 2019, les documents de planification environnementale notamment le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) de deux projets en préparation ont été élaborés. Il s'agit du Projet d'Appui au Développement des Filières lait et viande et à la Promotion des Entreprises d'Élevage (PRODEFILAV-PEL) et du Projet d'Appui à la Compétitivité des Filières et à la Diversification des Exportations (PACOFIDE).

Concernant le suivi environnemental, dix (10) projets sont impactés au cours de la période ciblée. Le niveau de prise en compte des mesures de sauvegarde environnementale s'améliore au fil des années. Les Points Focaux Environnement & Climat des départements sont formés et suivi sur le terrain.

Le Plan d'Actions Environnementales du Secteur Agricole (2019-2025) dont l'objectif est de contribuer à une meilleure prise en compte de la dimension environnementale, sociale et au renforcement de la résilience face aux changements climatiques dans le secteur agricole a connu un démarrage de mise en œuvre. Les premières actions sont relatives à (i) la sauvegarde environnementale et sociale dans la mise en œuvre des projets/programmes du secteur agricole, (ii) la capitalisation et appui à la diffusion des innovations agricoles au profit des hommes et des femmes pour la résilience face aux changements climatiques et son atténuation y compris l'Assurance agricole et gestion des calamités dans le secteur, (iii) la Gestion Durable des Terres (GDT) et des écosystèmes aquatiques, (iv) la promotion de l'agriculture biologique et écologique et (v) la redynamisation de la Cellule environnementale et le renforcement de ses capacités d'intervention.

¹⁰Les postes pris en compte sont ceux de direction au sein du MAEP (Cabinet, Secrétariat Général, direction des structures sous tutelles et Coordonnateurs de projets/programmes.

¹¹Les organisations prises en compte sont: PASCiB, FUPRO, PNOPPA, CNA, Synergie Paysanne, ANAF.

Au total seize (16) études d'impact sur l'environnement de diverses filières prenant en compte plusieurs chaînes de valeur ont été validées par l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) avec l'implication de la Cellule Environnementale.

La participation d'une délégation du MAEP à la 25^{ème} Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP25) à Madrid (Espagne) a permis l'élaboration de la position du Bénin sur « l'agriculture relative à (i) amélioration des systèmes d'élevage, y compris les systèmes de production agropastorale et autres) et (ii) dimension socioéconomique et dimension liée à la sécurité alimentaire des changements climatiques dans le secteur agricole ».

Sur le plan technique, les informations obtenues lors du suivi environnemental des projets du secteur sous portefeuille MAEP ont permis de noter que 144.394 ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs ont renforcé leur résilience face à la variabilité climatique et aux risques connexes. Le Guide d'intégration de l'Environnement et de l'Agriculture Intelligente face au Climat dans les politiques, stratégies, programmes et projets de développement agricole au Bénin, imprimé en 1000 exemplaires est en cours de diffusion.

2.2.5. Etat de la gouvernance au sein des organisations des acteurs directs

Des efforts ont été entrepris pour améliorer la gouvernance au sein des OPA afin de faire exprimer leur potentialité dans la promotion des filières agricoles. Les points restant à être améliorés concernent:

- la coordination des interventions au sein des OPA ;
- les mécanismes de suivi, de contrôle et d'évaluation de la fonctionnalité des coopératives et OPA ;
- la validité de la représentativité et la consistance de l'organisation et de la structuration ;
- l'organisation horizontale et verticale des acteurs filières dans la création et l'animation des interprofessions dans la perspective de renforcer les liens d'affaires.

Sur la base de ces constats majeurs, des mesures ont été proposées sous forme d'outils et d'actes à élaborer pour améliorer la gouvernance au sein des OPA (Annexe 7). Dans le cadre de la mise en œuvre de ces mesures, les pas ci-après ont été franchis:

- ✓ Prise de l'arrêté N° 2019-136/ MAEP/DC/SGM/CTJ/DLROPEA/SA/CJ/SA /141SGG19 du 24/12/2019 portant mise en place du registre des OPA et
- ✓ Prise de l'arrêté 137 /MAEP/DC/SGM/CTJ/DLROPEA/SA/CJ/SA/141SGG19 du 24/12/2019 fixant les critères de représentativité, les principes de gouvernance et les modalités d'appui publics aux OPA ;
- ✓ Elaboration et validation des projets d'actes élaborés par un panel élargi de leaders d'OPA et d'ANE.

Les mesures pour une meilleure appropriation de ces actes sont en cours de mise en œuvre et permettront à terme de résorber les imperfections notées dans la gouvernance au sein des organisations des acteurs directs.

2.3. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA CAMPAGNE 2019-2020

Les conditions de mise en œuvre de la campagne agricole 2019-2020 prennent en compte les moyens matériels et humains, la situation pluviométrique, les conditions de mise en œuvre des Projets Phares, la situation phytosanitaire et zoo sanitaire, les conditions de pêche, la mise en place des intrants, la situation économique liée à la fermeture de la frontière bénino-nigériane (à partir d'août 2019) et la pandémie Covid-19 (à partir de décembre 2019).

2.3.1. Moyens matériels de production mis en œuvre

En plus des anciens tracteurs existants, le Gouvernement via le FNDA a fait mettre en place au cours de la campagne 2019-2020 un total de 225 kits de tracteurs neufs aux profits des acquéreurs des Pôles de Développement Agricoles et de l'AIC. Le cumul à fin 2019 porte à 461 le nombre total de tracteurs mis en place conformément à la répartition présentée dans le **Tableau 10** ci-après:

Tableau 10: Nombre de tracteurs mis en place par pôle

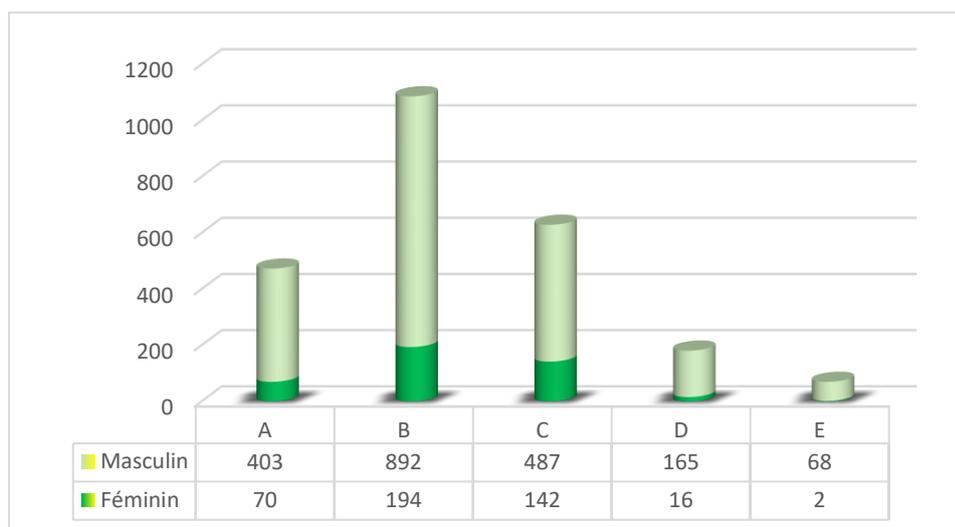
PDA	PDA1	PDA2	PDA3	PDA4	PDA5	PDA6	PDA7	AIC	Total
2018	4	92	45	53	5	5	14	19	237
2019	3	77	65	56	3	4	16	0	225
Cumul	7	169	110	109	8	9	30	19	461

Source: FNDA 2020

En dehors de ces appuis, les acteurs privés ont déployé les moyens à leur portée pour contribuer au bon déroulement de la campagne.

2.3.2. Moyens humains déployés

Le point global du personnel du MAEP au cours de la campagne 2019-2020 donne un effectif de total de 2439 agents (+1%) composé de 424 femmes (+36%) et 2015 hommes soit 17% de femmes et 83% d'hommes. La structure du personnel du MAEP n'a pas varié entre 2018 et 2019. Ce personnel diversement impliqué dans la campagne agricole est structuré en quatre catégories d'agents dont les effectifs se répartissent conformément au Graph 7 qui suit:



Graph 7: Structure du personnel du MAEP par catégorie et par sexe en 2019

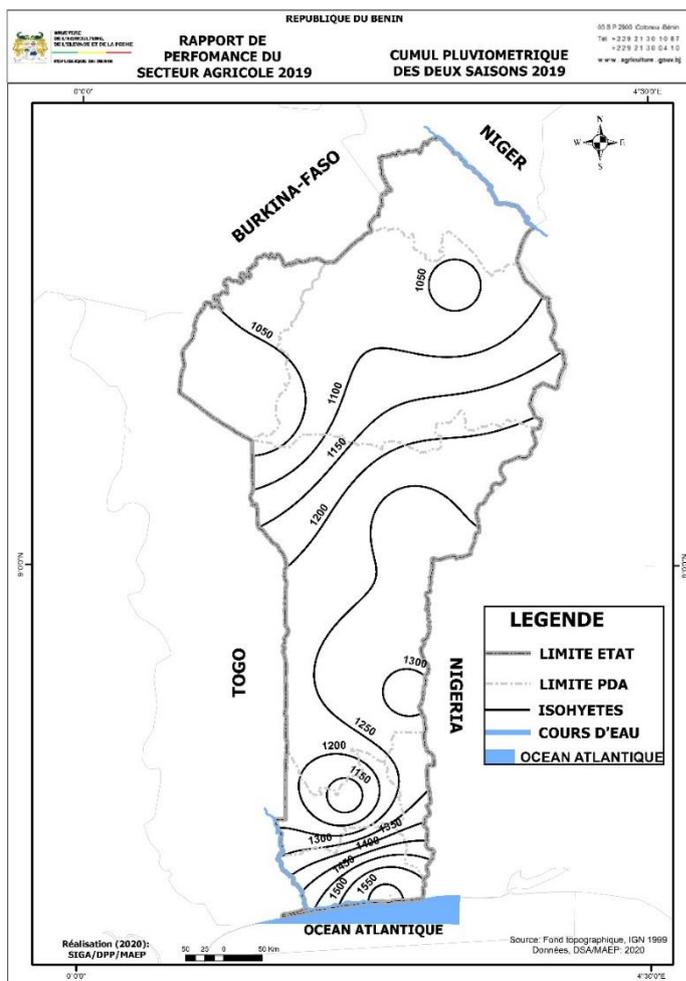
Source: DAF/MAEP, 2020

Ces statistiques montrent que le personnel du MAEP à dominance masculine est composé de 19% de cadres de conception (+1%) contre 81% d'agents d'exécution.

2.3.3. Situation pluviométrique

La moyenne pluviométrique annuelle enregistrée en 2019 est de 1225 mm en 78 jours contre 1112 mm en 61 jours en 2018 soit un écart positif de 113 mm et 17 jours par rapport à 2018 et 116 mm et 13 jours par rapport à la moyenne des cinq dernières années. L'année 2019 a été donc particulièrement pluvieuse surtout à cause de la plus longue répartition dans le temps. Il est remarqué un gradient de pluviométrie sur l'axe nord-sud (Carte 2).

Cette pluviométrie a sans doute permis le développement des cultures mais a causé également des inondations ayant entraîné d'importantes pertes de culture et de bétail dans certaines communes dont Karimama, Malanville, Kalalé, Aguégués, Zangnanado, Athiémè, etc.



Carte 2: Situation pluviométrique de la campagne 2019

Source : DPP/MAEP, données Bénin Météo, 2020

2.3.4. Conditions de mise en œuvre des Projets Phares

Des ressources financières ont été mises à disposition pour la coordination de ces programmes au plan national. Cependant, la mise en œuvre de ces programmes a été confrontée à des difficultés aussi bien organisationnelles, financières que techniques.

Les difficultés notées au plan organisationnel sont principalement la nomination tardive des coordonnateurs nationaux des programmes, la mise en œuvre des procédures de décaissement ayant nécessité la mise en place d'un nouveau mécanisme d'utilisation des ressources, la définition des liens fonctionnels et la composition des unités de gestion des Projets Phares pour assurer la gestion des crédits alloués.

Au plan financier, les ressources prévues au budget pour la mise en œuvre des Projets Phares du PAG, n'ont pu être mobilisées (en partie) qu'au mois d'octobre 2019 réduisant ainsi l'efficacité des interventions.

Au plan technique, la mise en place tardive de certaines facilités (équipements, aménagements, formations...) a été préjudiciable à l'atteinte de certains objectifs de la campagne agricole.

2.3.5. Situation phytosanitaire

La situation parasitaire des cultures a été dominée par la persistance des attaques de la chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*) sur le maïs. Mais on note un bon contrôle de ce ravageur en raison de la baisse des dégâts observés d'année en année. Ainsi, les superficies infestées en 2019 sont estimées à 7 690,25 ha contre 20 700 ha en 2018, soit une baisse de 63%. Cette tendance doit être entretenue avec une surveillance phytosanitaire plus accrue.

L'évaluation de la pression des parasites a montré que les cultures les plus touchées sont le riz, le maïs, les cultures maraîchères, l'anacarde et le palmier à huile. Par exemple en 2019, l'incidence de la pression de *Colletotrichum gloeosporioides*, (cause de l'Anthracnose sur les feuilles de l'anacardier) est de 60% sur les plants observés ; celle de *Ustilaginoidea virens*, (cause du faux-charbon du riz) est de 20 % dans les rizières inspectées ; et celle de *Ganoderma Sp*, (cause de la pourriture basale du stipe du palmier à huile) est de 7 % sur les palmiers observés. Malgré la faible pression apparente observée sur le palmier à huile, elle peut induire d'importantes pertes économiques à long terme.

Au niveau des racines et tubercules, la mosaïque africaine du manioc «Ugandan African Mosaic Cassava Virus » (U-AMCV) annoncée en 2018 est toujours d'actualité. Le nuisible n'a pas connu de progression significative dans les zones où il avait été observé mais ces zones sont toujours sous surveillance. Des travaux de recherches sont en cours à l'UAC pour une meilleure connaissance du nuisible et les méthodes de lutte.

En ce qui concerne le coton, les parasites ont été maîtrisés tout le long du cycle végétatif par la mise en place à temps des produits phytosanitaires de qualité.

2.3.6. Situation zoo sanitaire

La situation sanitaire du cheptel national a été dans l'ensemble sous contrôle en 2019. L'animation des campagnes de vaccination a été assurée mais la réticence habituelle des éleveurs et la non-maîtrise des effectifs du cheptel n'ont pas permis d'avoir un bon taux de couverture vaccinale. Le dispositif de prophylaxie collective a été renforcé par l'implication de 12 vétérinaires privés dans le cadre du mandat sanitaire.

De façon opérationnelle, la Direction de l'Elevage intervient sur le plan sanitaire par le programme de surveillance épidémiologique, de contrôle et d'éradication des maladies.

Taux de couverture vaccinale

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de prophylaxie collective contre la pasteurellose bovine et la péripneumonie contagieuse bovine, le dispositif de vaccination a été renforcé par l'implication des vétérinaires mandatés.

En fonction de la situation épidémiologique, deux campagnes de vaccination contre la pasteurellose bovine sont réalisées (juin-juillet et novembre-décembre) dans les départements de l'Atacora, de la Donga, du Borgou, de l'Alibori, du Zou et des Collines contre une seule édition (avril-mai-juin) dans les départements du Mono, du Couffo, de l'Atlantique, du Littoral, de l'Ouémé et du Plateau. Une seule campagne de vaccination contre la PPCB concomitamment

à la deuxième édition de la campagne de vaccination contre la pasteurellose bovine a été organisée.

Les vaccinations contre les autres maladies (PPR, maladie de Newcastle, charbon bactérien, charbon symptomatique, rage) se font dans le cadre de l'intervention des vétérinaires privés et de certains projets d'élevage.

Les résultats des différentes campagnes de vaccination sont consignés dans le Tableau 11.

Tableau 11: Synthèse campagne de vaccination

Vaccinations	Effectifs bovins 2019		Taux de couverture brut (%) en 2018	Taux de couverture brut (%) en 2019
	Estimés	Vaccinés		
Pasteurellose édition 1	2526062	842 546	33,71	34,8
Pasteurellose édition 2	2526062	803 406	30,11	33,19
PPCB	2526062	714 821	29,02	29,53

Source: DE, 2020

L'analyse de ce tableau montre en moyenne un faible taux de couverture vaccinale 32,5% en 2019 pour les grandes espèces d'élevage. Ce taux est inférieur à la cible de 2019 (70%) et est encore loin de celle de 2021 (90%). Ceci s'explique par le faible accès physique de certaines contrées aux vaccins, la réticence de certains éleveurs à faire vacciner leurs animaux, l'insuffisance des ressources humaines au niveau des structures appui et la faible maîtrise de l'effectif du cheptel ruminant en raison de la transhumance pour assurer la commande conséquente des vaccins.

Tableau 12: Synthèse des vaccinations ciblées

Vaccinations	Effectifs espèces 2019		Taux de réalisation (%) en 2018	Taux de réalisation en (%) en 2019
	Prévus	Vaccinés		
PPR	350 000	162 517	48,23	46,43
NEWCASTLE	965 000	350 021	10	36,27
Charbon bactérien	27000	11306	93	41,87
Rage	70 000	43 025	100	61,46

Source: DE, 2020

Les vaccinations ciblées (**Tableau 12**) qui sont faites à la demande des acteurs ou en vaccination de masse dans les zones endémiques des pestes (charbon bactérien) sont en baisse au niveau des petits ruminants (48% en 2018 contre 46% en 2019). Pour l'aviculture traditionnelle, on note une progression de 26 points (10% en 2018 contre 36% en 2019).

Par ailleurs, il a été enregistré 1487 foyers toutes maladies confondues. Les affections liées à la Peste des Petits Ruminants (10,56%), aux trypanosomoses animales (19,50%), à la fièvre aphteuse (11,37%) et à la Maladie de Newcastle (13%) sont les plus rencontrées. Au cours de

cette année, les maladies zoonotiques telles que la rage (1%), la tuberculose bovine (25,62%), la brucellose (0,47%) et la maladie Virale Hémorragique du lapin (VHD) ont été enregistrées.

2.3.7. Situation de la transhumance

La transhumance concerne aussi bien le cheptel national que les animaux en provenance des pays de la sous-région. Le déplacement des animaux engendre des conflits récurrents avec de graves dommages liés au non-respect des couloirs de passage, à l'ignorance des textes sur le code pastoral ou à une volonté manifeste de les violer.

En vue de limiter les conflits liés à la transhumance, des actions ont été entreprises par l'Etat central. Il s'agit de l'interdiction de la transhumance transfrontalière et l'organisation de la transhumance interne par le gouvernement à travers la prise de deux arrêtés interministériels¹² En complément des dispositions institutionnelles prises par le gouvernement, des actions ont été entreprises par la Direction de l'Elevage et les structures partenaires. Ces actions sont notamment:

- l'édition du guide de balisage des couloirs ;
- l'édition, la traduction en langues locales et la vulgarisation du code pastoral ;
- la validation des décrets d'application du code pastoral en vue de la mise sur pied de l'agence et du fonds d'appui à la transhumance ;
- la sédentarisation progressive des troupeaux et l'intensification des systèmes d'élevage;
- le tracé de 50 Km linéaire de couloir de transhumance entre Kandi et Banikoara.

Taux de réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs

Les dispositifs mis en place ont permis un déroulement pacifique de la campagne de transhumance avec un taux de réduction des entrées de 94% enregistrées. Cette baisse pourrait s'expliquer par les mesures prises à travers les différents arrêtés interministériels cités ci-dessus. Toutefois, le paiement des taxes aux portes d'entrée à raison de 5000 FCFA par tête de bovins et 1000 FCFA par tête de petits ruminants a permis de mobiliser trente-six millions soixante-quinze mille (36 075 000) francs CFA au profit du Trésor Public en 2019.

Corrélativement, le taux de réduction des conflits est de 93,47% ; La superficie enregistrée pour les cultures détruites est de 519,58 ha en 2019 contre 1153 ha en 2018 avec 3 cas de décès enregistrés en 2019 contre 46 en 2018.

Situation des aires de pâturage aménagés

La situation des aires de pâturage s'est améliorée avec l'installation de dix banques fourragères pour une superficie totale de 10 ha et l'aménagement de 194,7 ha de cultures fourragères au niveau des agro-éleveurs. Les espèces fourragères les plus cultivées sont essentiellement

12 arrêtés interministériels N° 200/MISP/MAEP/MCVDD/MDGL/MDN/DC/SGM/DAIC/SA/113SGG19 du 26 décembre 2019 portant interdiction de la transhumance transfrontalière en république du Bénin et N° 201/MISP/MAEP/MCVDD/MDGL/MDN/DC/SGM/DAIC/SA/114SGG19 du 26 décembre 2019 fixant les modalités de gestion de la transhumance nationale.

Panicum maximum CI, *Brachiaria ruziziensis*, *Cajanus cajan*, *Pennisetum purpureum*, *Cynodon dactylon*, *Kaya senegalensis*, *Mucuna*, niébé fourrager. Ces cultures fourragères permettent d'assurer l'embouche du bétail de commerce, l'entretien des noyaux laitiers et des animaux malades après le départ des autres en transhumance et d'atténuer les conséquences des poches de sécheresse. De plus en plus, les éleveurs péri-urbains et ceux les plus organisés se sédentarisent, produisent du fourrage et exploitent leur bétail à des fins économiques.

2.3.8. Situation des pêcheries

La pêche est une activité qui fluctue en fonction des conditions du milieu. L'observation générale faite sur l'état des écosystèmes aquatiques du Bénin, présente un niveau de dégradation inquiétant. Face à cette situation, des mesures d'assainissement et de réhabilitation des lacs Ahémé, Nokoué et la lagune de Porto-Novo et de leurs chenaux ont été prises par le Conseil des Ministres en sa séance du 28 mars 2018. Ces mesures sont les suivantes:

- la mise en place, formation et équipement de l'Unité de Surveillance des Plans et cours d'eau;
- la réalisation d'une cartographie des pêcheries sédentaires en vue de leur réorganisation (lac Nokoué et lagune de Porto-Novo);
- l'audit des Bases Obligatoires de Contrôle (BOC) et des Plateformes de transfert ;
- l'aménagement des berges du lac Nokoué (chenal du Cotonou) ;
- l'élaboration des textes réglementaires ;
- l'enrochement de l'embouchure de la lagune de Grand-Popo ;
- l'élargissement de la brèche du barrage en l'enrochement de la lagune de Cotonou ;
- le dragage du lac Ahémé et ses chenaux ;
- l'organisation de l'enlèvement systématique des engins prohibés et acadja du lac Ahémé et ses chenaux ;
- l'organisation de l'enlèvement systématique des engins verveux et autres engins prohibés du lac Nokoué et de la lagune de Porto-Novo.

Dans ce cadre, la DPH a poursuivi en 2019 la mise en œuvre de ces mesures d'assainissement et les résultats sont présentés dans le Tableau 13 ci-après:

Tableau 13: Engins enlevés et pêcheries sédentaires

Types d'engins	Complexe Ahémé et ses chenaux	Complexe Nokoué, lagune de Porto-Novo et leurs chenaux	Total
Acadja	60 km ²	05 ha	05 ha
Barrage	1080	41	1112
Filets pour acadja	232	232	464
Filets moustiquaires	37	-	37
Gbagbaloulou/avè	548	187	735
Palangres	45	12	57
Perches	478	4251	4729

Types d'engins	Complexe Ahémé et ses chenaux	Complexe Nokoué, lagune de Porto-Novo et leurs chenaux	Total
Mèdokpokonou	3 poses	560 poses	563 poses
Dogbo	-	05	05
Nasses	-	309	309

Source: DPH, 2020

Au regard des résultats obtenus, il est nécessaire de préserver les acquis afin d'éviter toutes velléités de recolonisation des plans d'eau assainis.

Quant à l'aquaculture, il est à signaler une diminution de la production des alevins *Oreochromis niloticus* (tilapia), liée entre autres à la dégénérescence des souches apparue chez les gros producteurs au cours de l'année 2019.

La pêche maritime artisanale est animée par une flotte d'embarcations artisanales. Pour faciliter les conditions d'exercice en mer, un dispositif d'alerte précoce basé sur le traitement des données satellitaires sur les conditions météorologiques en mer a été mis en place à la Direction de la Production Halieutique à l'aide du programme européen GME&Africa de l'Union Africaine géré par l'Université de Ghana pour sa partie Afrique de l'Ouest. Ce dispositif diffuse des informations aux pêcheurs de tous les campements de pêche le long de la côte par messageries SMS dans l'intention de signaler des accidents qui pourraient éventuellement subvenir au cours des activités de pêche.

La production maritime industrielle dépend du nombre de navires ayant obtenu la licence. En 2019, la DPH a délivré vingt-sept (27) licences de pêche dans les eaux sous juridiction béninoise. Ces licences concernent dix (10) chalutiers et dix-sept (17) thoniers composés de six (6) senneurs et de onze (11) canneurs.

2.3.9. Mise en place des intrants

Avec la mise en œuvre des réformes, le dispositif de mise en place des intrants a connu des améliorations qui permettent de satisfaire au mieux les besoins en intrants des acteurs directs.

2.3.9.1. Intrants de production végétale

Trois types d'intrants à savoir les semences, les engrais et les pesticides ont été mis en place.

Au total 1533,86 tonnes de semences certifiées de maïs et 364,77 tonnes de semences certifiées de riz ont été mises en place en 2019 contre 1790,95 tonnes de semences certifiées de maïs et 457,12 tonnes de semences certifiées de riz en 2018, soient des baisses respectives de 14% et de 20%. La mise en place des semences certifiées de soja n'a commencé qu'en 2019 avec 155,34 tonnes de semences certifiées. Les taux de couverture des besoins en semences certifiées sont de 69% pour le maïs, 13% pour le riz et de 2% pour le soja. Il ressort donc que la production agricole est encore tributaire des semences non certifiées (surtout pour le riz et le soja) et que les liens d'affaire entre les producteurs et les semenciers après le retrait de l'Etat ne sont pas en

train de se mettre en place convenablement. Ce qui pourrait expliquer les difficultés d'atteinte de certains objectifs de productions agricoles.

Pour les engrais, au total 263 042,4 tonnes d'engrais minéraux dont 196694,6 tonnes de NPK, 65875 tonnes d'urée et 472,8 tonnes d'engrais potassique ont été mis en place par SODECO SA pour le compte de la campagne 2019-2020. La filière coton a bénéficié de la plus grande quantité d'engrais avec 182352 tonnes de NPK et 65 875 tonnes d'urée soit 94% de la quantité totale mise en place (6% pour les vivriers). En rapport avec l'année 2018, les quantités d'engrais mises en place ont connu une hausse de 18%.

Les volumes de pesticides mis en place pour la campagne 2019-2020 sont évalués à 4 864 789 litres dont 2 859 267 litres d'herbicide et 2 005 522 litres pour les autres pesticides (insecticides, acaricides, etc.). La filière coton représente 99,6% de ces pesticides mis en place soient 2 857 104 litres d'herbicide et 1 988 508 litres pour les autres pesticides."

2.3.9.2. Intrants de production animale

En rapport avec les besoins exprimés, le taux de couverture des besoins en vaccins est de 78,04% et concerne la Péri Pneumonie Contagieuse Bovine (PPCB), la Pasteurellose bovine, la peste aviaire, la peste des petits ruminants et la rage.

En 2019, un total de 1 352 000 poussins d'un jour sont produits localement et entièrement mis en place auprès des aviculteurs par le Centre de Promotion Agricole (CPA) de Sèmè et les Terres Associés (63% des besoins). A cette production, s'ajoute l'importation de 600 000 poussins d'un jour (cf. **Tableau 14**).

Tableau 14: Couverture des besoins en intrants animaux

Intrants de production animale		Besoins	Mise en place	Taux de couverture des besoins (%)
Vaccins (doses)	Total doses de vaccins	3 592 600	2 803 769	78,04
	<i>Bovins</i>	2 526 000	2 337 384	92,53
	<i>Petits ruminants</i>	286 600	217 172	27,61
	<i>Volailles</i>	250 000	236 095	94,44
	<i>Canins</i>	20000	12618	63,09
	<i>Lapins</i>	100000	500000	5
Nombre de poussins d'un jour	Total poussins d'un jour	2 138 000	1 952 000	91,30
	<i>Production</i>		1352000	63,2
	<i>Importation</i>		600000	28,1
Aliments (Kg)	Provendes	78483,24	63766,66	81,24

Source: Compilation DDAEP, 2020 ; DE, 2020

2.3.9.3. Intrants piscicoles

La mise en place des alevins provient essentiellement de la production nationale. Au totale 27 481 439 alevins contre 19 624 625 alevins en 2019 soit un accroissement de 40%.

Par espèce, il a été produit 2 618 862 (soit 9,5%) de tilapia et 24 000 889 (soit 90,5%) alevins de clarias contre respectivement 11 717 330 d'alevins de tilapia (soit 59,7%) et 7 907 295 d'alevins de clarias (soit 40,3%). La quasi-totalité des alevins de Tilapia est utilisée pour la production nationale. Quant au Clarias, environ 30 % sont utilisés au Bénin, le reste faisant objet d'échange régional notamment avec le Nigéria (DPH, 2019).

Au cours de la campagne 2019-2020, le faible accroissement de production des alevins de tilapia est imputable à la dégénérescence de la souche chez les gros producteurs (comme la Fondation TONON) et le fort accroissement de celui de clarias est dû à la prise en compte d'une nouvelle source de production qu'est le village aquacole de Ita-Soumba dans la Commune d'Ifangni.

Cette production (cf. Annexe 8) est réalisée presque en totalité dans les Départements du Sud Bénin. Les productions relevées dans les Départements du Nord sont faibles (DPH, 2020).

Au cours de l'année 2019, la quantité d'aliments poissons utilisée pour la production de 5318 tonnes est évaluée à 6236,7 tonnes sur la base de l'indice de conversion¹³ de 1,3 selon les données historiques de terrain au Bénin.

2.3.10. Situation économique liée à la fermeture de la frontière bénino-nigériane

Le Nigéria a fermé ses frontières terrestres avec ses voisins dont le Bénin à partir du 20 août 2019. Ce pays de plus de 200 millions d'habitants offrait un important marché pour l'écoulement des produits agricoles du Bénin. Pour rappel, le Bénin tire 20% de son PIB des échanges avec le Nigéria. La fermeture de cette frontière n'est pas restée sans conséquence sur le secteur agricole béninois notamment sur les filières comme l'ananas, les produits maraîchers et les produits aquacoles.

Cas de l'ananas

Environ 40% de l'ananas produit au Bénin est exporté sur le marché Nigérian¹⁴. Ce fruit, à cause de sa fragilité et de sa teneur en eau, notamment le pain de sucre, se trouve être l'un des produits les plus affectés par la situation de la frontière. Dans les communes productrices d'ananas (Abomey-Calavi, Allada, Zè et Toffo) tout comme à la frontière, les pertes enregistrées ont été importantes surtout la première semaine de la fermeture de la frontière entraînant le retour des cargaisons non écoulées avec des fruits détériorés. Les autres effets enregistrés concernent:

- l'annulation des contrats et commandes en cours destinés au Nigéria ;

¹³ Quantité d'aliment pour produire un kilogramme de poisson toute espèce confondue

¹⁴ Voir PNDF ananas

- la baisse des prix de cession des cargaisons des bachées (véhicules de transport) de fruits qui sont passés de 220 000 F CFA avant la crise à 120 000 FCFA avec la fermeture des frontières (45% d'abattement) ;
- la diminution drastique du prix de cession de l'ananas dans les usines: le prix du kilogramme d'ananas est passé de 60 FCA à 35 FCFA ;
- le pourrissement des fruits déjà à maturité dans les champs d'ananas; environ 4500 tonnes d'ananas étaient immédiatement concernées dont 87% de la variété pain de sucre et 13% de cayenne lisse.

En dépit de ces points négatifs, la fermeture de la frontière a induit des effets positifs dans la filière ananas notamment le renforcement du dialogue entre les producteurs et les transformateurs. On peut noter également la prospection de nouveaux marchés (pays du Sahel et autres) par l'initiative des acteurs directs des chaînes de valeurs. En effet, grâce à la mobilisation interne des transformateurs pour accompagner la mise en marché de l'ananas, le taux de transformation local de l'ananas est passé de 24% en 2018 à 50,3% en 2019 nonobstant la réduction des prix d'achat à l'usine. Ces nouveaux liens d'affaires méritent d'être consolidés pour renforcer la résilience de l'agriculture béninoise.

Cas des produits maraîchers

La situation des produits maraîchers est analogue à celle de l'ananas. Certes la mise en marché de la tomate du Bénin n'est pas aussi dépendante du marché du Nigéria comme c'était le cas pour l'ananas. Cependant, la fermeture de la frontière par le Nigéria est intervenue dans la période où le Bénin a l'avantage d'exporter la tomate vers ce pays. Les effets notés sont les suivants:

- l'annulation des contrats et commandes en cours destinés au Nigéria (laitue, carotte, concombre, tomate...);
- la diminution drastique du prix des produits maraîchers: le prix du panier de la tomate est passé de 9000 FCA à 1000 FCFA (-80%), celui de carotte est passé de 14000 FCFA à 1000 FCFA le panier (-93%), celui de la laitue est passé de 2500 FCFA à 400 FCFA la planche (-88%);
- le pourrissement des produits maraîchers invendus surtout la tomate et
- le renchérissement du coût de production en lien avec le coût élevé du carburant de contrebande pour l'arrosage.

Cette situation a remis à l'agenda public la nécessité de disposer de variétés de tomates moins périssables et plus charnus adaptés à la transformation. Cette dynamique appelle des réponses de la part de la recherche agricole.

Cas des produits non périssables

Les produits non périssables comme le maïs, le gari et le riz ont subi des sorts meilleurs quant à la chute des prix. Cependant, les exportateurs ne disposant pas de moyens de stockage dans les zones frontalières et à cause de l'impossibilité de faire traverser leurs produits sont obligés de les céder à des prix très bas.

Le prix du riz a peu varié entre la période d'avant ou d'après la fermeture ; la baisse de prix notée par endroits a davantage trait aux qualités de riz disponible sur le marché. La situation est analogue pour les huiles végétales.

Le prix du maïs a baissé, passant de 22 000 F CFA à 13 000 F CFA le sac de 100kg (130 F CFA/kg), soit 59% du prix habituel dans des zones proches de la frontière. Par contre, dans les marchés de moindre production, le prix du maïs a légèrement augmenté de 2000 F CFA à 2 500 F CFA par bassine en relation avec le coût élevé du transport ou de l'essence frelatée provenant du Nigéria.

Cette situation a mis les acteurs en difficultés de paiement avec les IMF pour ce qui concerne les prêts contractés pour la production ou la commercialisation.

Cas des produits animaux et aquacoles

Le nord du Bénin est le plus gros fournisseur d'animaux destinés au marché nigérian. Des pertes de bétail et de volaille ont été enregistrées dans les secteurs frontaliers où ces animaux sont convoyés. Le long séjour à la frontière a entraîné des mortalités et des pertes de poids, faute d'entretien suffisant, notamment le manque d'eau et de fourrage. Les commerçants ont dû vendre certains animaux à vil prix. Le prix moyen par tête de bovins est passé de 250 000 F CFA à 90 000-150 000 F CFA (jusqu'à 60% de baisse), celui des ovins est passé de 15 000 FCFA à entre 6 000 et 12.000 F CFA (40%-80% de baisse) et celui de la volaille de 3 000 à 1 000 FCFA, soit (33% de baisse).

La production de Clarias est essentiellement destinée au marché Nigérian. La fermeture des frontières avec le Nigéria a certainement eu des effets négatifs sur la commercialisation mais le manque de données ne nous permet pas d'avancer des chiffres précis. La fermeture des frontières a ajouté aux difficultés d'écoulement, les tracasseries pour l'accès aux aliments et autres intrants utilisés dans l'aquaculture. La situation aurait été plus dramatique si les pisciculteurs ne s'étaient pas adaptés à la crise liée à la chute des cours du Naira en 2016-2017 en modifiant la structure de leur production (plus de tilapia que de clarias).

Mesures prises à court terme

La mobilisation faite autour de la situation de fermeture des frontières a abouti à la proposition des mesures suivantes:

- la prospection d'autres marchés aussi bien internes qu'externes pour les produits agricoles impactés (ananas, produits maraîchers, produits aquacoles...);
- la mobilisation pour la transformation locale de l'ananas avec une implication active des transformateurs ;
- la revue de la planification des traitements d'induction florale pour répartir la production sur toute l'année et éviter l'abondance de l'ananas.

Cette situation met en lumière la faible résilience du secteur agricole face aux chocs exogènes pour lesquels des mesures durables devront être prises pour affermir l'économie nationale en général. On pourrait citer au nombre de ces mesures, la mise à l'échelle des travaux d'irrigation, l'effectivité du financement agricole, la promotion des énergies renouvelables au service de

l'agriculture, le renforcement du tissu industriel de la transformation agro-alimentaire, la promotion de l'assurance agricole etc.

3. EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Cette section présente les performances atteintes en 2019 pour les productions végétales, animale et halieutique.

3.1. Évolution des différentes productions végétales

Au terme de la campagne 2019-2020, il ressort que:

- La production céréalière a connu un accroissement de **3,2%** par rapport à 2018. Cette tendance est surtout due aux performances enregistrées par les cultures Maïs et Riz (8% et 2% respectivement). La production des autres cultures du groupe des céréales (sorgho, fonio, mil, etc.) est pratiquement restée stable.
- Au niveau des racines et tubercules, la production a connu un accroissement de 2,8% entre 2018 et 2019. Dans ce groupe, le manioc a connu un accroissement de 4,7% par rapport à 2018 alors que les autres cultures ont un accroissement relativement faible.
- Les légumineuses ont connu un accroissement de 16,1%. Cette tendance est due à la culture du soja dont la production a connu un accroissement de 44,2%.
- Les cultures Maraîchères ont connu une baisse de production de 1,5%. Cette tendance est due principalement aux cultures d'oignon et de piment pour lesquelles les productions ont régressé de 3,8% et 15%.

En général, les productions des grands groupes de cultures sont supérieures à la moyenne des 05 dernières années (**Tableau 15**)

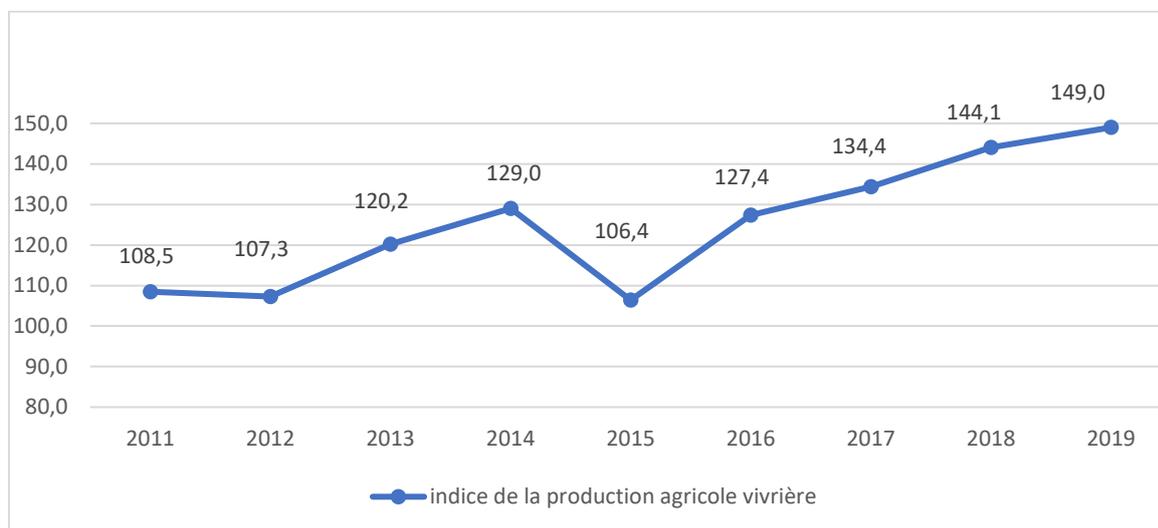
Tableau 15: Evolution des grands groupes de culture

CULTURES	Campagne 2018-2019		Campagne 2019-2020		ACC (%) Camp_18-19	PROD_MOY (5 ANS)	ACC (%) MOY_5_A NS
	SUP	PROD	SUP	PROD			
CEREALES	1 462 937	2 109 384	1 758 748	2 177 787	3,2%	1 868 433	16,6%
RACINES ET TUBERCULES	583 653	7 742 026	564 993	7 955 450	2,8%	7 048 863	12,9%
LEGUMINEUSES	489 920	502 564	540 151	583 668	16,1%	428 609	36,2%
CULTURES MARAÎCHERES	107 756	716 917	97 488	706 346	-1,5%	665 041	6,2%

Source: DSA, 2020

Indice de production agricole vivrière

L'indice de production agricole vivrière¹⁵, base 2008-2009, a connu une hausse de 4,9 points passant de 144,1% en 2018 à 149 % en 2019 (**Grappe 8**). Ce qui reste largement au-dessus de la moyenne observée depuis 2011 qui est de 125,1 %.



Grappe 8: Indice de production vivrière de 2011 à 2019

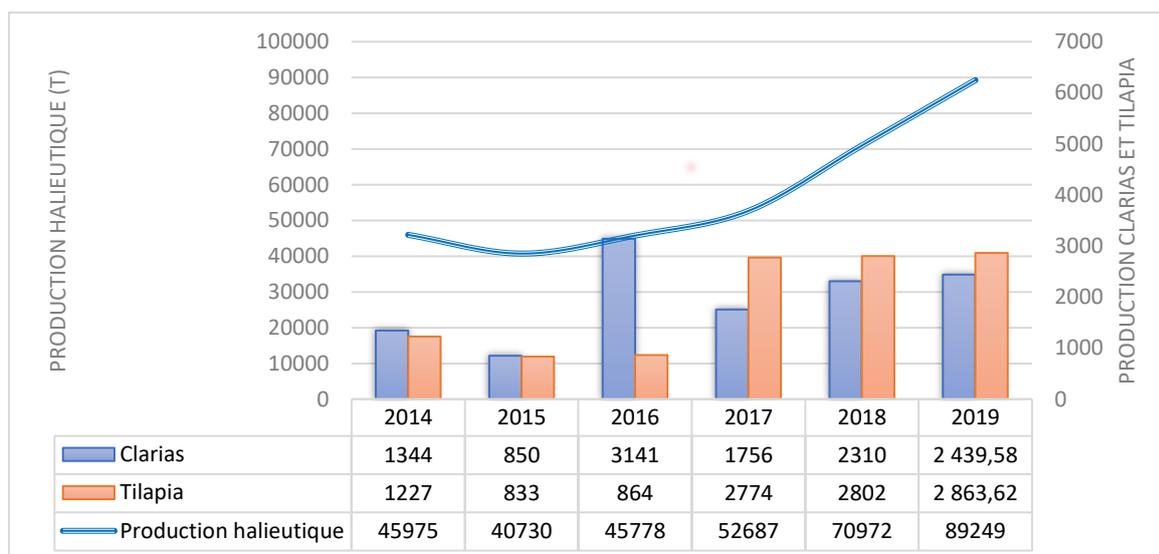
Source: DSA 2020

3.2. Évolution des différentes productions halieutiques

Les productions halieutiques en général sans les thons sont évaluées à 89 248,9 tonnes en 2019 contre 70 971,7 tonnes en 2018 soit un accroissement de 25,9%.

La production aquacole est évaluée à 5 318 tonnes en 2019 contre 5 114,7 tonnes en 2018 soit un accroissement de 4,0% (**Grappe 9**). En rapport avec les cibles fixées, 42,5% de l'objectif de 2019 (12500T de poisson) a été atteint.

¹⁵ Les indices de production vivrière montrent le niveau relatif du volume global de production vivrière pour chaque année en comparaison avec celle de la période de base. Ils sont basés sur la somme des quantités, pondérés des prix des différents produits vivriers disponibles.



Graph 9: Evolution de la production de Clarias, de Tilapia et de la production halieutique nationale (tonnes)

En ce qui concerne, la pêche continentale, elle a connu un accroissement de 23,7% passant de 37 000 tonnes en 2018 à 45 762,20 tonnes en 2019.

Les captures de la production maritime artisanale sont estimées à 37 948 tonnes en 2019 contre 28 663,20 tonnes en 2018 soit un accroissement de 32,4%. La production maritime industrielle s'est accrue de 13,75% en passant de 194 T en 2018 à 220,672 T en 2019.

La pêche thonière a connu une baisse de 25,4% passant de 11 103 T en 2018 à 8288 T en 2019. Globalement l'ensemble de la production halieutique nationale s'établit à 97537 T toute catégorie de capture comprise soit une progression de 13,3% par rapport à 2018 (86054 T).

3.3.Évolution des différentes productions de viande, lait et œufs de table

La production de viande est estimée à 76 161 tonnes en 2019 contre 74 162 tonnes en 2018. Quant à la production du lait, elle est estimée à 125 145 tonnes en 2019 contre 121 975 tonnes en 2018. On note une production de 17 341 tonnes d'œufs de table en 2019 contre 16 795 tonnes en 2018¹⁶.

Tableau 16: Effectif des cheptels

Cheptel	2017	2018	2019
Bovins	2 400 000	2 462 000	2526000
Ovins	934 000	954 000	994 000
Caprins	1 878 000	1 921 000	1 965 000
Porcins	485 000	504 000	524 000

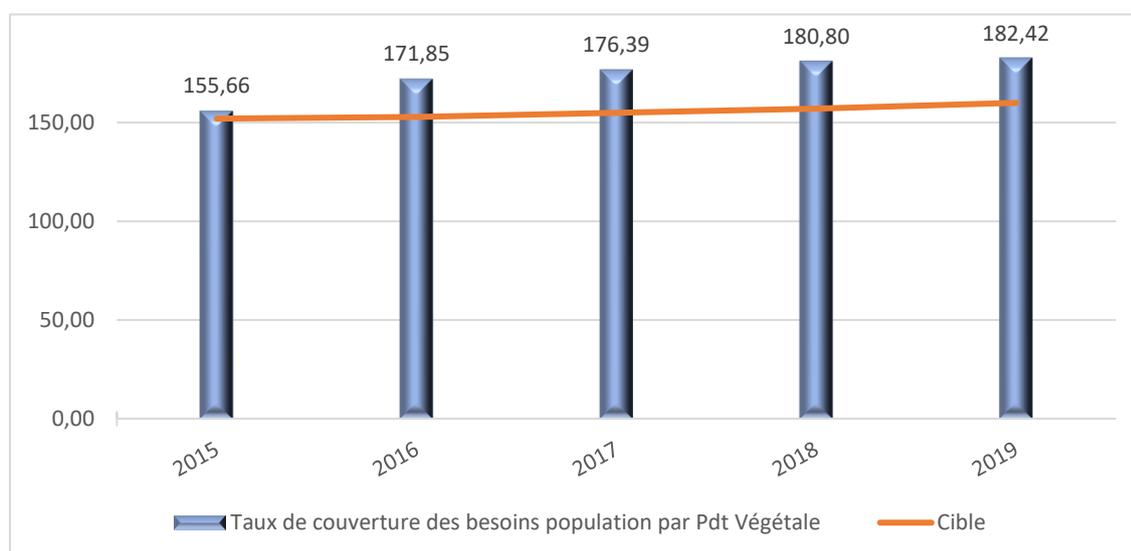
¹⁶ Les taux de croît 2,6 ; 2,1 ; 2,3 et 3,25 sont appliqués respectivement aux espèces bovines, ovines, caprines et avicoles. En attendant la finalisation du RNA, ces estimations sont faites en appliquant le taux de croît de chaque espèce sur la base des paramètres zootechniques.

Cheptel	2017	2018	2019
Volailles traditionnelles.	19 830 000	20 465 000	21 120 000
Volailles améliorées	813 000	1 390 000	1 620 000

Source: DE, 2020

3.4. Niveau de couverture des besoins alimentaires en produits végétaux de grande consommation (céréales, légumineuses, tubercules) par les productions nationales

La détermination du taux de couverture des besoins de la population par la production nationale tient compte des besoins réels des tranches d'âge de la population convertie en équivalent-adulte et en unités énergétiques. L'évolution de ce taux est présentée par le **Graphe 10**.



Graphe 10: Evolution du taux de couverture des besoins de la population par la production végétale nationale

Source: DPP/MAEP, 2020 ; CT/SAGSA, 2020.

En 2019, le taux de couverture des besoins alimentaires est resté pratiquement stable par rapport à 2018. Toutefois, par rapport à la référence de 2015, le taux de couverture des besoins alimentaires en produits végétaux de grande consommation (céréales, légumineuses, tubercules) par les productions nationales a connu une amélioration de 27 points. Sur la période 2015-2019 les cibles annuelles du cadre programmatique ont été régulièrement dépassées.

Cette évolution traduit une couverture entière des besoins alimentaires de la population en produits végétaux de grande consommation et offre une marge supplémentaire de 82,4% en 2019.

La consommation par tête en 2019 est établie à 4 339 kcal/tête/jour. Elle est supérieure à la norme de la FAO qui est 2 400 kcal/tête/jour et meilleure par rapport à 2018 qui était de 4 301

kcal/tête/jour. Cette performance est surtout due à l'amélioration des niveaux de production des vivriers en 2019 et prend globalement en compte la disponibilité (déduction faite de la production des niveaux de perte standards). Elle ne tient pas compte des flux commerciaux de ces vivriers avec les pays frontaliers, ni l'accès physique et financier aux aliments, ni l'utilisation qui est faite des denrées (consommation, vente).

3.5. Couverture des besoins alimentaires en produits halieutique de grande consommation par les productions nationales

Le taux de couverture des besoins alimentaires en produits halieutiques par la production nationale est de 31,4% pour une disponibilité de 7,5 Kg/an/habitant contre 25,3% pour une disponibilité de 6 Kg/an/habitant en 2018, soit une augmentation de 6 points en termes de couverture et une augmentation de 1,5 point en termes de quantité de produits disponibles par personne par an. Par rapport à la cible de 2019 (38,0 %), l'écart est de 6,7 points (**Tableau 17**). Etant donné qu'il y a eu un accroissement de la production halieutique en 2019 (31,4%), cet écart du taux de couverture peut s'expliquer essentiellement par les efforts de développement constatés dans la filière.

La combinaison de la production nationale et des importations en produits halieutiques donne une consommation de 17,0 kg/an/habitant. Par rapport à la norme recommandée par la FAO qui est de 24 kg/an/personne, des efforts restent à faire pour combler les besoins de la population en produits halieutiques. Le déficit observé au niveau de la couverture des besoins est comblé par les importations des produits de pêche congelés. Il subsiste donc toujours une part de la demande en produits halieutique qui n'est pas encore satisfaite.

Tableau 17: Contribution du sous-secteur pêche à la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Indicateurs	Valeur 2018	2019		Ecart par rapport à 2018	Ecart par rapport à la cible
		Cible	Réalisation		
Taux de couverture des besoins de la population en produits halieutiques par la production nationale (%)	25,31	38,04	31,36	6,05	-6,68

Source: DPH, 2020

3.6. Couverture des besoins alimentaires en produits animaux de grande consommation par les productions nationales

La couverture des besoins alimentaires en produits animaux est essentiellement appréciée à travers le taux de couverture en viande, lait et œuf par les productions nationales.

Globalement le taux de couverture moyen des besoins en tous produits animaux n'a pas varié entre 2018 et 2019 (51,0% en 2019 et 51,3% en 2018). Ce qui signifie que les volumes de production animale ne couvrent que la moitié des besoins de la population en 2019.

Ce résultat dépasse la valeur de la cible prévue pour 2019 (41%) et la référence de 2015 (49,72%). Le niveau d'atteinte de la cible PNDF 2021 (53%) est de 96,2%.

Les taux de couverture des besoins de la population en viande toutes espèces confondues, en œuf et lait et dérivés¹⁷ sont respectivement de 50,5% ; 32,2% et 70,5%. Ces taux n'ont pratiquement pas varié par rapport à 2018.

Tableau 18: Couverture des besoins de la population en produits animaux par la production nationale

Indicateurs	Réalisation 2018	2019		Ecart	
		Cible	Réalisation	Par rapport à 2018	Par rapport à la cible
Taux de couverture moyen des besoins de la population en produits animaux par la production nationale (%)	51,25	41	51,03	-0,22	10,03
▪ Viande toutes espèces confondues	50,79		50,46	-0,33	
▪ Lait et dérivés	32,40		32,16	-0,24	
▪ Œufs de table	70,57		70,49	-0,08	

Sources: DE 2020, Traitements DPP/MAEP, 2020

4. Conformité aux normes des produits agricoles

Ce chapitre évalue le niveau de conformité aux normes des produits végétaux, animaux et halieutiques.

4.1. Conformité aux normes sanitaires des produits végétaux et dérivés commercialisés

Le taux de conformité aux normes de l'ensemble des produits végétaux et leurs dérivés est de 95,82% en 2019 contre 91% en 2018 soit un progrès d'environ 5 points (Tableau 19). Il y a eu donc en 2019 une amélioration de la qualité des produits végétaux et de leurs dérivés sans toutefois atteindre la cible de 100% prévue. Ce taux de conformité a porté sur l'analyse¹⁸ de 16 produits végétaux à savoir: riz, maïs, sorgho, farine de blé, mil, niébé, arachide, soja, igname et dérivé, manioc et dérivé, produits maraîchers, huiles alimentaires, ananas, orange, papaye, puis noix et amande. Les contaminants incriminés dans les non-conformités sont principalement: les levures et moisissures, l'*Escherichia coli* et les salmonelles. Il est donc nécessaire de poursuivre les actions en faveur de l'amélioration de la qualité et de l'innocuité des aliments.

¹⁷ dérivés de lait: fromage, yaourt ; dérivés de viande: saucisse.

¹⁸ Analyses 4 591 échantillons composées de la demande des promoteurs et des contrôles propres de l'ABSSA

Tableau 19: Taux de conformité aux normes des produits végétaux et dérivés commercialisés

Indicateurs	Unité	Réalisation 2018	2019		Ecart (points)	
			Cible	Réal.	Par rapport à 2018	Par rapport à la cible
¹⁹ Taux de conformité aux normes des produits végétaux et dérivés commercialisés	%	91	100	95,82	4,82	-4,18

Sources: LCSSA, 2020 ; ABSSA, 2020.

■ Conformité aux normes de l’ananas et autres produits végétaux

Des contrôles, des prélèvements et des analyses ont été réalisés afin de s’assurer de la qualité sanitaire des fruits mis sur le marché. Le taux de conformité de l’ananas constaté est de 97,1% en 2019 contre 96,8% en 2018. Les contaminants incriminés sur l’ananas sont l’éthéphon et l’Imazalil en dépassement de limite. Les sources de ces non conformités ont été détectées et jugulées par l’ABSSA.

En outre, un (01) certificat sanitaire est délivré pour l’exportation de 5 Tonnes 104Kg d’arachide en coque vers la France.

4.2. Conformité aux normes des produits animaux et dérivés commercialisés

En relation avec les résultats d’analyses réalisées par le LCSSA en 2019, le taux de conformité aux normes des produits animaux et dérivés est de 86,9% soit 11,9 points de plus que la cible fixée pour 2019 (75%). Ce taux de conformité aux normes des produits animaux et dérivés (86,9%) est supérieur de 31,9 points par rapport à la référence de 2015 (55%) et dépasse de 1,9 point la cible de 2021 qui est de 85%. De façon spécifique, ce taux est de 83,7 % pour le lait et ses dérivés, de 87,7% pour la viande et 95,8% pour les œufs (Tableau 20).

Les contaminants ayant connu de dépassement par rapport aux seuils sont principalement les levures et moisissures, Escherichia coli, les germes aérobies mésophiles et les salmonelles. Ces résultants bien qu’encourageant appellent néanmoins un renforcement des mesures d’hygiène dans le traitement des produits animaux afin d’améliorer les taux de conformités.

Les analyses microbiologiques ont été réalisées conformément à la convention entre le Laboratoire Central de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments (LCSSA), la Direction de l’Élevage et les DDAEP.

Tableau 20: Taux de conformité aux normes des produits animaux

Indicateurs	2015	2018	2019	Écart		
	Référence PSDSA	Réalisation	Cible	Réalisation	Par rapport à référence	Par rapport à la cible
Taux de conformité aux normes de la viande	-	68,43		87,74	19,31	
Taux de conformité aux normes des œufs	-	56		95,83	39,83	
Taux de conformité aux normes du lait et dérivés laitiers	-	93,66		83,67	-9,99	
Taux de conformité aux normes des produits animaux et dérivés	55	80,37	75	86,91	31,91	11,91

Sources: ABSSA, 2020

4.3. Conformité aux normes des produits de pêche et d'aquaculture et dérivés commercialisés

Il ressort des analyses du LCSSA que le taux de conformité aux normes des produits halieutiques est de 93,9% en 2019 contre 87,1% en 2018, soit un progrès de 6,8 points (Tableau 21). Ceci traduit donc une amélioration de la qualité des produits halieutiques et de leurs dérivés de 2018 à 2019. Les contaminants ayant connu un dépassement par rapport aux seuils sont principalement: les levures et moisissures et l'Escherichia coli. Les dépassements constatés par rapport à certains paramètres sont dus au non-respect de la chaîne de froid et des bonnes pratiques d'hygiène.

Tableau 21: Taux de conformité aux normes des produits halieutiques

Indicateur	Réalisation	
	2018	2019
Taux de conformité aux normes des produits halieutiques (%)	87,1	93,9

Source: ABSSA, 2020

4.4. Certification à l'exportation des produits agroalimentaires

Des produits agroalimentaires ont été certifiés à l'exportation au titre de l'année 2019. Au total 316,88 tonnes de jus d'ananas, 1707,34 tonnes d'huile de graine de coton, 1037,229 tonnes de beurre de karité, 647,5 kg de Miel et 5 kg de cire d'abeille sont certifiés.

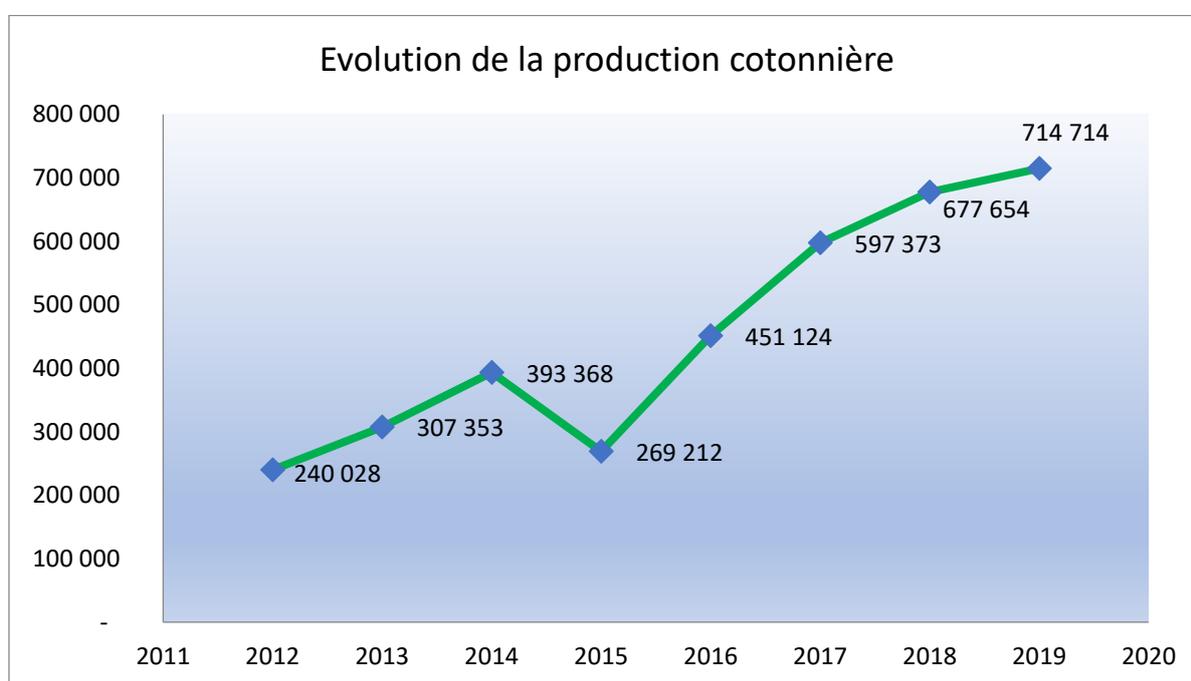
5. PROMOTION ET STRUCTURATION DES FILIERES AGRICOLES ET CONTRIBUTION DU SECTEUR AGRICOLE A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PAG

Cette section met l'emphase sur les filières stratégiques promues. Elle prend en compte le coton, les filières conventionnelles, les filières à haute valeur ajoutée, l'arboriculture fruitière ainsi que les actions transversales. Elle présente également le niveau de réalisation de quelques ambitions affichées dans le PAG (voir Annexe 9).

5.1.Promotion des filières agricoles

5.1.1. Filière coton

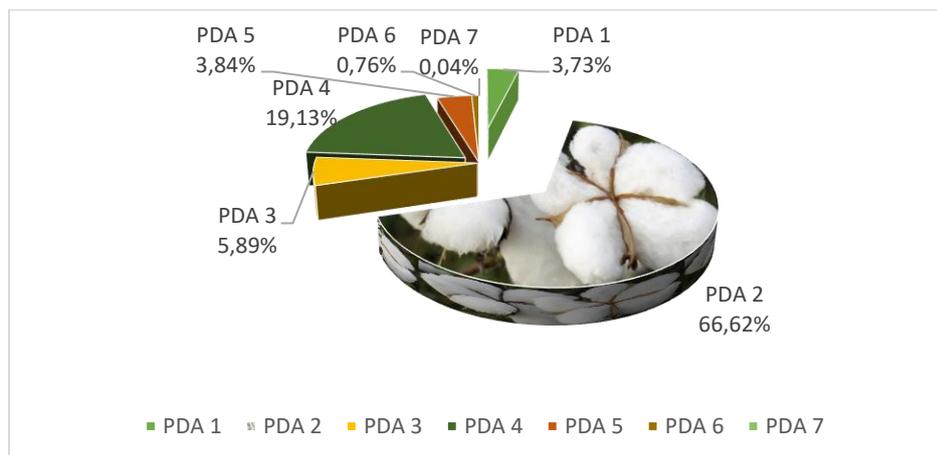
L'évolution de la production cotonnière est présentée par le **Graphe 11** ci-après.



Graphe 11: Evolution de la production cotonnière de 2012 à 2019

Source: DSA et AIC (2020)

Après son inflexion en 2015, la production cotonnière a repris depuis 2016 avec un accroissement remarquable et continu, passant de 269 212 tonnes en 2015 à 714 713,53 tonnes en 2019 enregistré en juin 2020. Par rapport à 2018, la production a connu un accroissement de 5% et le rendement est demeuré pratiquement stable. Le rendement moyen sur la période 2016-2019 est de 1079 kg/ha contre une moyenne de 858 kg/ha sur la période 2011-2015, soit une amélioration globale de 26% des rendements. Les cibles prévues dans le PSDSA sont largement dépassées. Toutefois, l'allure de la courbe montre que la production tend vers un plafonnement. Ce qui suggère la prise de nouvelles mesures pour espérer une autre dynamique d'amélioration. La part des Pôles de Développement Agricole (PDA) dans la production cotonnière de 2019 fait l'objet du **Graphe 12** ci-après.



Graphique 12: Part de la production cotonnière par pôle

Source: DSA et AIC (2020)

De ce graphe, on déduit que la production cotonnière est essentiellement détenue par le pôle 2 (2/3) suivi du pôle 4.

Avec ces performances, le Bénin est devenu depuis 2018 le premier pays africain producteur de coton et le demeure en 2019 devant le Mali (710 731 tonnes) (PR-PICA²⁰, 2020).

Au nombre des mesures ayant permis cette historique performance, on peut citer:

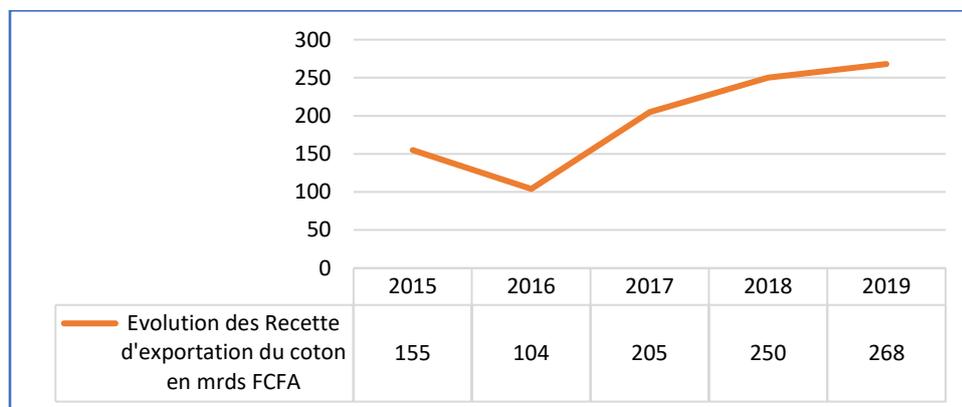
- ✓ le recentrage de l'Etat sur ses rôles régaliens et la pleine responsabilisation des acteurs, en cohérence avec les principes directeur du PSDSA ;
- ✓ les activités de sensibilisation, d'encadrement rapproché des acteurs dans le cadre de l'accord cadre AIC-Gouvernement ;
- ✓ la facilitation de l'accès aux intrants avec les mesures ayant permis de mettre en place à temps les intrants auprès des coopératives villageoises des producteurs de coton ;
- ✓ l'intensification de la culture cotonnière dans certaines régions de production ;
- ✓ le paiement des fonds coton à bonnes dates ;
- ✓ les mesures incitatives instaurées comme l'attribution des primes aux meilleurs producteurs à travers l'organisation de la fête des cotonculteurs, et
- ✓ l'incitation résultant du couplage de l'accès aux engrais vivriers avec la culture cotonnière.

Les fonds déjà payés aux cotonculteurs au titre de la campagne 2019-2020 s'élèvent à 95 578 010 176 FCFA. Pour les frais de prestation pour gestion des intrants, il a été payé aux CVPC un montant de 572 464 386 FCFA ; quant aux frais de marché, le montant brut s'élève à 1 429 427 060 FCFA. Une avance de 520 000 000 FCFA (40%) est également payée aux Organisations des Producteurs. Les opérations de paiement se poursuivent.

Par ailleurs, les exportations de coton fibre (produit clé de l'égrenage) au cours de la période 2015 à 2019 ont connu un accroissement tangible passant de 234 801,149 tonnes en 2015 à 274 639, 687 tonnes en 2019. L'accroissement des exportations de coton fibre observé entre 2018 et 2019 est de 17,0% contre 17,5% entre 2017 et 2018 (**Graphique 13**).

²⁰ Programme Régional de Production Intégrée du coton en Afrique

La proportion des recettes d'exportation du coton dans le PIB national est de 3,2% à l'instar de 2018. Cette valeur d'exportation représente 11,4% du PIB agricole en 2019 contre 8,9% en 2018.



Graphe 13: Evolution des recettes d'exportation du coton

Source: INSAE, 2020

5.1.2. Filières à haute valeur ajoutée

Les filières ananas, anacarde et maraîchage²¹ sont considérées comme les filières à haute valeur ajoutée. Nous présentons ci-dessous les différentes réalisations de ces filières au cours de l'année 2019.

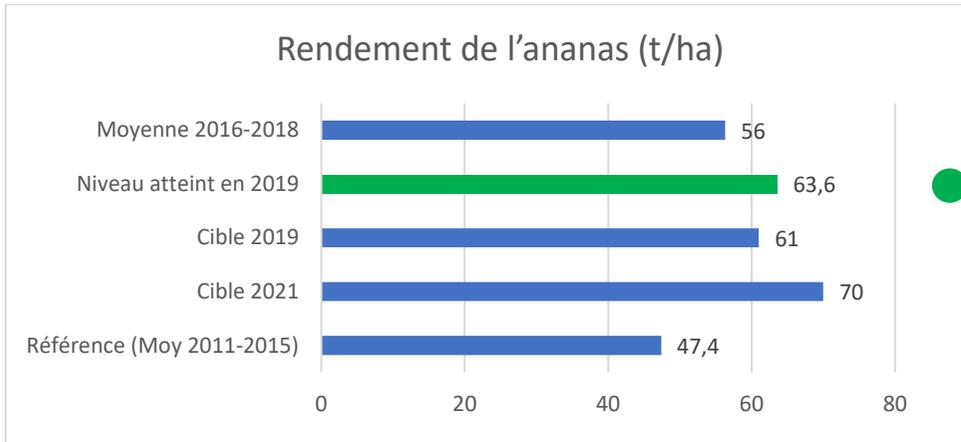
5.1.2.1. Filière ananas

Le rendement de l'ananas a atteint en 2019 un niveau de 63,6 t/ha. Cette performance est supérieure à la moyenne sur la période 2016-2018 (56 t/ha). En rapport avec les prévisions de 2019 et 2021, les taux de réalisation sont respectivement de 104% et 90,8% (Graphe 14).

La production de l'ananas a baissé de 6,5% passant de 374 601 tonnes en 2018 à 350 345 tonnes en 2019. Ce niveau de production représente 88% de la cible 2019 (400 000 tonnes) et 58% de la cible 2021 (600 000 tonnes) dans le PNDF ananas (Graphe 15). La baisse de la production en 2019 s'explique par la baisse des emblavures de 12,7% (5509,47 ha en 2019 contre 6314 ha en 2018) malgré l'amélioration des rendements (Graphe 16). Cette situation résulte de l'abandon du traitement d'induction florale²² par certains producteurs en raison de la fermeture des frontières du Nigéria, principal marché de l'ananas.

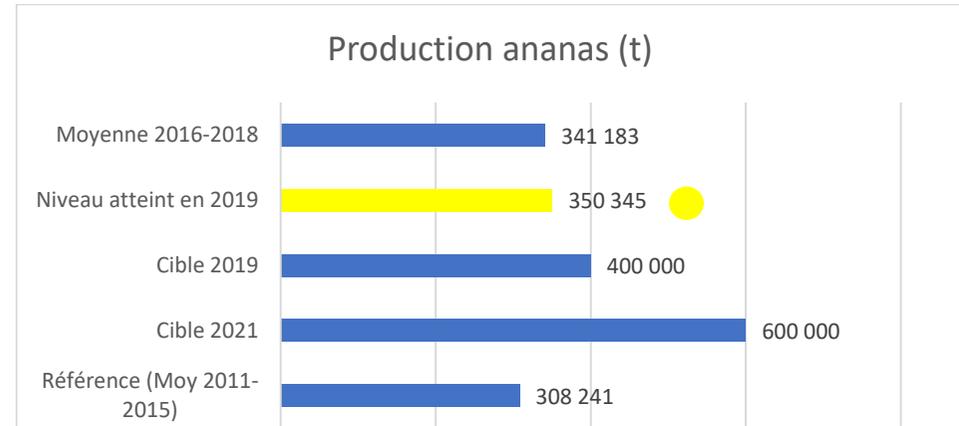
²² Le traitement d'induction florale est une opération technique nécessaire à la formation des fruits sur les pieds d'ananas. Il permet en outre de synchroniser le développement des fruits et plus tard de réaliser une récolte groupée.

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2019



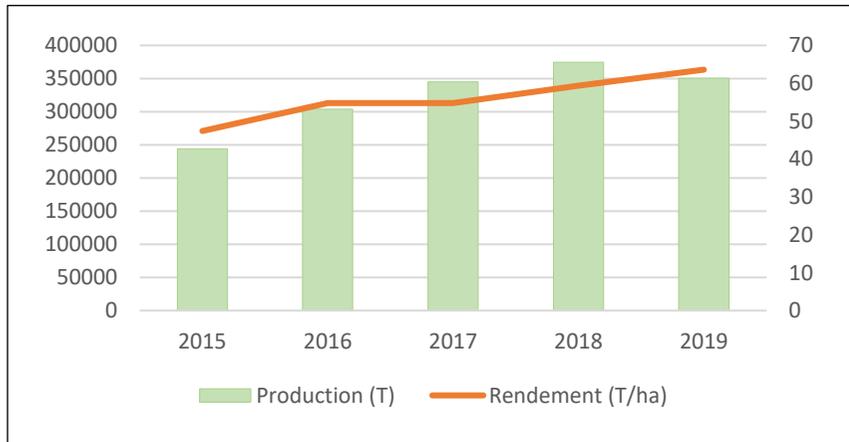
Graphe 14: Niveau d'atteinte des cibles de rendement de l'ananas

Source: DSA, 2020



Graphe 15: Niveau d'atteinte des cibles de production de l'ananas

Source: DSA, 2020



Graphe 16: Evolution de la production et de la productivité de l'ananas

Source: DSA, 2020



La quantité d'ananas fruit (entier) exportée vers l'Union Européenne en 2019 est similaire à celle de 2018 (environ 902 tonnes). La variété pain de sucre occupe une part importante dans ce volume exporté (58,7%) vers le marché européen par fret aérien.

Au total, 176 227,05 tonnes d'ananas ont servi comme matières premières dans les 33 unités de transformation (industrielles, semi-industrielles et artisanales) pour l'obtention entre autres de 79 302 172,5 litres de jus d'ananas. Cette quantité transformée dépasse les 108 000 tonnes d'ananas transformés prévu, soit un taux de transformation locale de l'ananas de 50,30%. La cible de transformation de 2021 (50%) est ainsi atteinte en 2019 grâce à la mobilisation interne des transformateurs pour accompagner la mise en marché de l'ananas grâce à la transformation locale, en dépit de la fermeture des frontières nigérianes. L'estimation de la baisse des écarts de tri fait encore défaut mais les entreprises installées dont Blue Sky ont exploité tous les calibres de fruits produits en 2019.

Les perspectives pour l'atteinte des objectifs du PNDF sont assez bonnes car plusieurs mesures sont prises par les acteurs (PADA, l'AIAB, les DDAEP, les ATDA, et les OPA) pour l'amélioration des performances de cette filière. Il s'agit notamment de:

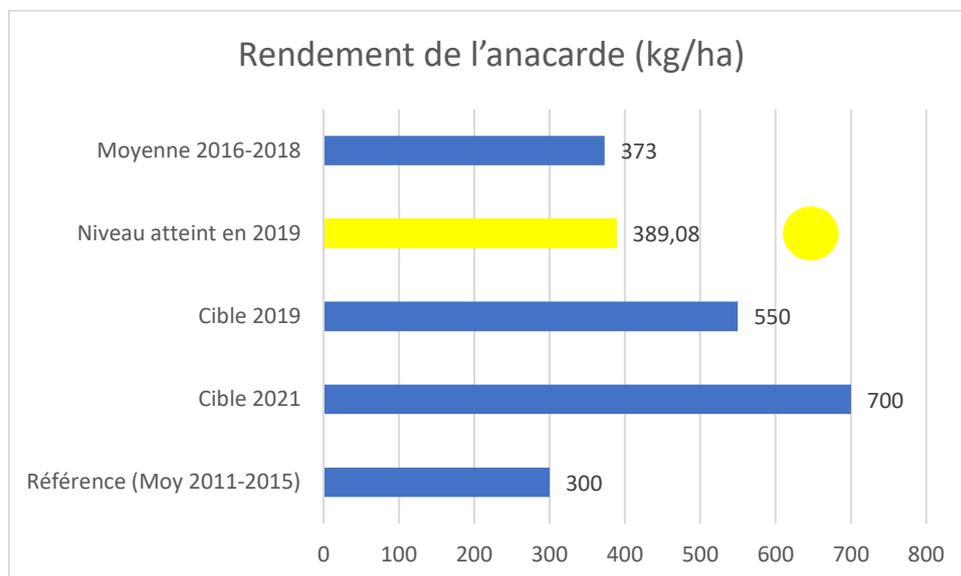
- l'adoption de plus en plus accrue des films plastiques biodégradables et de l'herbicide pour le contrôle de l'enherbement par les producteurs, dans un contexte marqué par la rareté de la main d'œuvre rurale ;
- le renforcement du suivi technique des parcelles de production par les Conseillers ananas désormais spécialisés dans cette spéculation ;
- le financement de microprojets sur fonds à frais partagés dans la production et la transformation de l'ananas.
- l'installation de nouveaux acteurs comme Blue Sky pour l'exportation des découpes de fruit ou de fruit frais d'ananas.

5.1.2.2.Filière anacarde

L'anacarde est une filière à haute valeur ajoutée qui bénéficie d'un Programme National de Développement. Les principaux objectifs consistent en la mise en place de nouvelles plantations avec des plants greffés, l'entretien des anciennes plantations, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'industrialisation pour transformer localement 50% des noix brutes d'ici 2021.

En 2019, un total de 1 888 378 plants greffés (dont 30 000 plants subventionnés par l'ATDA 4) a été mis en place sur les 2 000 000 prévus soit 94,4% de la cible annuelle. Entre 2018 et 2019, un cumul de 2 040 039 plants a été mis en place permettant ainsi un niveau de réalisation de 34% de la cible PNDF 2021 (6 000 000 plants à mettre en terre). Ces performances sont réalisées grâce à la sélection et l'équipement progressif de 40 pépiniéristes, la sélection de brigades prestataires de service d'entretien de vergers, l'installation de 11,5 ha de parcs à bois, la certification des plants par la DPV et l'appui d'autres acteurs parmi lesquels on peut citer les services des eaux et forêts, ProAgri, PADAC, ProCAD, Enabel, et Technoserve.

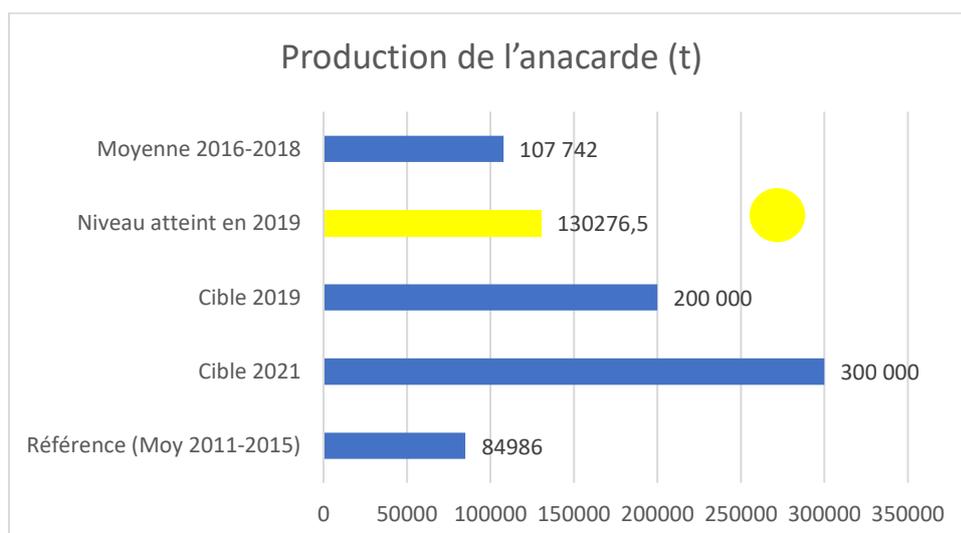
Le rendement de l'anacarde (Graphe 17) a atteint en 2019 un niveau de 389,08 Kg/ha. Cette performance est supérieure à la moyenne sur la période 2016-2018 (373 Kg/ha). Elle est aussi supérieure à la référence de 2015 (300 kg/ha) avec respectivement 70,7% et 55,6% de réalisation des cibles 2019 (550kg/ha) et 2021 (700 kg/ha).



Grappe 17: Niveau d'atteinte des cibles de rendement de l'anacarde

Source: DSA, 2020

La production d'anacarde (Graphe 18) en 2019 est de 130 276 tonnes. En rapport avec les prévisions, le niveau de réalisation a été de 65,1% de la cible de 2019 (200 000 tonnes) et de 43,4% de la cible de 2021 (300 000 tonnes) du PNDF anacarde. Entre 2018 et 2019, la production a connu un accroissement de 12,7 %.



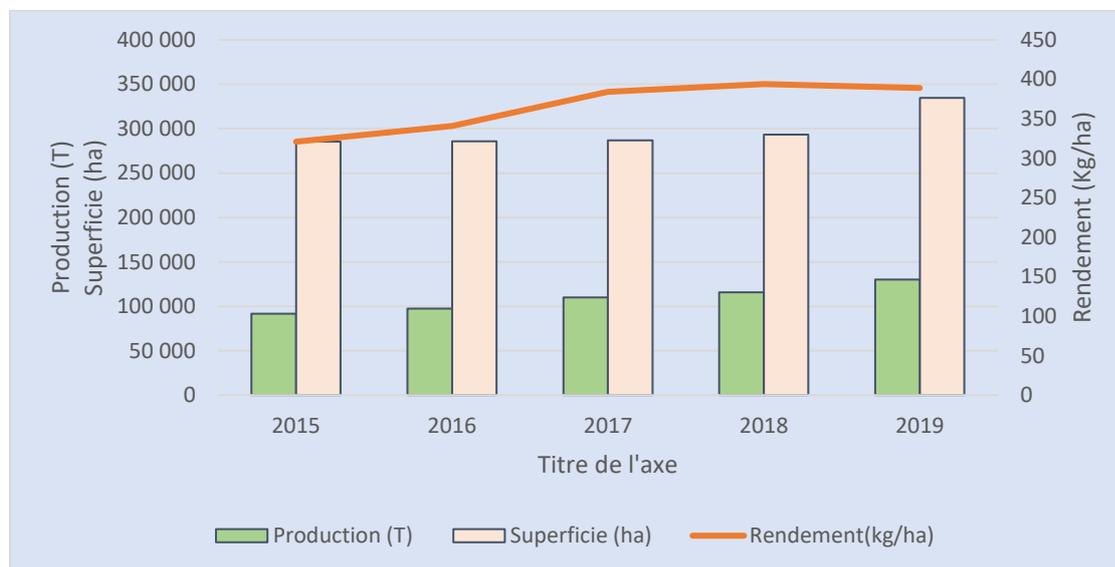
Grappe 18: Niveau d'atteinte des cibles de production de l'anacarde

Source: DSA, 2020

Cette augmentation serait due à l'entrée en production des jeunes plantations. On note aussi un accroissement des emblavures de 14% et une baisse (-1,2%) des rendements. La baisse du

rendement est liée à la réhabilitation des vieilles plantations qui s'est déroulée dans les grandes zones de production.

Entre 2016 et 2019, la production d'anacarde a connu une augmentation progressive passant de 97 519 tonnes à 130 276 tonnes (voir Graphe 19).



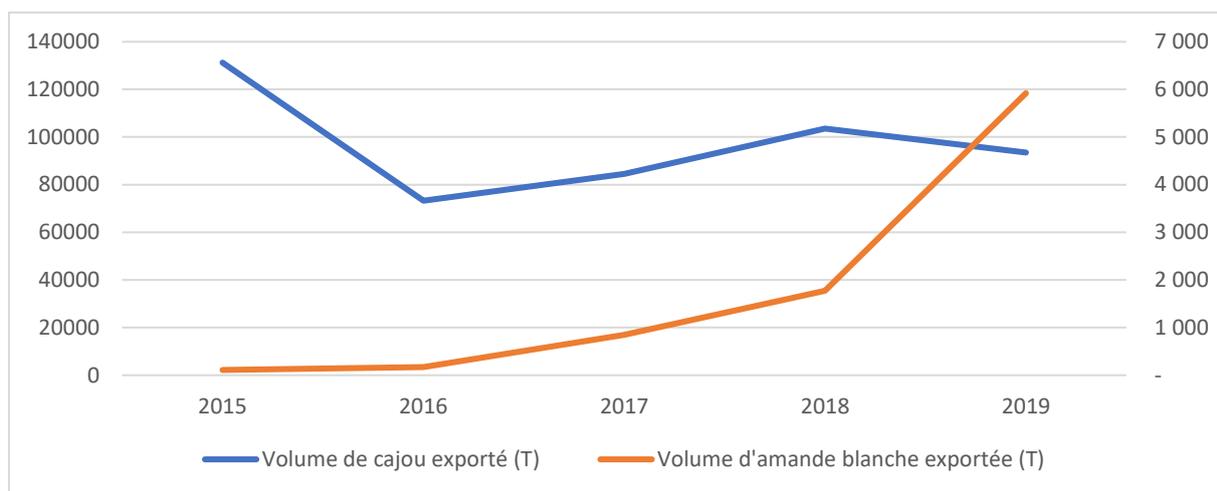
Graphe 19: Evolution de la production de l'anacarde

Source: DSA, 2020

En vue de développer davantage la production, il est prévu au titre du PNDF anacarde, la mise aux normes des anciennes plantations d'anacardières et l'installation de nouvelles plantations. Au total, 20 694 ha (sur 85 000 ha prévues) d'anciennes plantations ont été mises aux normes et 18 884 ha de nouvelles plantations ont été mises en place sur les 20 000 ha prévus.

Les capacités existantes pour la transformation sont évaluées 50 800T/an. En rapport avec le volume total de noix transformées (25100 tonnes en 2019 et 18 000 tonnes en 2018), le taux de transformation des noix est de 19,3% en 2019 contre 15,6% en 2018. Le niveau d'atteinte de la cible PNDF de 2021 (150 000 tonnes de noix à transformer) est de 16,7%.

En rapport avec ces dynamiques, on note une baisse des exportations (Graphe 20) des noix et amandes de cajou de 10% en 2019 par rapport à 2018. La quantité d'amande blanche exportée est en plein essor passant de 110 tonnes en 2015 à 1772 tonnes en 2018 et 5 920 tonnes en 2019 mais reste encore faible.



Graph 20: Evolution des exportations en volume de cajou et d'amande blanche d'anacarde
Source: INSAE, 2020 ; ATDA 4, 2020

5.1.2.3. Cultures Maraîchères

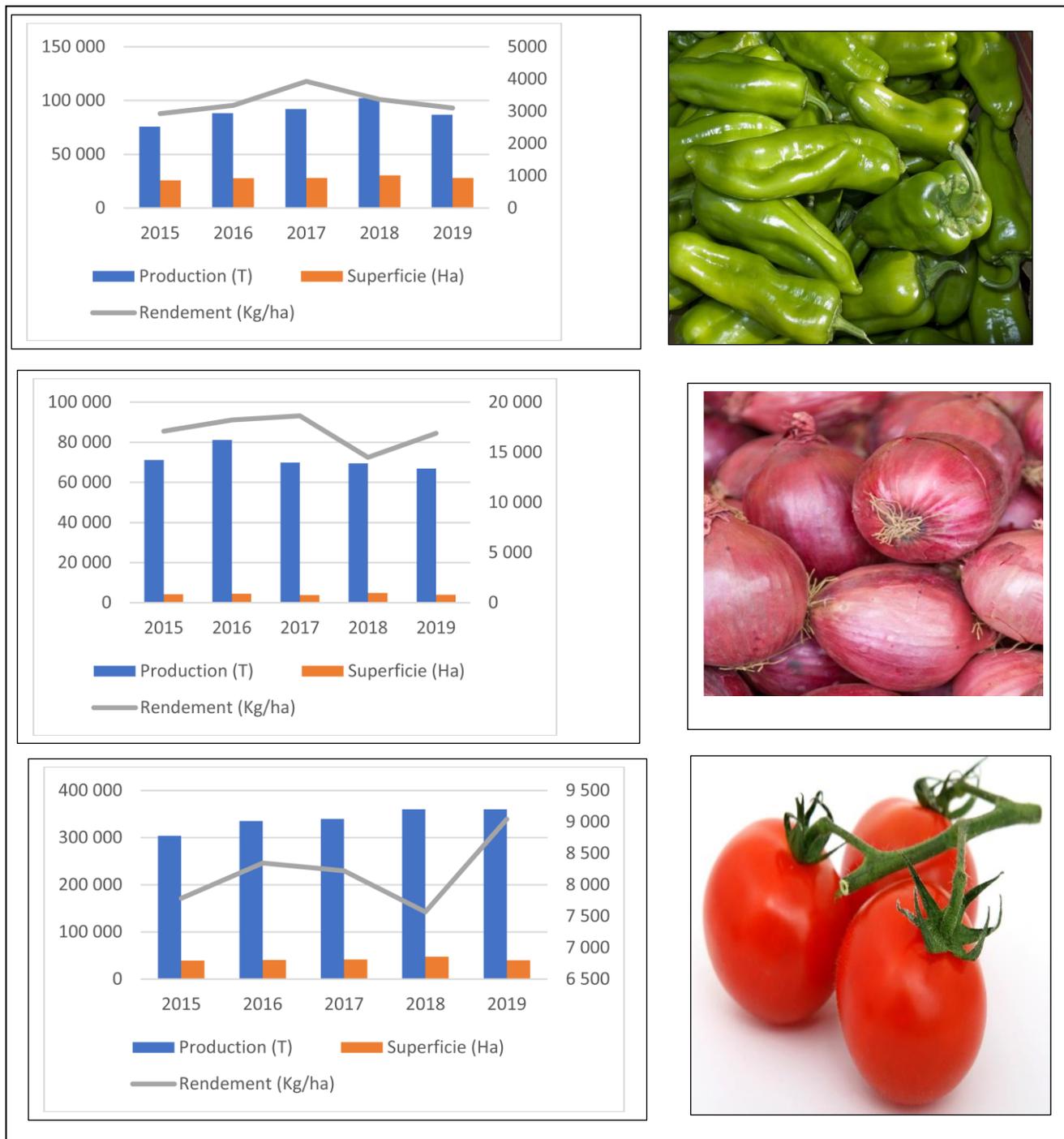
Les cultures considérées pour l'analyse de la filière maraîchage sont la tomate, le piment et l'oignon (**Graph 21**).

La production de la tomate a connu ces quatre dernières années une augmentation progressive passant de 335 412 tonnes en 2016 à 360 250 tonnes en 2019 avec un taux d'atteinte de la cible 2019 (330 368 tonnes) de 109%. Entre 2018 et 2019, le rendement s'est amélioré de 19% ; ce qui a permis de maintenir la production constante malgré la diminution des superficies emblavées de 16%.

La production de l'oignon est en baisse progressive de 2016 à 2019 passant de 81 177 tonnes en 2016 à 66 921 tonnes en 2019 avec une baisse de 3,8% entre 2018 et 2019 et un taux de réalisation de 74% de la cible PNDF. Cette baisse est la résultante de la chute des emblavures de 17% atténuée par l'accroissement des rendements de 17% entre 2018 et 2019.

La production du piment a connu ces trois dernières années une augmentation progressive passant de 88 268 tonnes en 2016 à 102 136 tonnes en 2018. En 2019, la production a connu une baisse de 15% en passant à 86 830 tonnes pour une cible PNDF de 74 371 tonnes. La chute de production observée est due à la fois à la baisse des emblavures de 7,7% (30 324 ha en 2018 à 27 981 ha en 2019) et des rendements de 7,9% (3 368 Kg/ha en 2018 à 3 103 kg/ha en 2019). La baisse des superficies des trois cultures maraîchères peut être mise en relation avec la fermeture de la frontière de Nigéria où se trouve un important marché de consommateurs. On pourrait ajouter, comme autre facteur, l'inondation de certains sites maraîchers au cours de la campagne.

Les performances doivent être renforcées avec les interventions attendues de la recherche agricole, des ATDA et des projets/programmes comme le PADMAR, PAPVIRE-ABC, PAIA-VO, PSAB et le ProCAD.



Graphe 21: Evolution de la production et de la productivité du piment, de l'oignon et de la tomate.

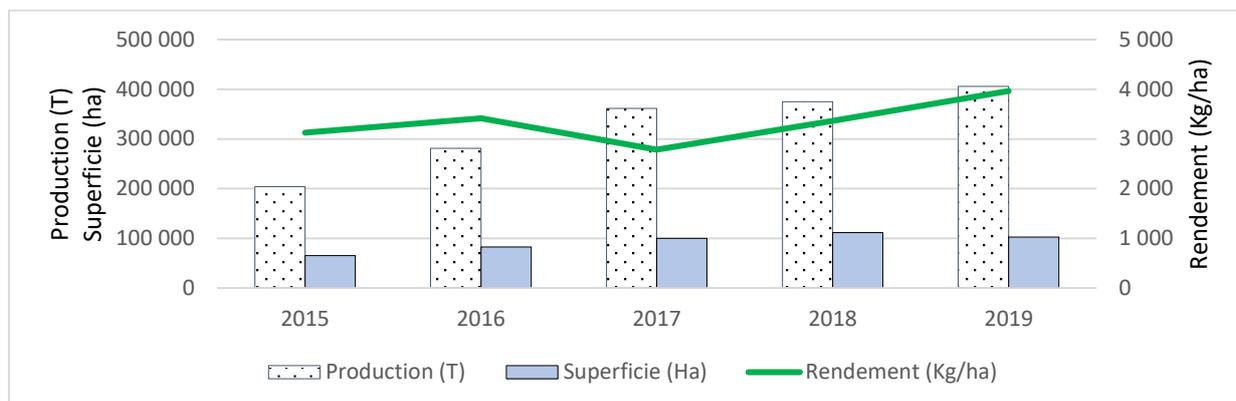
Source: DSA, 2020

5.1.3. Filières conventionnelles

Les filières conventionnelles telles que le riz, le maïs et le manioc sont les principales cultures prises en compte dans la présente analyse.

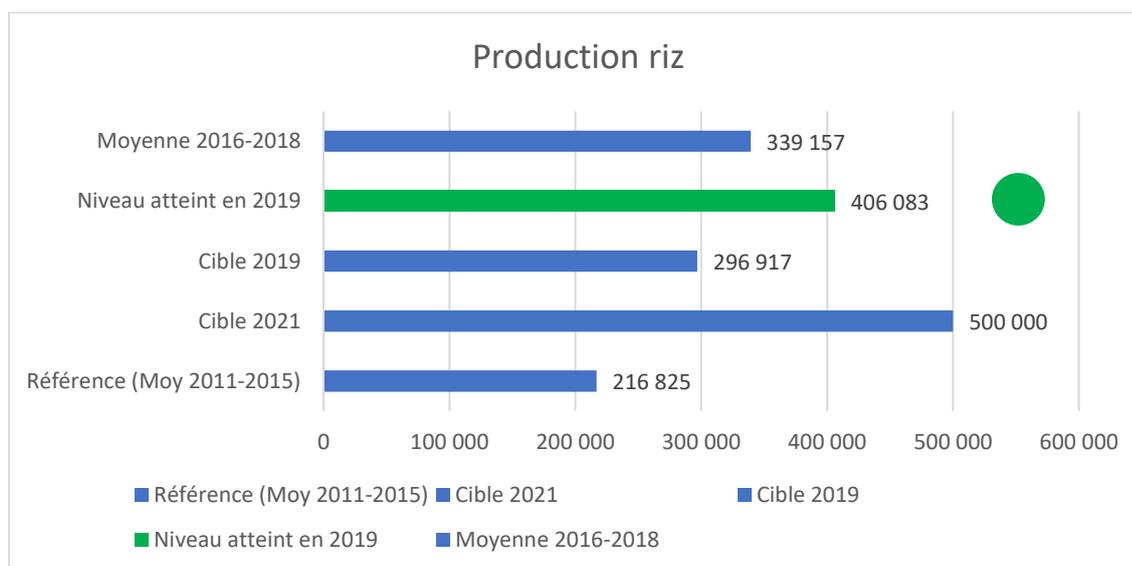
5.1.3.1. Filière riz

La production du riz a connu une augmentation progressive passant de 281 428 tonnes en 2016 à 406 083 tonnes en 2019 avec un accroissement de 8,4% entre 2018 et 2019. On note que la production de riz en 2019 est pratiquement le double de la référence de 2015 (216 825 tonnes) avec une réalisation de 136,8% de la cible PSDSA (296 917 tonnes) et 81,2% de la cible 2021 du PNDF riz (Graphe 23).



Graphe 22: Evolution de la production et de la productivité du riz

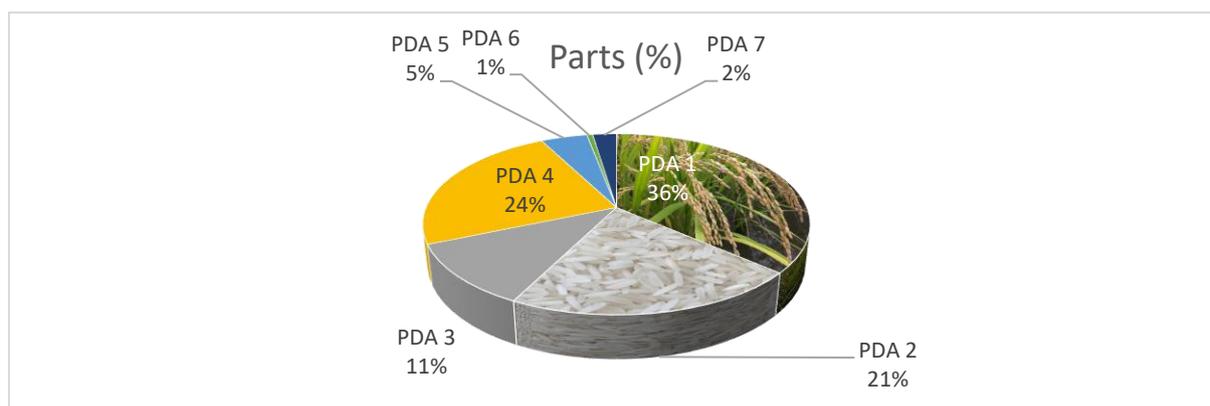
Source: DSA 2020



Graphe 23: Niveau d'atteinte des cibles de production de riz

Source: DSA 2020 ; Traitement DPP, 2020

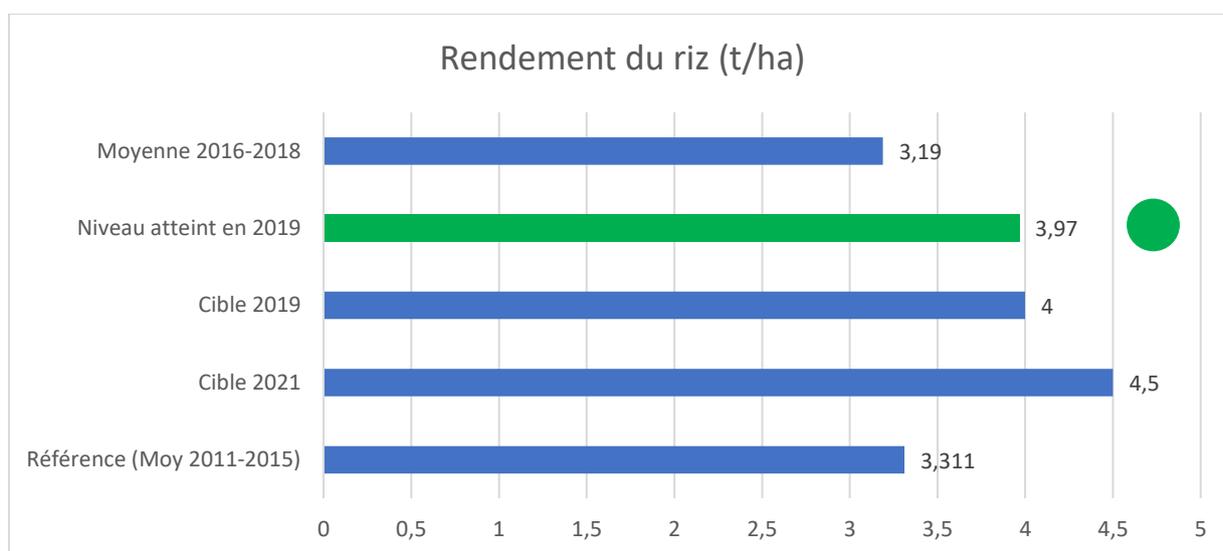
Cette augmentation de la production est surtout due à l'accroissement du rendement de l'ordre de 8% entre 2018 et 2019. La production du riz est essentiellement assurée dans les pôles 1 (36%), 4 (24%), 2(21%) et 3(11%) (voir Graphe 24).



Graph 24: Répartition de la production du riz par pôle.

Source: DSA 2020

Le rendement du riz en 2019 (3,97 T/ha) est supérieur à la moyenne sur la période 2016-2018 qui est de 3,19 t/ha. Le taux de réalisation de la cible de rendement 2021 du PNDF riz est de 88,22%. Le progrès en rapport avec la référence 2015 est de 20%.



Graph 25: Niveau d'atteinte des cibles de rendement de riz

Source: DSA 2020 ; Traitement DPP, 2020

Plusieurs mesures prises par les divers acteurs tels que les ATDA, les projets/programmes (PAPAPE, PAIA-VO, ProCAD, ProAgri 3, PAPVIRE-ABC, ESOP...) ont été à l'origine des progrès enregistrés. Il s'agit notamment:

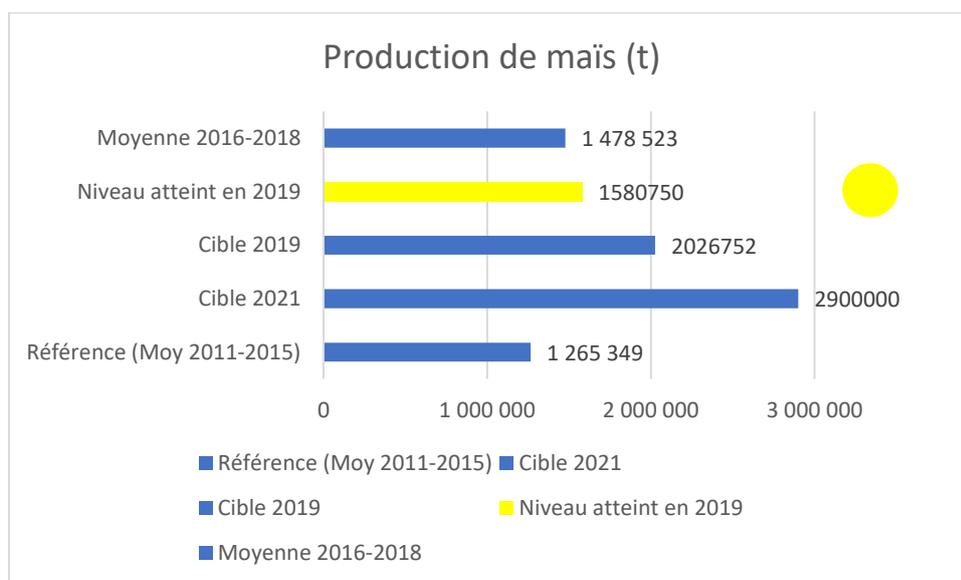
- des aménagements hydroagricoles ;
- de l'amélioration de la disponibilité et l'accessibilité aux intrants spécifiques ;
- de la poursuite du renforcement de capacités des acteurs sur les paquets technologiques.

Suite à la fermeture de la frontière bénino-nigériane, les objectifs de production du riz ont été revus à la hausse. A cet effet, un programme d'urgence a été élaboré et vise la production d'un million de tonne de riz paddy d'ici 2022 avec une cible de 2019 de 374 000 tonnes. En rapport

avec ce programme, le niveau d'atteinte de la cible est de 108,6% en 2019, signe d'une adhésion des producteurs à cette nouvelle dynamique.

5.1.3.2. Filière Maïs

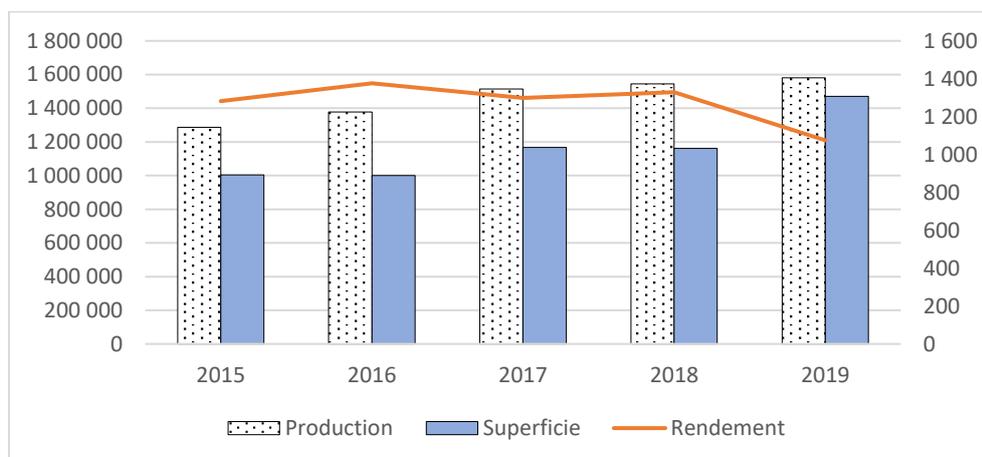
La production du maïs en 2019 est de 1 580 750 tonnes soit un accroissement de 2,4% par rapport à 2018. Elle a connu un accroissement de 25% par rapport à la référence de 2015 (1 265 348 tonnes) et est à 78% de réalisation de la cible PNDP 2019 (2 026 752 tonnes). Le taux de réalisation de la cible de 2021 est de 54,5%.



Graphe 26: Niveau d'atteinte des cibles de production de maïs

Source: DSA 2020 ; Traitement DPP, 2020

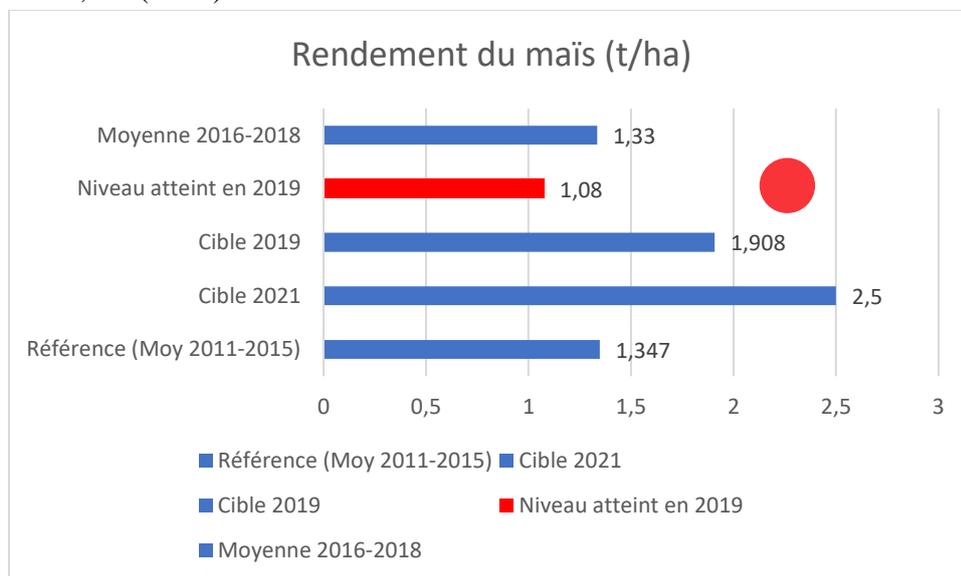
L'augmentation par rapport à 2018 est due à l'accroissement des emblavures de 26,6% malgré la baisse du rendement de 19,1% sur la même période (**Graphe 27**).



Graphe 27: Evolution de la production et de la productivité du maïs

Source: DSA 2020

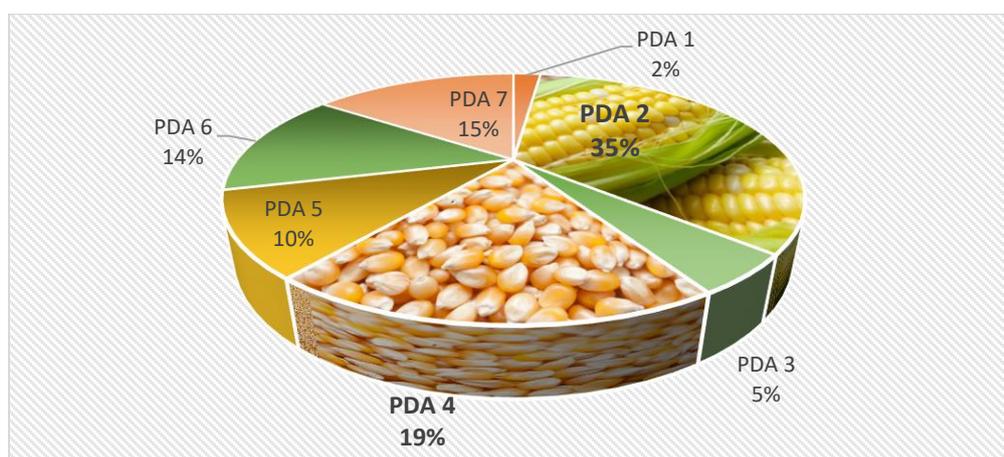
Le rendement du maïs a atteint 1075 kg/ha en 2019 contre 1329 kg/ha en 2018 soit une baisse de 19,11%. Ce rendement est aussi inférieur à la moyenne sur la période 2016 -2018 qui est de 1334 kg/ha soit un recul de 19%. Le niveau de réalisation de 2019 en rapport avec la référence 2015 a baissé de 20,19%. Cette baisse pourrait s'expliquer par les effets des inondations enregistrées dans certaines communes du Bénin. Le taux de réalisation de la cible de 2021 est de 54,5% (PAG).



Graphe 28: Niveau d'atteinte des cibles de rendement de maïs

Source: DSA 2020 ; Traitement DPP, 2020

Les grands pôles de production sont PDA2 (35%), PDA4 (19%), PDA7 (15%), PDA6 (14%) et PDA5 (10%).



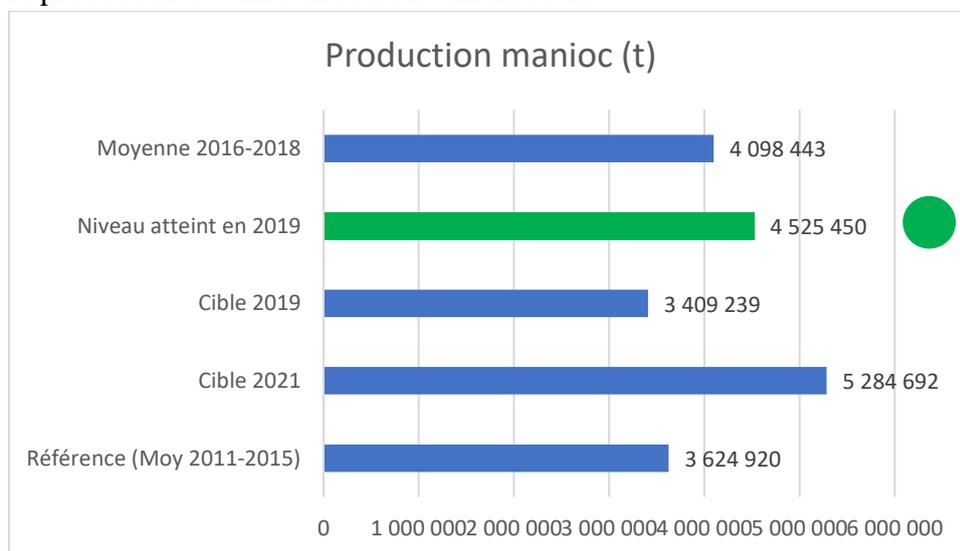
Graphe 29: Répartition de la production du maïs par pôle en 2019

Source: DSA 2020

La transformation du maïs est essentiellement opérée par les industries comme SOCIA-Bénin (Bohicon), les brasseries, les provenderies.

5.1.3.3. Filière Manioc

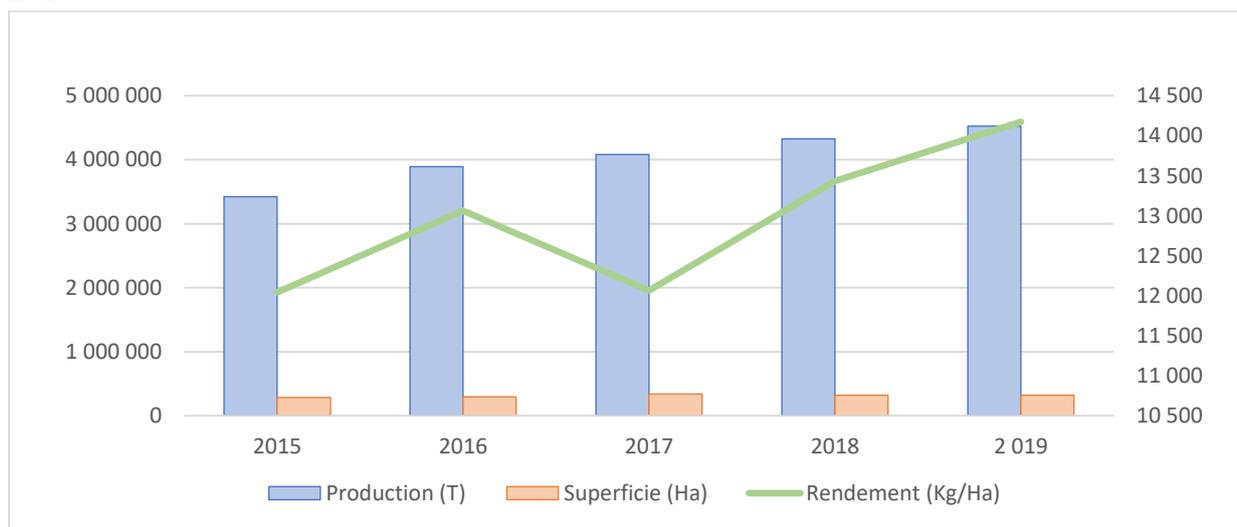
La culture du manioc a connu une réalisation de 4 525 450 tonnes pour une cible PNDF manioc de 3 409 239 tonnes en 2019 soit un taux de réalisation de 133% et un niveau d'atteinte de la cible 2021 (5 284 692 tonnes) de 86%. En rapport avec la référence de 2015 (3 624 920 tonnes), la production a connu un accroissement de 25%.



Graphe 30: Niveau d'atteinte des cibles de production de manioc

Source: DSA 2020 ; Traitement DPP, 2020

Par rapport à la production de 2018 (4 324 483 tonnes), on enregistre un accroissement de 4,6%. Cet accroissement est dû à l'amélioration du rendement (+5,5% en 2019) observé depuis 2017.

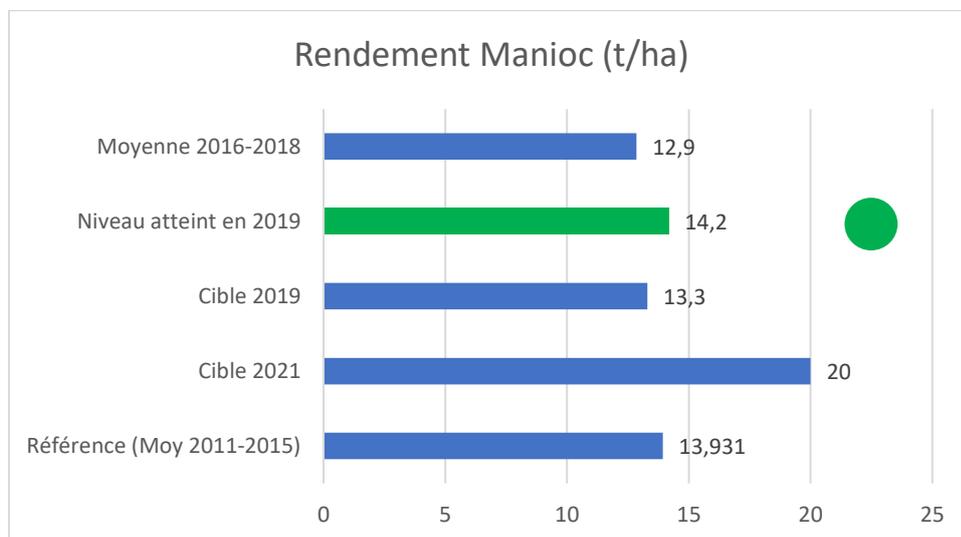


Graphe 31: Evolution de la production et de la productivité du manioc

Source: DSA 2020

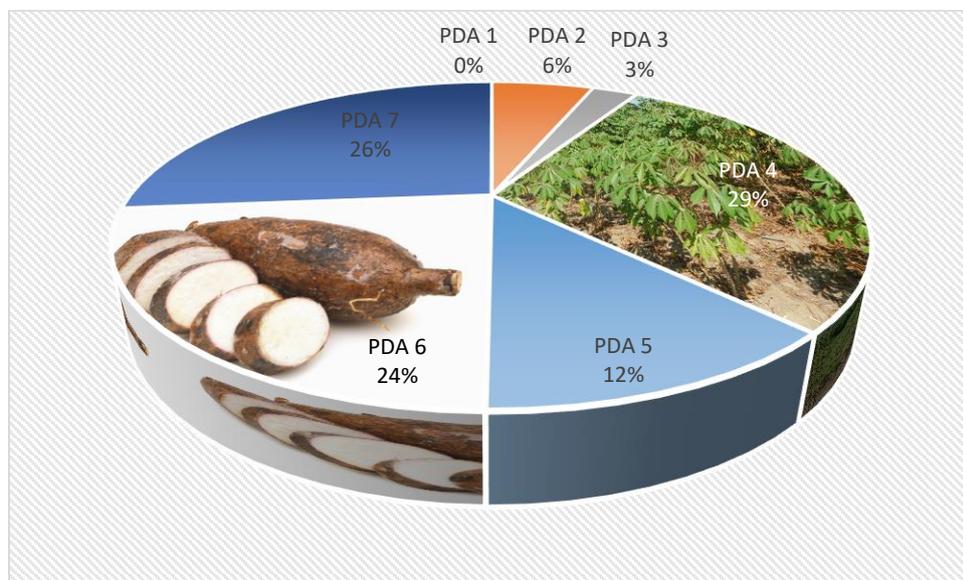
En effet, le rendement du manioc a atteint 14,2 t/ha en 2019 contre 13,4 t/ha en 2018 soit un accroissement 5,5%. Ce rendement est supérieur à la moyenne de la période 2016-2018 (12,9

t/ha). Le taux de réalisation de la cible de rendement du PNDF manioc est de 106,6% en 2019 et 70,9% par rapport à 2021.

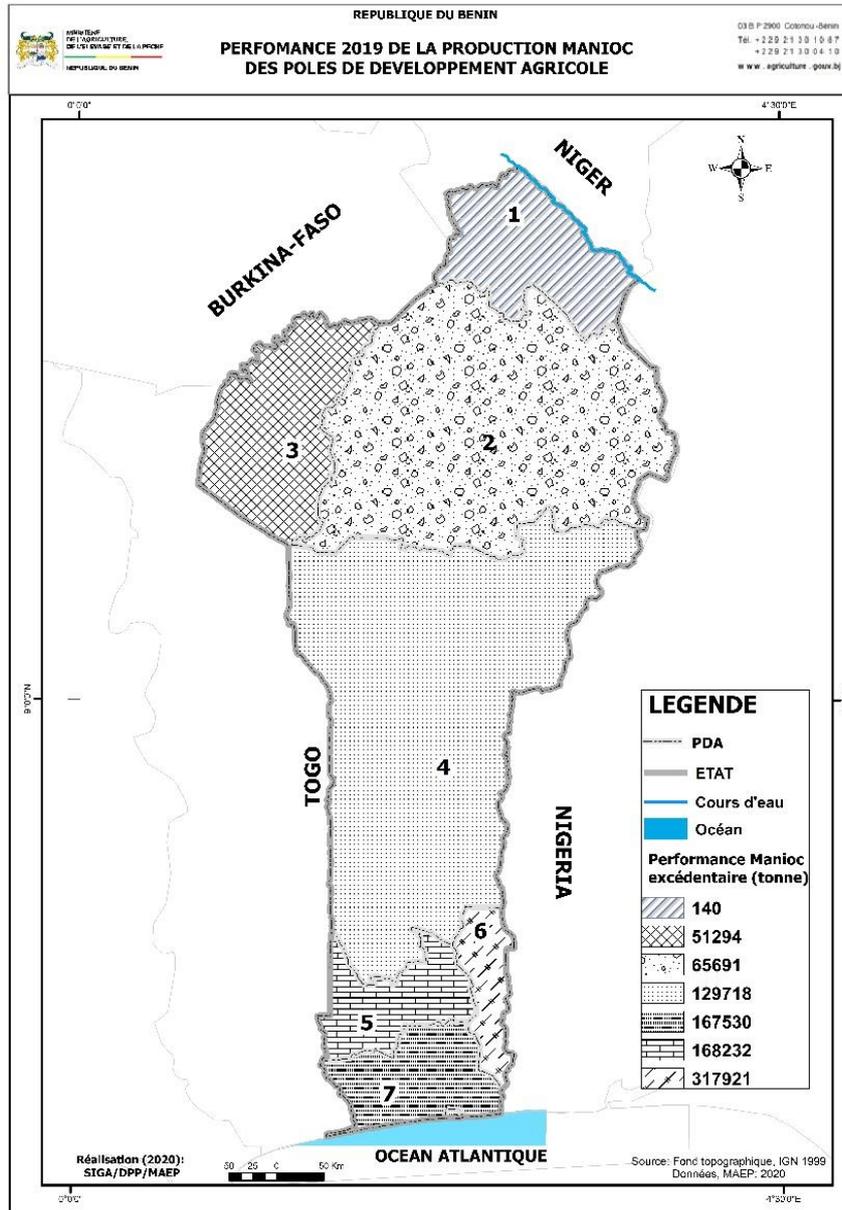


Graphe 32: Niveau d’atteinte des cibles de rendement de manioc
 Source: DSA 2020 ; Traitement DPP, 2020

La production du manioc est concentrée au niveau des PDA4 (29%), PDA7 (26%), PDA6 (24%) et PDA5 (12%). (**Graphe 33**)



Graphe 33: Répartition de la production du manioc par pôle en 2019
 Source: DSA 2020.



Carte 4: Amélioration de la production du manioc par rapport à la moyenne des années 2011-2015 par pôle

5.1.3.4.Promotion des filières animales (viande, lait, œuf de consommation et aviculture)

5.1.3.5.Production

La promotion de la culture fourragère à travers l'installation de 10 banques fourragères pour une superficie totale de 10 hectares, l'aménagement de 194,7 hectares de cultures fourragères au niveau des agro-éleveurs, l'installation de quatre cadres de concertation lait et viande, la sensibilisation des acteurs sur les bonnes pratiques, la formulation d'aliments, l'intensification de l'insémination artificielle²³ sur chaleur induite de 57 vaches/300 prévues et la réhabilitation de certaines retenues d'eau ont permis de promouvoir la production de la viande, du lait et des œufs de consommation. Ces interventions constituent des infusions de technologies dans les filières concernées en vue de leur intensification future.

Globalement, les activités réalisées au cours de l'année 2019 ont permis l'élaboration du répertoire des acteurs de la filière œuf de consommation, la mise en place de 200 000 poulettes d'un jour, 10 000 tonnes de provende pour poussins et poulettes, la dotation en mangeoires, abreuvoirs et lampes solaires dans 200 exploitations avicoles. Ces interventions concernent les PDA 7 (71% des fermes avicoles), 4 et 5 (11% des fermes avicoles chacune).

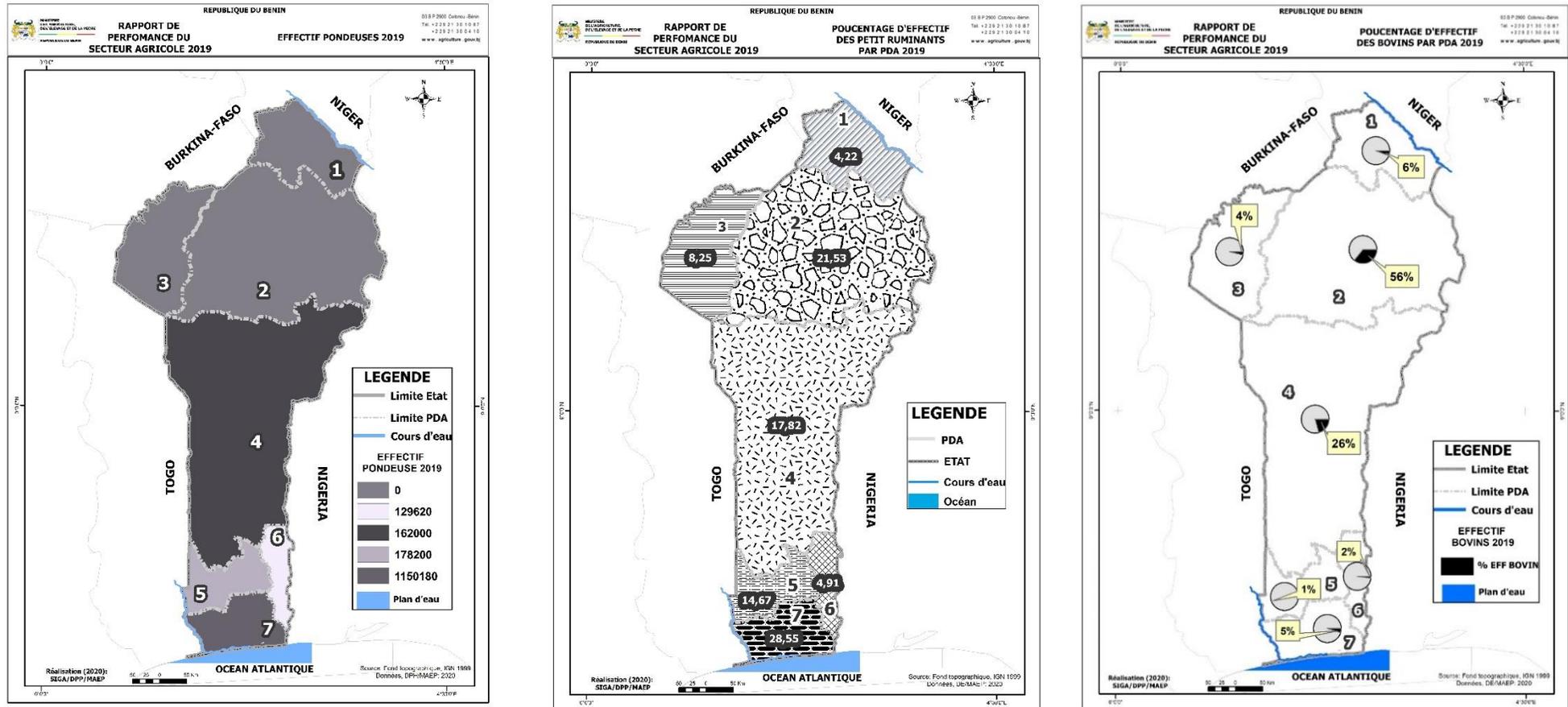
Ces différentes mesures ont permis d'atteindre une production de viande estimée à 76 161 tonnes en 2019 contre 74 162 tonnes en 2018. Ce niveau de production est à 79 % de la cible de 2019 et à 74,6% de la cible PNDF/VLO de 2021 (102 134 tonnes). Les niveaux de réalisation n'ont pas atteint la cible pour raison de mise en place tardive des ressources et la reprise des processus de passation de marché, etc.

Quant à la production du lait, elle est estimée à 125 145 tonnes en 2019 contre 121 975 tonnes en 2018. Cette production laitière est à 78,7% de la cible PNDF/VLO de 2019 et à 74,2% de la cible PNDF/VLO de 2021 (168597 tonnes).

En ce qui concerne les œufs de table, la production est portée à 17 341 tonnes en 2019, soit 86,7% de réalisation de la cible PNDF/VLO de 2019 et 69,4% de la cible finale PNDF/VLO de 2021.

²³ Insémination artificielle: par CNIAB, FEB, FEO et FEK.

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2019



Carte 5: Répartition des effectifs animaux par pôle (pondeuses, petits et gros ruminants)

5.1.3.6. Transformation

Il existe 6 mini laiteries installées dont 2 fonctionnelles (Nikki et Gogounou) et 4 construites avec l'appui de PAFILAV (Banikoara, Bembèrèkè, Bassila et Tchaourou) et qui traversent quelques difficultés techniques et de gestion. Pour ces raisons, elles sont engagées dans un processus d'affermage avec l'appui de Technoserve en 2019.

5.1.3.7. Commercialisation

En 2019, en appui à la commercialisation, il y a eu la construction de 5 boutiques/hangars de vente de fromage dans l'Alibori et les Collines, la construction de 9 boutiques/hangars sur les marchés à bétail dans le Borgou et le démarrage de la construction du marché à bétail de Zè dans le département de l'atlantique (Tableau 22). Ces infrastructures ont permis d'accroître les échanges des produits animaux aussi bien à l'intérieur du pays que dans la sous-région.

En plus de ces réalisations, il faut noter le tracé de 50 km de couloirs de transhumance entre Kandi et Banikoara en 2019, la réalisation d'un forage avec système d'exhaure et un château.

Tableau 22: Récapitulation des infrastructures

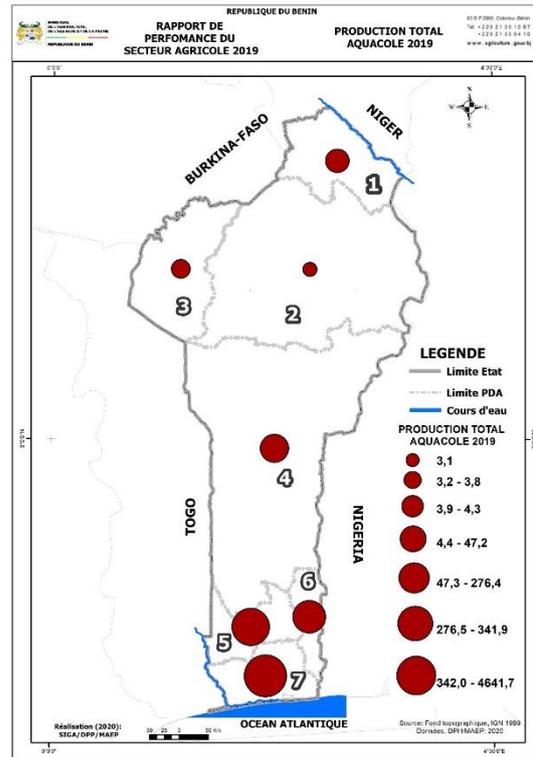
Indicateurs	2019		Écart par rapport à la cible
	Cible	Réalisation	
Nombre de marchés à bétails construits	2	1	-1
Nombre de boutiques/hangars	14	14	0
Nombre de marchés à volailles construits	0	0	-2

Source: DE, 2020

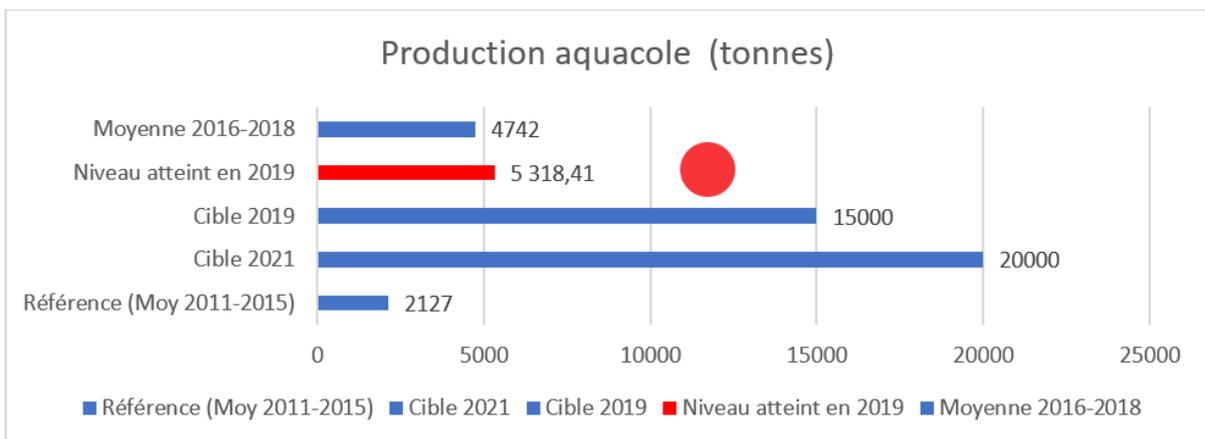
5.1.4. Promotion de l'aquaculture continentale

L'aquaculture est en plein essor avec les efforts déployés par les acteurs et les projets/programmes dont principalement, le PNDF aquaculture, le PROVAC, le ProCAD etc. Le niveau de production aquacole est passé de 1304,6 tonnes en 2015 à 5318 tonnes soit une progression de 308% en 2019 par rapport à 2015 et un taux d'accroissement de 4% par rapport à 2018 (Carte 6). Toutefois, cette performance n'est pas suffisante pour l'atteinte de la cible PNDF aquaculture 2019 réalisée à 42,5% (12500T de poisson). La cible 2021 (20 000 tonnes) est réalisée à 26,6% en 2019 (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Le potentiel de croissance de ce sous-secteur est élevé au regard des ressources naturelles disponibles (eau et espèces aquacoles), de la faible contribution de la production nationale halieutique (en général) à la satisfaction des besoins et les quantités importantes de poissons importés pour combler les déficits (sans y parvenir entièrement !). Les investissements et les efforts de PROVAC, de l'ATDA7, de PADA, de la DPH et des acteurs directs devront se poursuivre pour améliorer les performances du sous-secteur pêche et aquaculture. Au titre de ces efforts, on note la construction par un opérateur privé d'une usine de fabrication d'aliment poisson extrudé à Hozin dans la commune de Dangbo, la mise en exploitation du premier village aquacole courant 2019 et le démarrage effectif du financement du PNDF aquaculture avec la validation de son plan d'opérationnalisation.

Pour atteindre l'objectif fixé, il faudra accélérer la cadence de production au niveau de l'aquaculture continentale surtout qu'il y existe une demande nationale non satisfaite malgré les niveaux actuels de production et d'importation de produits halieutiques. Ceci peut être réalisé à travers un accroissement des investissements dans les infrastructures de production et la mise à disposition d'intrants à des coûts convenables. La mise en œuvre effective des interventions prévues au titre du projet phare Aquaculture dès 2020 contribuera à résoudre le gap constaté avec la nécessité de mobilisation suffisante de ressources financières et d'anticipation dans les procédures de passation de marchés.



Carte 6: Répartition de la production aquacole par pôle
Source: DPP, 2020



Graphe 34 : Niveau d'atteinte des cibles pour l'aquaculture continentale
Source : DSA, 2020 ; traitement DPP 2020

5.1.5. Autres filières

Arboriculture fruitière

La promotion de la filière mangue et de la filière agrume a été retenue au titre de la mise en œuvre du PAG-volet agriculture. Les programmes de mise en œuvre sont en cours d'élaboration. Pour la phase pilote, les actions spécifiques ci-après ont été menées sur l'initiative de l'ATDA 5:

- installation de 33 ha de plantations de variétés améliorées de manguiers avec 8 800 plants greffés de manguiers de variété Kent acquis au Mali au profit de 20 producteurs et 04 pépiniéristes ;
- prise de dispositions pour équiper les planteurs en matériels (tank, motopompe, bidons de 25 litres) pour l'arrosage des plants pendant la grande saison sèche.
- identification et inspection de 45 sites dont 36 ont été jugés conformes aux normes.
- Marquage et géoréférencement de 165 arbres de Kent, 139 arbres d'Amélie (gouverneur) et 113 arbres fournisseurs de noyaux de porte-greffe.

Filière palmier à huile

Dans le cadre de la promotion de la filière palmier à huile, l'ATDA-Plateau a mis en œuvre des actions pour l'amélioration de la production, de la productivité et l'organisation des acteurs de palmier à huile parmi lesquelles on peut citer:

- l'élaboration du Plan de Développement de la Filière (PNDF) Palmier à huile en cours ;
- le géoréférencement de treize (13) sites de pépiniéristes du palmier à huile recensés dans le pôle 6 ;
- la structuration de deux clusters « Huile de palme pour le marché national et sous régional » dans les communes de Sakété et Ifangni ;
- l'appui en équipement mobiles de prestations de services d'entretien et de récolte pour les exploitations de palmier à huile (5 mini ciseau de coupe, 4 débroussailleuses, 12 kits de matériels de protection: casques, paires de bottes, gilets et lunettes) ;
- l'identification et élaboration du répertoire des unités de transformation de palmier à huile ;
- la formation de 762 producteurs sur les Itinéraires Techniques de production du palmier à huile sur un effectif prévisionnel de 500 producteurs ;
- la formation de 802 transformateurs, 6 conseillers palmier de l'ATDA-Plateau et agents de contrôle de la DDAEP-Plateau sur la production de l'huile rouge de bonne qualité
- la mise en place 284,95 tonnes d'engrais spécifiques palmier à huile par SODECO dont 139,9 tonnes consommées, soit 49,10 % d'utilisation ;
- 370 675 plants mis en place par l'ATDA 6 sur un besoin de 491 666, soit une couverture de 75,4% des besoins ;

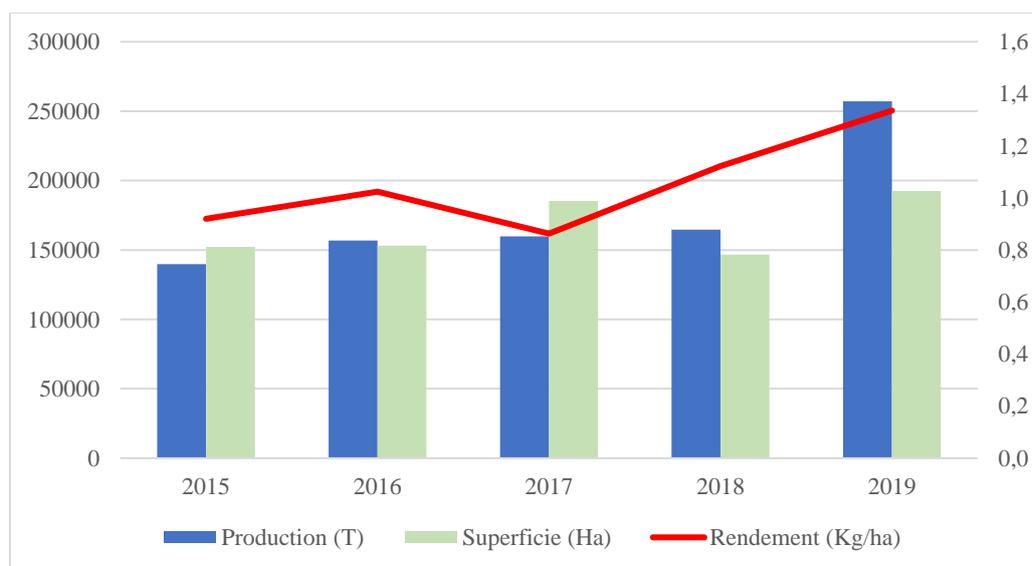
- la redynamisation des CAR (Coopérative d'Aménagement Rural) en cours avec l'actualisation des registres de coopérateurs et la mise en œuvre d'un plan de sortie de crise ayant permis la mise en place de nouveaux élus avec les appuis de la DLROPEA, des commissions paritaires, des commissions départementales et la commission interministérielle.

Filière soja

Le soja est une filière émergente dans le secteur agricole. Il n'était pas classé parmi les principales cultures dont les prévisions de production, de rendement et de superficie étaient documentées dans le PSDSA mais avec les progrès réalisés et les ambitions des acteurs, la filière soja a bénéficié d'un PNDF élaboré en 2019.

La production du soja en 2019 est de 257 000 tonnes pour une prévision de 200 000 tonnes en 2021 (PNDF soja). Le taux de réalisation en 2019 de cette cible de 2021 est de 129%, ce qui témoigne du potentiel élevé de développement de cette filière porteuse.

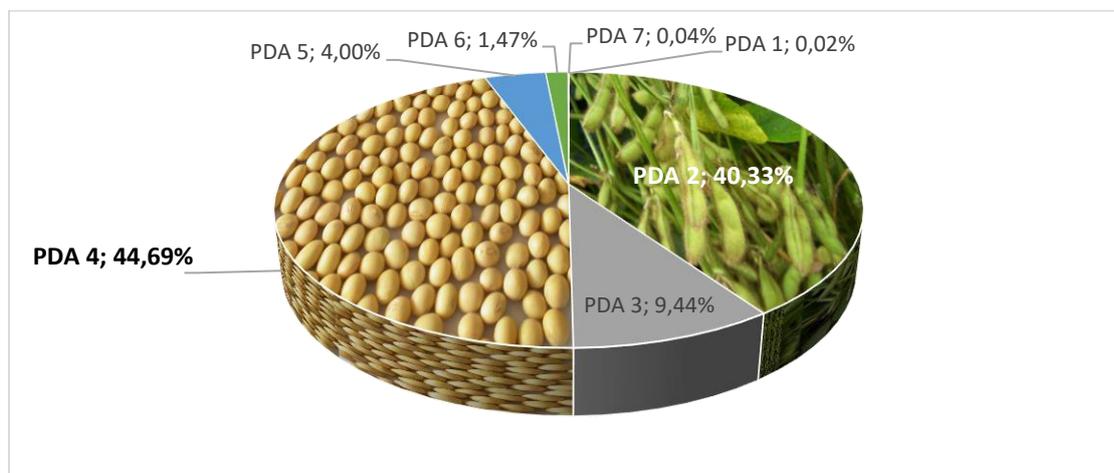
De 2015 à 2019, la production de soja a connu une progression continue passant de 139 909 tonnes à 257 000 tonnes. Comparée à 2018, la production de 2019 s'est accrue de 56%. Cet accroissement est lié à l'amélioration de rendement de 19% et à l'augmentation des emblavures de 31% (Graphe). L'amélioration de ces paramètres (production, superficie, rendement) est le résultat des efforts des acteurs réunis autour de "Sojagnon" et des différents projets du secteur agricole (ProAgri 3, PPAAO, PADAC, etc) mais surtout de la formalisation de liens d'affaire entre les opérateurs économiques Béninois et Chinois grâce à l'élaboration d'un protocole d'accord sur l'exportation vers la Chine, offrant ainsi un important marché d'écoulement aux acteurs de la filière soja. Pour renforcer les liens d'affaires des acteurs directs avec les marchés, des AgriBusiness Clusters ont été mis en place.



Graphe 34: Evolution de la production de soja

Source: DSA, 2020

Le PDA 4 est le premier pôle de production du soja (45%), suivi du PDA 2 (40%) et du PDA 3 (9%).



Graph 35: Répartition de la production par pôle

Source: DSA, 2020

Les besoins de matière première portés par les usines comme le Fludor (20 000 tonnes), la SHB (30 000 tonnes), les unités de transformations artisanales de *fromage, dadonu, biscuits, lait* etc... (15 000 tonnes) et les unités avicoles (15 000 tonnes) sont évalués à 80 000 tonnes. La première campagne de commercialisation a été organisée avec un prix plancher de 175 FCFA le kilogramme en 2019.

Filière karité

Le Plan National de Développement de la Filière karité a été validée en 2019. Les interventions des divers acteurs et du ProAgri 3 ont permis la production de 190 000 tonnes de noix de karité (Tableau 23) soit 101,6% de réalisation de la cible de 2019 (187 000 tonnes) et 86,0% de la cible de 2021 (221000 tonnes en 2021) selon les estimations de Alliance Karité Bénin (AKB). Les quantités produites de beurre de karité ne sont pas disponibles. Environ 1037,23 tonnes de beurre de karité ont été exportées en 2019 en destination de la France, de la Malaisie et des Pays-Bas.

Au nombre des interventions dans la filière karité, on peut citer:

- l'inscription du beurre de karité sur la liste des produits autorisés d'exportation en Chine ;
- la mise en place au profit des transformatrices de lots d'équipements constitués d'un moteur diesel mis en place pour le fonctionnement d'un complexe karité, 04 tricycles, 87 bassines, 52 marmites et 55 boîtes en plastique mis en place auprès des coopératives de transformatrices de karité ;
- le suivi des transformatrices de karité formées sur l'amélioration de la qualité du beurre ;
- le suivi des activités liées à 11 Conventions Locales mise en place par le ProAgri3 en collaboration avec les mairies concernées pour la gestion et la protection des parcs à

karité pour une superficie de 354 ha dans 05 communes du Borgou, de l'Atacora et de la Donga ;

- la mise en place des clusters de beurre et d'amandes de karité dans les Pôles de Développement agricoles (2,3 et 4).

Tableau 23: Production nationale d'amandes de karité

Années	2016	2017	2018	2019
Estimation Production amandes de karité (tonnes) par AKB	58 059	88 607	54 441	190 000

Source: Alliance Karité Bénin

Actions transversales sur les filières

Aménagement de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé:

L'aménagement de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé est l'un des Projets Phares du PAG volet agriculture pour lequel un programme national de développement est en cours de finalisation. Toutefois, les interventions du Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé (PAIA-VO) contribuent à la mise en valeur de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé prévue dans le PAG.

Les aménagements hydroagricoles concernent une superficie totale de 10 000 ha dont 5 000 ha pris en compte par PAIA-VO. Au cours de 2019, environ 277,15 ha ont été aménagés, ce qui porte les réalisations de PAIVO à un cumul de 1069,15 ha. Le taux de réalisation par rapport à l'objectif global est de 21,38% en 2019.

En appui à ces aménagements, plusieurs infrastructures connexes ont été réalisées. Au titre de ceux-ci, on dénombre en 2019:

- la réalisation de 200 km de pistes agricoles;
- la réalisation de 10 km de digue-piste ;
- la construction de 48 magasins de stockage de vivres d'une capacité unitaire de 100 tonnes chacun doté de deux aires de séchage de 100 m² chacune ;
- la construction de 04 magasins de stockage d'intrants d'une capacité de 10 tonnes chacun ;
- la construction de 06 centres de groupage ;
- la construction de 02 centres de traitement de semence ;
- l'achat de trois stations agro climatiques dont le processus de construction d'abris et d'installation sont en cours ;
- la construction de 3 marchés modernisés.

5.2. Niveau de structuration des filières agricoles

Le nombre de filières structurées est resté invariable (5) en 2019 avec 4 interprofessions pour les filières végétales (ananas, anacarde, riz, coton) et l'interprofession pour l'aviculture. La

structuration des acteurs de ces filières est faite à différents niveaux administratifs (village, commune, département et national) suivant leurs effectifs par maillon.

Les processus de mise en place des interprofessions maïs, karité et manioc sont en cours.

Le détail du niveau de structuration des filières est présenté dans l'Annexe 10.

Il est à signaler qu'à part l'AIC qui a une assez bonne structuration prenant en compte tous les maillons, le niveau de structuration des autres interprofessions est à renforcer.

6. CONTRIBUTION DU SECTEUR AGRICOLE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL, A LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE, A L'AMELIORATION DE LA NUTRITION ET A L'ATTEINTE DES ODD

6.1. Contribution du Secteur agricole au développement économique

La contribution du secteur agricole au développement économique et social est appréciée à travers (i) sa contribution au PIB, (ii) sa contribution à la croissance économique, (iii) le taux de croissance du PIB agricole, (iv) sa contribution à la réduction de la pauvreté et (v) le solde de la balance commerciale agricole. Notons que les indicateurs macroéconomiques de 2019 demeurent provisoires.

6.1.1. Contribution du secteur agricole au PIB

La contribution du secteur agricole au PIB (part du PIB agricole dans le PIB global) a fluctué autour d'une moyenne de 27,8% sur la période 2015-2019 (**Tableau 24**). Elle est de 28% en 2019 en légère baisse (- 0,5) par rapport à 2018 dans un contexte marqué par la fermeture de la frontière avec le Nigéria.

Tableau 24: Évolution de la contribution du secteur agricole au PIB

Indicateur	2015	2016	2017	2018	2019
PIB (en milliards de FCFA constants)	6 732,8	6 957,7	7 352,3	7844,7	8383,28
PIB Agricole (en milliards de FCFA constants)	1 776,9	1 936,3	2 082,7	2235,36	2350,69
Contribution du secteur agricole au PIB (en %)	26,4%	27,8%	28,3%	28,50%	28,04%

Source: INSAE, 2020 (nouveau système issu du rebasage du PIB²⁴).

La contribution du secteur agricole au PIB a été soutenue par celle des sous-secteurs adjacents.

Contribution des sous-secteurs au PIB agricole

²⁴ L'INSAE a entrepris depuis janvier 2016, le processus de rebasage des comptes nationaux du Bénin et d'utilisation du Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies de 2008 (SCN2008). L'objectif visé est de conformer les comptes nationaux du Bénin aux normes internationales en vigueur et de les adapter aux nouvelles réalités résultant de l'évolution structurelle de l'économie nationale. L'année 2015 a été retenue comme nouvelle base des comptes nationaux et doit remplacer la base 2007 qui était en vigueur

Sur la période 2015 à 2019, la contribution du sous-secteur agriculture (part du sous-secteur agriculture dans la valeur ajoutée) a évolué globalement de manière croissante, passant de 75,8% en 2015 à 78,9% en 2019. Par rapport à 2018, on note une baisse de 0,2 point.

Quant au sous-secteur élevage, la contribution a évolué en dent de scie sur la période 2015 à 2019 passant de 13,7% à 13,1%. Par rapport à 2018, on note une augmentation de la contribution en 2019 de 0,4 point (**Tableau 25**).

En ce qui concerne le sous-secteur pêche, la contribution a évolué de façon décroissante sur la période 2015 à 2019 passant de 10,4% à 8%. Par rapport à 2018, on note une baisse de 0,2 point.

La baisse de la contribution des sous-secteurs agriculture et pêche s'est faite au profit du sous-secteur élevage.

Tableau 25: Contribution des sous-secteurs au PIB agricole

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019
Contribution du sous-secteur agriculture au PIBA (%)	75,8	77,3	78,1	79,1	78,9
Contribution du sous-secteur élevage au PIBA (%)	13,7	13	13	12,7	13,1
Contribution du sous-secteur Pêche au PIBA (%)	10,4	9,7	8,9	8,2	8,0

Sources: INSAE, 2020

6.1.2. Niveau de croissance du PIB agricole

Sur la base des données issues du rebasage effectué par l'INSAE, le PIB agricole a connu un ralentissement de la croissance passant de 7,3% en 2018 à 5,2% en 2019 (**Tableau 26**). Ce ralentissement pourrait être dû à la fermeture des frontières avec le Nigéria depuis août 2019 dont la conséquence est la limitation des exportations en général et celle des produits agricoles en particulier.

A l'exception de l'année 2019 qui a été marquée par la crise induite de la fermeture des frontières avec le Nigéria, la croissance du PIBA est restée au-dessus des 6% pour les trois dernières années telle que préconisé dans les engagements de Malabo.

Tableau 26: Croissance du PIB agricole

Indicateur	Source	2015	2016	2017	2018	2019
PIB Agricole (en milliards de FCFA constants)	INSAE	1 776,9	1 936,3	2 082,7	2235,36	2350,69
Croissance du PIB agricole (en %)	INSAE	NA ²⁵	8,9	7,6	7,3	5,2

Source: INSAE, 2020

²⁵ NA (Non applicable): En raison du rebasage opéré en 2015 par l'INSAE, ce paramètre n'est pas calculable car la série avant 2015 est basée sur les prix constants de 2007.

Croissance des sous-secteurs

La croissance de la contribution du sous-secteur agriculture au PIBA est de 4,95% en 2019, soit un recul de 3,7 points par rapport à celle de 2018. Cette croissance est inférieure à la cible de 2019 qui est de l'ordre de 8,2%. **Tableau 27**

Les interventions faites dans le sous-secteur élevage ont permis d'atteindre une croissance de 7,93% en 2019 pour une cible de 15%. Toutefois ce niveau de croissance est en amélioration de 2,95 points par rapport à 2018.

Quant au sous-secteur pêche et aquaculture il a été enregistré une croissance de 2,9% pour une cible de 6,91% en 2019. Comparé à l'année 2018, la croissance du sous-secteur pêche et aquaculture a connu une hausse de 3,91 points.

Tableau 27: Croissance des sous-secteurs

Indicateur	2016		2017		2018		2019	
	Cible	Réalisation	Cible	Réalisation	Cible	Réalisation	Cible	Réalisation
Croissance du sous-secteur agriculture (%)	8	11,05	7,3	8,67	7,68	8,67	8,21	4,95
Croissance du sous-secteur élevage (en %)	4,40	3,30	6	7,60	10	4,98	15	7,93
Croissance du sous-secteur Pêche (en %)	3,88	1,3	16,09	-1,3	8,21	-1,01	6,91	2,90

Sources: INSAE 2020

6.1.3. Contribution du secteur agricole à la croissance économique

La contribution du secteur agricole à la croissance économique est de 1,47% en 2019 (**Tableau 28**). Cette contribution est en baisse de 0,6 point par rapport à 2018 pour les raisons précédemment évoquées (fermeture de la frontière avec le Nigéria).

Tableau 28: Évolution de la contribution du secteur agricole à la croissance économique

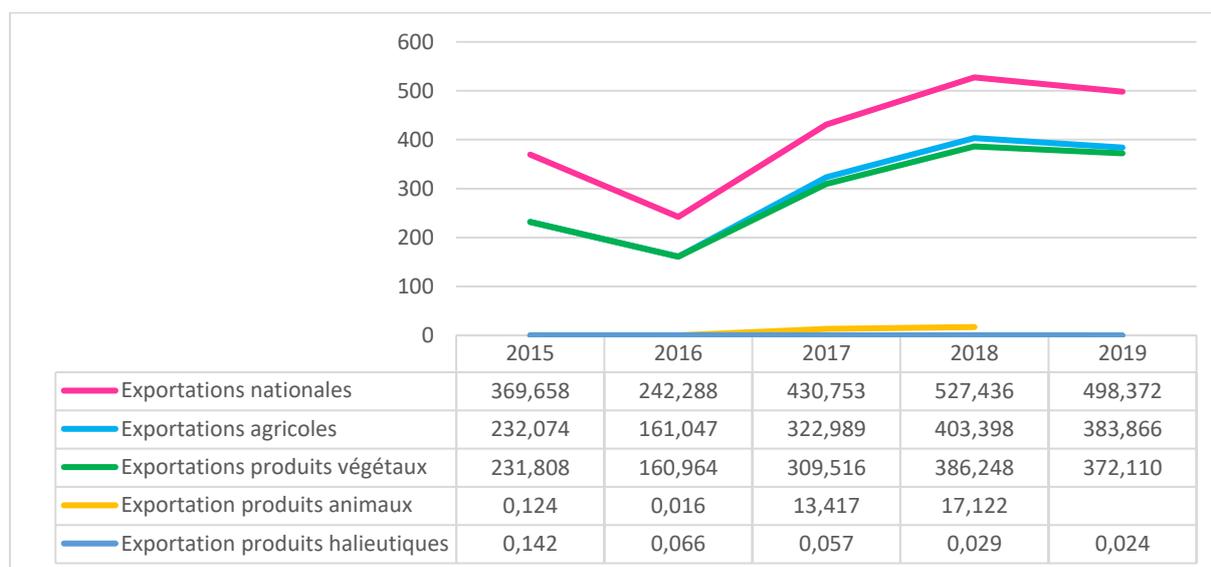
Indicateur	2016	2017	2018	2019
Taux de croissance économique (en %)	3,34	5,67	6,70	6,87
Contribution du secteur agricole à la croissance (en %)	2,37	2,11	2,08	1,47

Source: INSAE, 2020

6.1.3.1. Evolution des exportations agricoles

Les exportations nationales évoluent au rythme des exportations agricoles (**Graphe 36**). La valeur monétaire des exportations agricoles a atteint 383,9 milliards de FCFA en 2019 contre 403,4 milliards de FCFA en 2018 soit une baisse de 5% due en partie à la baisse du volume des

noix brutes d'anacarde et de leurs valeurs monétaires. Il est à noter que les exportations agricoles représentent 77% des exportations nationales en 2019.



Source: INSAE, 2020

Graph 36: Evolution des exportations nationales et agricoles

6.3.1.1.1. Exportation des produits végétaux

Entre 2018 et 2019, les recettes d'exportation des produits végétaux ont connu une baisse de 3,7%. Elles représentent 96,9% de celles des produits agricoles, soit 74,7% des exportations totales du Bénin en 2019 (**Tableau 29**).

En 2019, les exportations de coton, de l'anacarde, du karité et de l'ananas représentent 90,2% des recettes d'exportation des produits végétaux et 67,4% du total des exportations (tous produits confondus) du Bénin.

Ces tendances méritent d'être consolidées d'années en années tout en mettant un accent sur la transformation locale.

Tableau 29: Evolution des exportations des produits végétaux

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur totale des exportations (tous produits confondus) au niveau national	369,658	242,288	430,753	527,44	498,37
Exportations agricoles (milliard F CFA)	232,074	161,047	322,989	403,398	383,866
Exportations produits végétaux (milliard F CFA)	231,808	160,964	309,516	386,248	372,110
Exportations de l'anacarde, l'ananas du coton et du karité (milliard F CFA)	198,22	127,60	264,44	345,18	335,708
Taux d'accroissement des recettes d'exportation des produits végétaux (%)	31	-30,6	92,3	24,8	-3,7

Source: INSAE, 2020

6.3.1.1.2. Exportation des produits animaux

La valeur des exportations des produits animaux (**Tableau 30**) est de 11,553 milliards de FCFA y compris les réexportations et représente environ 3% des recettes des exportations agricoles en 2019. Ces recettes sont en baisse de 32,5% par rapport à celles de 2018 et concernent essentiellement les animaux vivants, les abats comestibles, les viandes et les œufs de consommation.

Tableau 30: Evolution des recettes d'exportation des produits animaux

Indicateurs (milliard F CFA)	2015	2016	2017	2018	2019
Exportations agricoles	232,074	161,047	322,989	403,398	383,866
Recettes d'exportations des produits animaux	0,124	0,016	13,417	17,122	11,553

Source: INSAE 2020

6.3.1.1.3. Exportation des produits de pêche

En 2019, la valeur des recettes d'exportation des produits de pêche s'élève à 23 581 778 FCFA contre 28 689 688 FCFA en 2018, soit une baisse de 17,8% (**Tableau 31**). Cette valeur ne tient pas compte de toutes les exportations dominées par l'informel. Il faille alors prendre des mesures qui permettent de mieux appréhender toutes les transactions et données relatives à ce sous-secteur.

Tableau 31: Evolution des recettes d'exportation des produits halieutiques

Indicateurs (milliards F CFA)	2015	2016	2017	2018	2019
Exportations agricoles	232,074	161,047	322,989	403,398	383,866
Recettes d'exportations des produits halieutiques	0,142	0,066	0,057	0,029	0,024

Source: INSAE 2020

6.3.1.2. Evolutions des échanges agricoles avec les pays africains

L'évolution des échanges tient compte de l'évolution des échanges intra africains des produits végétaux, du niveau d'accroissement des exportations intra africaine des produits animaux et du niveau d'accroissement des exportations intra africaine des produits halieutiques.

6.3.1.2.1. Evolution des échanges intra africains des produits végétaux

Selon les accords de Maputo, les pays africains doivent tripler le commerce intra-africain des produits et services agricoles à l'horizon 2025 à partir de 2015. Le **Tableau 32** montre la dynamique des échanges du Bénin avec ses pairs.

Tableau 32: Evolution des échanges intra africains des produits végétaux 2015 à 2019

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur des exportations intra africaine des produits végétaux (anacarde, ananas, coton, karité) (mds F CFA)	12,36	8,87	13,24	17,94	21,34
Accroissement des valeurs des exportations intra africaine des produits végétaux (%)	-	-28,26	49,37	35,48	18,96
Valeurs d'importation intra africaine des produits végétaux (anacarde, ananas, coton, karité) (mds F CFA)	0,025	0,043	0,003	0,002	0,0114
Taux d'accroissement des valeurs d'importation intra africaine des produits végétaux (anacarde, ananas, coton, karité) (%)	-	69,47	-94,09	-15,20	434

Source: INSAE 2020

Les valeurs des exportations intra-africaines des produits végétaux (anacarde, ananas, coton, karité) sont en hausse de 18,96% par rapport à 2018. Ce qui témoigne du développement de l'accès aux marchés régionaux des produits béninois en 2019.

Au cours de la même année, les valeurs des importations intra-africaines de ces produits ont été multipliées par 5 passant de 2 133 800 FCFA en 2018 à 11 397 635 FCFA en 2019. Ces montants faibles pourraient témoigner de ce que les transactions intra-africaines sont dominées par le secteur informel et non suffisamment retracées par les statistiques.

La différence positive entre les exportations et les importations indique que le Bénin est exportateur net de l'anacarde, de l'ananas, du coton et du karité au sein de l'Union Africaine.

6.3.1.2.2. Niveau d'accroissement des exportations intra africaine des produits animaux

La valeur des exportations intra africaines des produits animaux s'élève à 11,553 milliards de FCFA contre 17,122 milliards de FCFA en 2018, soit une baisse de 32,5% en 2019. Cette baisse pourrait se justifier par la limitation par le Gouvernement des mouvements de transhumance dont certains sont à but commercial. Les valeurs des exportations des produits d'origine animale du Bénin sont depuis 2017 presque équivalentes aux valeurs des exportations intra africaines desdits produits (**Tableau 33**).

Tableau 33: Evolution des échanges intra africains des produits animaux 2015 à 2019

Indicateurs	2017	2018	2019
Valeur des exportations des produits animaux (mds F CFA)	13,417	17,122	11,553
Accroissement des valeurs des exportations des produits Animaux (%)	-	27,61	-32,52
Valeurs des exportations intra africaine des produits animaux (mds F CFA)	13,393	17,116	11,545
Taux d'accroissement des valeurs d'exportation intra africaine des produits animaux (%)	-	27,80	-32,54

Source: INSAE 2020

6.3.1.2.3. Niveau d'accroissement des exportations intra africaine des produits halieutiques

Le taux d'accroissement des valeurs d'exportation intra africaines des produits halieutiques rend compte de l'intensité des échanges de produits halieutiques du Bénin avec les autres pays africains.

Les valeurs monétaires relevées pour les exportations intra africaine des produits halieutiques pour 2019 sont pratiquement nulles du fait du caractère informel des transactions avec les pays africains surtout ceux frontaliers.

Les exportations des produits halieutiques vers le reste du monde sont estimées en 2019 à 23 581 778 FCFA (**Tableau 34**). Elles représentent un volume important des recettes d'exportation intra africaines et traduisent le faible niveau des échanges intra africains dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.

Tableau 34: Evolution des échanges intra africains des produits halieutiques 2015 à 2019

Indicateurs	2017	2018	2019
Valeur des exportations des produits halieutiques (F CFA)	56 960 019	28 689 688	23 581 778
Accroissement des valeurs des exportations des produits halieutiques (%)	-14,14	-49,63	-17,80
Valeurs des exportations intra africaine des produits halieutiques (mds F CFA)	37 720 000	200 000	100 000
Taux d'accroissement des valeurs d'exportation intra africaine des produits halieutiques (%)	-	-	-50

Source: INSAE 2020

6.3.2. Solde de la balance commerciale agricole

Le solde de la balance commerciale agricole en 2019 s'élève à -195,49 milliards contre -388,14 milliards en 2018 soit une amélioration de 49,6% de cette balance qui demeure toutefois déficitaire (**Tableau 35**).

En effet, en 2019 l'analyse selon les grands groupes de produits montre que le coton est le premier produit pour lequel le solde commercial est excédentaire, soit 262,7 milliards de FCFA, suivi des fruits comestibles, des écorces, des agrumes et de melons (44,7 milliards de FCFA) et des graines et des fruits oléagineux, des semences, des fruits divers, des plantes industrielles ou médicinales, des pailles et des fourrages (36,2 milliards de FCFA). Parmi les trois groupes de produits pour lesquels le déficit est beaucoup plus prononcé, nous avons les céréales pour 300,1 milliards de FCFA pour ce qui concerne le secteur agricole (INSAE, 2020),

Corrélativement, le taux de couverture des importations par les exportations est passé de 50,96% en 2018 à 66,26% en 2019. Le franchissement de la barre des 50% est maintenu et amélioré depuis 2018.

Tableau 35: Évolution de la balance commerciale

Indicateurs		2015	2016	2017	2018	2019
Exportation agricole (Milliards de F CFA)	Valeur	232,07	161,05	322,99	403,40	383,87
	Croissance (%)		-30,61	100,56	24,90	-4,84
Importation agricole (Milliards de F CFA)	Valeur	543,07	714,56	902,37	791,54	579,36
	Croissance (%)		31,58	26,28	-12,28	-26,81
Balance commerciale agricole (Milliards de F CFA)	Valeur	-310,99	-553,51	-579,38	-388,14	-195,49
	Croissance (%)		77,98	4,67	33,01	49,63
Taux de couverture des importations par les exportations agricoles (%)		42,73	22,54	35,79	50,96	66,26

Source: INSAE, 2020

6.3.3. Ratio des exportations agricoles sur le PIB agricole

La part des exportations agricoles dans le PIB (Tableau 36) est de 16,33% en 2019 contre 18,05% en 2018 soit une baisse de 1,7 point. Elle représente en moyenne 14,25% sur la période 2015-2019.

Tableau 36: Ratio exportation sur PIB agricole

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019
Exportation agricole (Milliards de F CFA)	232,07	161,05	322,99	403,40	383,87
PIB Agricole (en milliards de F CFA)	1 776,93	1 936,25	2 082,71	2 235,36	2 350,69
Ratio Exports/PIB	13,06%	8,32%	15,51%	18,05%	16,33%

Source: INSAE 2020

Ratio des exportations des produits agricoles par catégorie sur le PIB agricole

La part des exportations des produits végétaux, animaux et halieutiques dans le PIB agricole est présentée dans le **Tableau 37**.

Les exportations des produits végétaux en 2019 représentent 15,83% du PIB agricole contre 17,28% en 2018 soit une baisse de 1,5 point. On note qu'elle représente une moyenne de 13,86% sur la période 2015-2019.

Tableau 37: Ratio des exportations sur le PIB agricole par sous-secteur

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio Exports produits végétaux/PIBA(%)	13,05	8,31	14,86	17,28	15,83
Ratio Exports produits animaux/PIBA(%)	0,007	0,001	0,644	0,77	0,49
Ratio Exports produits halieutiques/ PIBA(%)	0,008	0,003	0,003	0,001	0,001

Source: INSAE 2020.

Les exportations des produits animaux en 2019 représentent 0,49% du PIB agricole contre 0,77% en 2018 soit une baisse de 0,28 point. Quant au ratio des exportations des produits halieutiques, ils n'en représentent qu'une infime partie du PIB agricole.

6.3.4. Ratio Dépenses publiques consacrées à l'agriculture sur Valeur ajoutée agricole

Le ratio des dépenses publiques dans le secteur agricole par rapport au PIB agricole indique le volume d'investissement public nécessaire pour produire une unité du PIB. Ce ratio est de 6,2% en 2019 contre 6,0% en 2018 soit une hausse de 0,17 point. Notons que le ratio était descendu à moins de 6% en 2017 (**Tableau 38**). Ce qui traduit en premier lieu une baisse de la productivité des ressources investies dans le secteur attribuable à la mise en œuvre des réformes et autres chantiers en attendant un retour sur les investissements consentis.

Sur le plan national, le même ratio relatif aux dépenses totales de l'État par le PIB total est de l'ordre de 14% contre 6% dans l'agriculture. On en déduit que les investissements dans le secteur agricole sont plus de deux fois plus productifs que dans l'ensemble des activités économiques du Bénin.

On en déduit que le PIB est plus sensible aux investissements dans le secteur agricole que dans les autres secteurs, d'où la nécessité d'investir davantage dans l'agriculture pour impulser la croissance économique.

Tableau 38: Dépenses du secteur agricole /PIB agricole

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019
PIB Agricole (milliard)	1776,93	1936,253	2082,713	2235,36	2350,69
Dépenses du secteur agricole (milliard)	83,752	104,859	123,068	134,474	145,514
Ratio Dépenses Agricole du Secteur/PIB agricole (%)	4,71	6,00	5,46	6,02	6,19
Dépense totale du Bénin (milliard F CFA)	1213,457	986,574	1699,312	1251,712	1176,873

PIB total (milliard F CFA)	6732,8	6957,7	7352,3	7844,7	8383,28
Ratio Dépenses total/PIB total (%)	18,02	14,18	23,11	15,96	14,06

Source: INSAE 2020 ; DGB 2020 ; DPP/MAEP, 2020

6.4. Contribution du secteur agricole à la réduction de la pauvreté

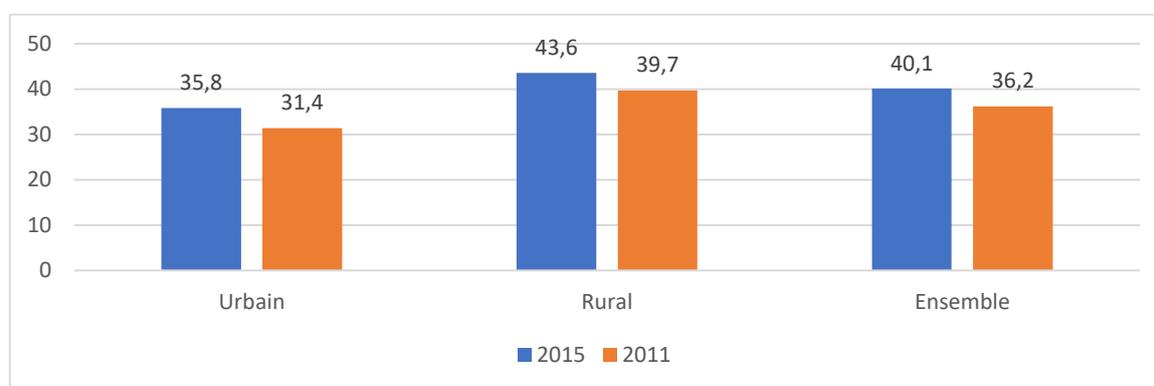
La contribution du secteur agricole à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des ODD est mesurée à travers trois indicateurs que sont: (i) l'incidence de la pauvreté, (ii) la prévalence de l'insécurité alimentaire et (iii) la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels.

6.4.1. Évolution des indicateurs de la pauvreté

En attendant les résultats de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM)²⁶, les indicateurs sur l'évolution de la pauvreté sont fournis par l'enquête EMICOV dont la dernière édition remonte à 2015.

De 2011 à 2015, le seuil de pauvreté national a globalement connu un accroissement d'environ 16,5%. Il est passé de 120 839 FCFA par tête en 2011 à 140 808 FCFA en 2015 soit 0,77 \$/jour. Notons que ce seuil est bien en dessous du seuil de 1,25\$ fixé à l'international dans la cible 1.1 des ODD qui stipule d'éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier d'ici 2030.

En référence au seuil de pauvreté calculé en 2015, la proportion de personnes pauvres s'est accrue de 3,9 points, passant de 36,2% en 2011 à 40,1% en 2015 (**Graphe 37**). En milieu rural, quatre personnes sur dix sont pauvres contre trois personnes sur dix en milieu urbain en 2015.



Source: INSAE, 2015

Graphe 37: Incidence de la pauvreté entre 2011 et 2015 selon le milieu de résidence

La même tendance est observée pour les deux autres indicateurs. Ainsi, la profondeur de la pauvreté, a connu une aggravation, passant respectivement de 0,098 en 2011 à 0,18 en 2015 et les inégalités parmi les pauvres se sont également accentuées, passant de 0,039 en 2011 à 0,12 en 2015.

²⁶ L'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) en cours de réalisation par l'INSAE est une enquête qui permettra de dresser le profil de pauvreté des ménages au Bénin suivant une méthodologie modernisée et harmonisée au sein des 8 pays membres de l'espace UEMOA.)

Les ménages dirigés par une femme s'en sortent comparativement mieux (28 % sont pauvres, contre 38 % pour les ménages dirigés par un homme).

6.4.2. Nombre d'emplois créés

Au cours de la campagne 2019-2020, les emplois générés par les projets/programmes du MAEP et les brigades d'entretien mis en place pour l'anacarde (Tableau 39) sont évalués à 76 522 emplois dont 14 616 emplois directs et 61 906 emplois indirects. Le cumul avec la situation antérieure situe le nombre total d'emplois créés à 169 097 dont 34 919 emplois directs et 134 178 emplois indirects, soit un taux de réalisation de 112,7% de la cible de 2021.

Tableau 39: Nombre d'emplois créés par les projets/programmes du portefeuille du MAEP de 2017 à 2019

Indicateur	2017		Cumul 2018		Réalisation 2019	Cumul 2019	
	Cible	Réalisation	Cible	Réalisation		Cible	Réalisation
Nombre d'emplois créés	30 000	40 054	60 000	92 575	76 522	90 000	169 097
<i>Directs</i>		9 653		20 303	14 616		34 919
<i>Indirects</i>		30 401		72 272	61 906		134 178

Source: Projets/programmes du portefeuille du MAEP (compilation DPP/MAEP, 2020)

En dehors des emplois créés par les projets/programmes et structures du MAEP, d'autres emplois non capitalisés ont été créés par les ANE et autres entités exerçant dans le secteur agricole.

6.5. Contribution du Secteur agricole à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

La contribution du secteur agricole à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est prise en compte au niveau de trois (03) cibles des ODD tels qu'indiqués dans le tableau ci-après:

Tableau 40: Récapitulatif des cibles prioritaires par les ODD pour la sécurité alimentaire

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation
	2.1.2 Incidence de la pauvreté alimentaire
	2.1.3 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	2.2.1 Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière
	2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires

Source : PNUD, 2017 ²⁷

6.5.1. Taux de prévalence de la malnutrition chronique des enfants < 5 ans

Il n'y a pas eu de nouvelles données sur le taux de prévalence de la malnutrition chronique des enfants en 2019. L'analyse ci-dessous est basée sur les données de l'EDS 2018 et de MICS 2014 (Tableau 41).

Au Bénin, la proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints d'un retard de croissance²⁸ ou de malnutrition chronique (ils sont trop petits pour leur âge) est en baisse passant de 43% (2006) à 37% et 34 % (2009 et 2014) puis à 32% (EDS 2018). Parmi ces enfants, 11 % sont atteints de la forme sévère de malnutrition chronique.

La prévalence de l'émaciation²⁹ ou de la malnutrition aiguë (ils sont trop maigres par rapport à leur taille) suit la même tendance, passant de 8 % (2006) à 5 % (2018) avec une proportion de 1 % d'émaciation sévère. On note toutefois une relative stabilité entre 2009 et 2018 de la malnutrition aiguë. Par ailleurs, 2 % de cette catégorie d'enfants sont en surpoids en 2018 (contre 9% en 2006).

On remarque d'emblée que l'état nutritionnel des enfants s'améliore mais les seuils sont toujours élevés (plus de 30% des enfants de 6 à 59 mois atteints de malnutrition chronique). Ce qui traduit une situation nutritionnelle grave selon les seuils établis par l'OMS.

Tableau 41: Évolution de la malnutrition chez les enfants de 06 à 59 mois

Indicateurs	EDS 2006	AGVSAN 2009	MICS 2014	EDS 2018
<i>Insuffisance pondérale (%)</i>	18		18,0	16,6

²⁷ Manuel de définition et de calcul des indicateurs des cibles prioritaires des ODD au Bénin

²⁸ Le retard de croissance est un signe de malnutrition chronique, conséquence d'une alimentation inadéquate pendant une longue période. Le retard de croissance peut aussi être influencé par des maladies récurrentes et chroniques

²⁹ L'émaciation est une mesure de la malnutrition aiguë et la conséquence d'une alimentation inadéquate pendant la période qui se situe juste avant l'enquête. L'émaciation peut résulter de prises alimentaires inadéquates ou d'un épisode récent de maladie qui a eu pour conséquence une perte de poids. L'opposé de l'émaciation est le surpoids.

Indicateurs	EDS 2006	AGVSAN 2009	MICS 2014	EDS 2018
Malnutrition chronique globale (%)	43	37,0	34,0	32
Malnutrition chronique modérée (%)		24,7	21,9	
Malnutrition chronique sévère (%)		12,2	12,1	11
Malnutrition aiguë globale (%)	8	4,7	4,5	5
Malnutrition aiguë modérée (%)		4,0	3,6	
Malnutrition aiguë Sévère (%)		0,7	0,9	1
Surpoids	9			2

Source: AGVSAN 2009; EDS 2006 ; MICS 2014; EDS 2017-2018

6.5.2. Taux de prévalence de l'insécurité alimentaire

Le taux de prévalence de l'insécurité alimentaire est la proportion de ménages ayant une consommation alimentaire pauvre ou limitée, c'est-à-dire les ménages en insécurité alimentaire (AGVSA, 2017). Les données existantes remontent à celles fournies par l'Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire en 2017.

Selon cette enquête, environ 9,6% de la population est en insécurité alimentaire, soit 1,09 millions de personnes dont 0,7% en insécurité alimentaire sévère (soit 80 000 personnes).

Par rapport à 2013, l'insécurité alimentaire globale a diminué de 1,4 point passant de 11% à 9,6% en 2017.

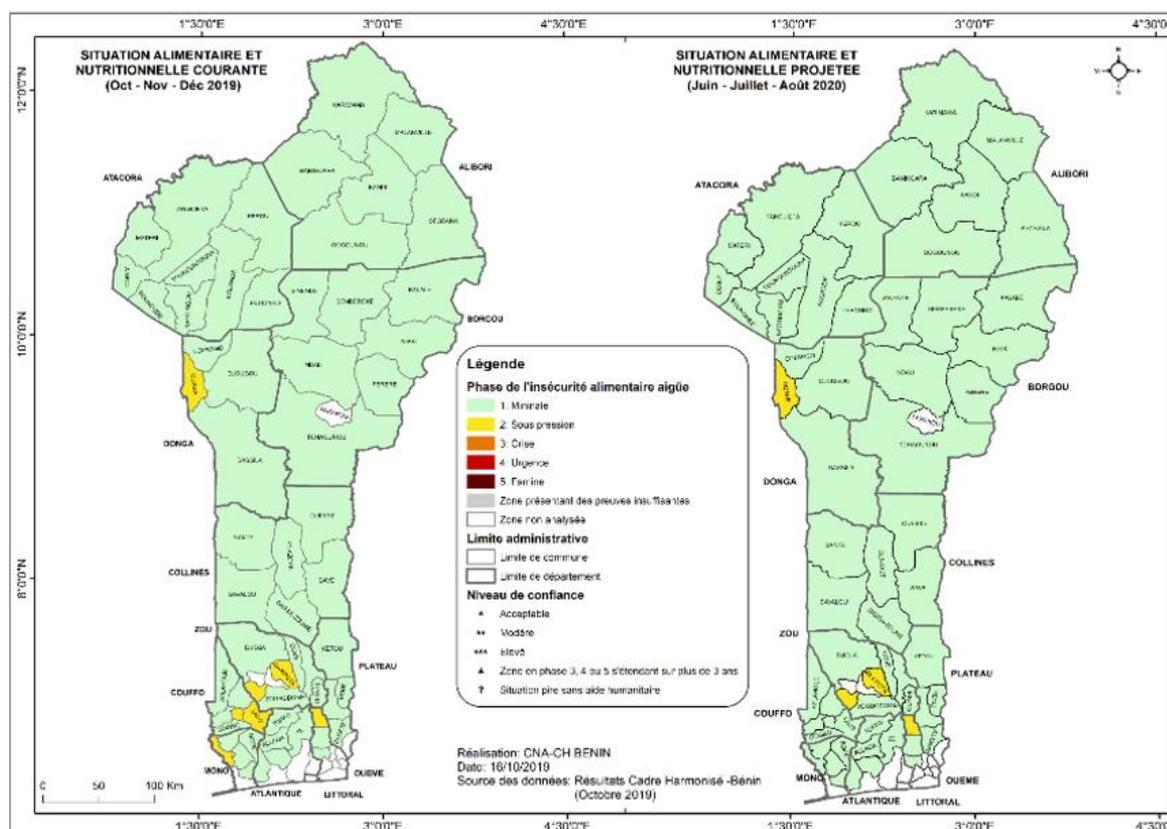
Globalement selon cette enquête, 47,5% de la population béninoise est en sécurité alimentaire et 42,9% vivent dans des conditions de sécurité alimentaire limite.

En l'absence d'un dispositif de suivi des indicateurs de l'AGVSA 2017, le taux de prévalence de l'insécurité alimentaire en 2019 est analysé avec les résultats du Cadre Harmonisé (CH).

D'après l'analyse de la situation courante ([Carte 7](#)), aucune commune n'est en phase de crise sur la période d'octobre à décembre 2019. Cependant, 24 936 personnes (soit 0,31 % de la population analysée) se trouvent en phase « crise », ce qui veut dire qu'elles ne peuvent couvrir le minimum de leurs besoins alimentaires sans épuiser leurs avoirs relatifs aux moyens d'existence. Elles nécessitent donc des interventions immédiates pour couvrir leurs besoins alimentaires et protéger leurs moyens d'existence.

Les résultats de cette analyse classent 07 communes en phase 2 (sous pression). Le nombre de personnes estimé en phase sous pression est de 794 887, soit 9,81% de la population analysée. Il s'agit des communes de Ouaké (Donga), Bonou (Ouémé), Lalo, Toviklin (Couffo), Athiémé (Mono), Agbangnizoun et Za-Kpota (Zou). Ces personnes n'ont pas des besoins immédiats mais nécessitent de soutiens pour renforcer leur résilience, développer leurs moyens d'existence et s'assurer qu'elles ne tomberont pas en Phase 3 « Crise » plus tard dans l'année.

La bonne accessibilité aux aliments et le taux de couverture des besoins céréaliers adéquats constituent les principaux facteurs œuvrant pour la sécurité alimentaire de 55 communes: Atacora (9 communes), Donga (3 communes), Atlantique (5 communes), Alibori (6 communes), Borgou (7 communes), Couffo (4 communes), Mono (4 communes), Ouémé (7 communes), Plateau (4 communes), Collines (6 communes), Zou (7 communes). Les populations concernées sont estimées à 7 278 777 (89,88%) dont l'action requise est la surveillance de la situation alimentaire dans le moyen terme. On retrouve néanmoins dans ces communes, des populations en Phase 2 'Sous Pression' et phase 3 'Crise' qui ont besoin d'assistance pour renforcer leur résilience et des interventions immédiates d'assistance alimentaire et de protection de leurs moyens d'existence.



Carte 7: Etat de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en situations courante et projetée 2019

7. Renforcement de la résilience face aux changements climatiques

7.1. Niveau de maîtrise de l'eau pour la production végétale

Les nouvelles superficies irriguées en 2019 sont évaluées à 215,1 ha en 2019 par suite des interventions des projets tels que PADMAR et PSAIA, soit un accroissement de 0,9%.

Tableau 42: Evolution des superficies irriguées

Paramètre	2016	2017	2018	2019	Accroissement (%)
Cumul superficies irriguées (Ha)	24181	24181	25039,5	25254,6	0,9

Source: Compilation DPP/MAEP 2020

7.2. Niveau de maîtrise de l'eau pour l'élevage

Les conditions d'abreuvement du cheptel n'ont pas connu de changement par rapport à la situation de l'année 2018. Le recensement fait en tenant compte des catégories des points d'eau au cours de la consultation sur la collecte des indicateurs de référence du sous-secteur élevage a donné les résultats indiqués dans le Tableau 43.

Il faut noter que 80 % environ des ouvrages sont mal entretenus, ensablés ou en état de dégradation avancé, donc peu fonctionnels (DE, 2020).

Tableau 43: Répartition des points d'eau par département et par catégories

DEPARTEMENTS	Barrage	Mare ou surcreusement de mare	Puits Pastoraux	Source aménagée ou captage de source	Total de points d'eau
Atacora	37	14	2	2	55
Donga	13	7	0	2	22
Atlantique	0	4	15	0	19
Alibori	27	43	15	0	85
Borgou	59	43	3	6	111
Couffo	4	4	2	3	13
Mono	0	24	0	2	26
Ouémé	0	3	1	0	4
Littoral	0	7	0	8	15
Collines	31	32	0	1	64
Zou	0	47	10	2	59
Total	171	228	48	26	473

Source: DE, 2019

Niveau de maîtrise de l'eau pour la pêche et l'aquaculture

La situation de la géolocalisation des retenues d'eau utilisées à des fins piscicoles sur le territoire national n'a pas évolué. Au total, 79 retenues d'eau ont été géo-référencées en 2018. On dénombre 12 retenues d'eau « piscicultivables » qui offrent 52 463 750 m³ d'eau à l'étiage et près de 98 350 000 m³ à la crue. Ce potentiel doit être exploité pour permettre l'essor de la pisciculture.

7.3. Gestion durable des terres et des écosystèmes

Le niveau de mise en œuvre des mesures de la Gestion Durable des Terres (GDT) est appréhendé à travers la superficie totale de terres agricoles sous les pratiques de gestion durable, le pourcentage des terres agricoles sous les pratiques de GDT et le nombre de communes ayant intégré la GDT dans la planification communale à travers l'élaboration du plan communal de développement (3^{ème} génération).

La promotion des mesures de Gestion Durable des Terres (GDT) est assurée par certains projets/programmes (ProSol, PADAC, PAPVIRE-ABC, PRCC_GDT³⁰) et les ATDA. La superficie totale de terres agricoles sous pratiques de Gestion Durable des Terres est de 92 108 ha en 2019 (dont 27% sont exploitées par des femmes) contre 49 683 ha en 2018. Pour la même période, la proportion des terres sous GDT par rapport aux terres agricoles est passée de 1,78 % à 3,11% (**Tableau 44**).

En 2019, 14 communes ont intégré les mesures de Gestion Durable des Terres dans leur Plan de Développement Communal (PDC) dont 10 dans leur Plan d'Investissement Annuel (PAI).

Tableau 44: Gestion durable des terres

Indicateurs	2016	2017	2018	2019
Superficie totale de terres agricoles sous les pratiques de gestion durable restaurée	12 000	21 939	49 683	92 108
Superficie totale de terres agricoles (ha)	2 231 403	2 545 715	2 797 638	2 961 380
Pourcentage des terres agricoles sous les pratiques de GDT (%)	0,54	0,86	1,78	3,1

Source: *Projet ProSOL, 2020 ; DSA, 2020*

Quoique la proportion des terres sous mesures GDT reste faible (3,1%) on note une progression de sa mise à échelle car de 0,54% en 2016, la proportion des terres sous mesures GDT est passée à 3,10 % en 2019.

Le nombre de communes impactées par les actions GDT de ProSOL en 2019 est de 20 contre 14 en 2018. Les communes impactées recouvrent 456 villages.

Les difficultés qui entravent la mise à échelle des mesures GDT ont pour nom:

- l'offre en semences et plants d'espèces améliorantes (*Mucuna, Aeschynomene, Pois d'Angole...*) ne couvre pas la demande croissante des agriculteurs/trices ;
- l'absence d'un mécanisme de production des semences certifiées des espèces améliorantes ;
- la pluviométrie irrégulière due aux poches de sécheresse observées entre mai et juin surtout dans la zone septentrionale ; ce qui a limité le développement des plantes améliorantes.

Les défis majeurs à relever sont:

- la nécessité du cadrage technique des mesures GDT/ACC pour une mise à échelle réussie ;

³⁰ Projet de Résiliences aux effets des Changements Climatiques par la Gestion Durable des Terres à Kouandé et Malanville (PRCC_GDT)

- la transformation de l'espace agricole par l'embocagement³¹ pour limiter les conflits agriculteurs -éleveurs ;
- la nécessité de mise en place de mécanismes d'incitation des agriculteurs et agricultrices initiés par le MAEP pour la généralisation de la GDT dans toutes communes agricoles du Bénin.

7.4. Niveau de développement des innovations face au changement climatique dans le secteur agricole

En attendant la mise en œuvre du Programme National de Recherche Agricole (PNRA) qui porte sur un total de 18 projets cadres qui seront réalisés dans les Pôles de Développement Agricole, des innovations ont été générées par la recherche agricole parmi lesquelles on peut capitaliser celles liées aux changements climatiques conformément au **Tableau 45**:

Tableau 45: Innovations/Informations liées aux changements et variabilités climatiques

Activités	Innovations/Résultats
Validation des performances agronomiques de deux variétés de riz résilientes aux changements climatiques en riziculture au Bénin	- Variété de riz de bas-fond BRIZ-8B (N-L19), tolérante à la sécheresse et aux inondations, de cycle moyen (100-110 jours), de rendement moyen de 3,5 t/ha ; Variété de riz de bas-fond BRIZ-9B (N-L56), tolérante aux inondations, de cycle moyen (100-110 jours), de rendement moyen de 3,5 t/ha
Validation des variétés de maïs à cycle court en milieu paysan	- Variété TZE Pop DT STR W - Cycle court (90 jours) - Rendement moyen en milieu paysan: 3,5 t/ha - Variété TZE Pop DT STR Y - Cycle court (90 jours) Rendement moyen en milieu paysan: 3,5 t/ha
Projet Stress Tolerant Maize for Africa	15 lignés intermédiaires sont sélectionnées pour la mise au point des variétés hybrides tolérantes à la sécheresse et au <i>Striga hermonthica</i> au Nord-Bénin 10 variétés hybrides précoces et résistantes au Striga sont sélectionnées pour la multiplication des semences des hybrides 11 hybrides (7 intermédiaires et 4 précoces) tolérants aux multiples stress environnementaux sont identifiés pour leur évaluation en milieu réel

Source: INRAB, 2019

³¹ L'embocagement est une activité qui consiste à planter des boutures (plantes) de légumineuses qui jouent de multiples rôles: (1) elles servent de clôture, offrant un rôle foncier, et de protection contre les animaux en divagation (2) elles fertilisent les sols (3) elles protègent les sols contre l'érosion.

8. DIFFICULTES

Les difficultés rencontrées peuvent être situées à deux niveaux. Il s'agit des difficultés ayant entaché la performance du secteur et celles ayant affecté la qualité du rapport de performance.

Au titre des difficultés liées à la performance du secteur, on peut citer:

- ✓ la fermeture de la frontière par le Nigéria qui a freiné l'accès de plusieurs produits agricoles sur le marché ;
- ✓ la pandémie de COVID-19 ayant abouti à la fermeture des frontières de plusieurs pays et le ralentissement des exportations.
- ✓ le retard qu'a connu la mise en consommation du budget national pour le secteur agricole, affectant ainsi la réalisation des activités en temps réel ;
- ✓ la lourdeur du processus de passation des marchés publics qui ne facilite pas la mise en œuvre de certaines actions ;
- ✓ le retard dans la finalisation et le financement des Programmes Nationaux de Développement des Filières (PNDF) agricoles ;

Au titre des difficultés affectant la qualité du présent rapport de performance, on peut noter:

- ✦ l'absence d'une base de données unifiées qui renseigne les informations concernant les interventions des différentes structures. Il a fallu organiser des séances de consolidation des informations avec ces structures pour disposer des données adéquates pour élaborer le rapport de performance ; ces sessions ont toutefois permis de tester la base de données ACCESS des interventions du secteur agricole en cours de conception ;
- ✦ la disparité de certaines cibles dans les documents de référence qui demande une analyse de cohérence des cibles à atteindre après la finalisation de ces documents (PNDF et plans de campagnes connexes, PSDSA, PAG volet Agriculture) ;
- ✦ la non réalisation de la situation de référence pour certains PNDF et le PSDSA qui ne permet pas de faire toutes les analyses. Ces travaux une fois finalisés doivent conduire à une analyse de cohérence entre les cibles.

CONCLUSION ET SUGGESTIONS

La campagne agricole 2019-2020 s'est globalement déroulée dans des conditions pluviométriques, phytosanitaires, zoosanitaires et ichtyosanitaires relativement bonnes. Elle a cependant subi des chocs exogènes qui ont limité les performances.

Au titre des bonnes performances enregistrées on peut noter:

- l'efficacité des dépenses publiques plus orientées vers les investissements que le fonctionnement ;
- un investissement important du secteur privé dans le secteur ;
- la part suffisante des dépenses du secteur agricole dans les dépenses générales de l'Etat qui est de 12,36% pour une cible de 10% selon les engagements pris par les Chefs d'Etat Africains à Malabo (juin 2014)

- un accroissement des différentes productions agricoles: cultures vivrières de 3,18%, de pêche continentale de 10% et des cultures de rente par rapport à la campagne précédente ;
- l'essor des cultures d'exportation: anacarde, coton, soja et karité ;
- une amélioration de la balance commerciale agricole de 49,63% par rapport à 2018 ;
- une meilleure visibilité sur les emplois générés par les projets du MAEP qui cumulés depuis 2016, sont évalués à 169 097 emplois au cours de la campagne 2019-2020 contre une moyenne de 90 000 emplois attendus en 2019 et 150 000 en 2021 dans le PAG.
- la réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs de 93,47% par rapport à 2018.

Au titre des performances à améliorer on peut relever:

- l'investissement plus accru dans la recherche agricole (0,31% du PIB) mais encore insuffisante pour respecter les engagements pris par les Chefs d'Etat Africains à Malabo (juin 2014) ;
- le faible taux des exploitations agricoles sous gestion durable des terres ;
- le taux de représentativité des femmes dans les instances de gouvernance de l'Administration publique du MAEP ;
- la balance commerciale agricole en amélioration mais toujours déficitaire ;
- le faible niveau de la production piscicole en rapport avec la cible attendue en 2021 ;
- la baisse des recettes d'exportation de produits halieutiques de 17,8% ;

Suggestions

A l'analyse des contre-performances obtenues en 2019, les mesures suivantes devront être prises pour l'évolution du secteur:

- A l'endroit du MAEP
 - ☞ capitaliser et mettre à l'échelle les actions de gestion durable des terres ;
 - ☞ accroître les investissements dans le secteur agricole notamment dans les aménagements hydroagricoles et faire accélérer les travaux en cours ;
 - ☞ poursuivre et finaliser la mise en œuvre des réformes en cours en mettant les outils et les ressources nécessaires à la disposition des nouvelles structures (DDAEP, ATDA) pour le bon accomplissement des missions qui leurs sont assignées ;
 - ☞ faire l'analyse de cohérence des documents de référence élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du PSDSA et du PAG volet Agriculture.
 - ☞ mettre en place un système d'information pouvant permettre la consolidation des informations sur le secteur agricole.

ANNEXES

Annexe 1: Contribution des ANE aux performances de 2019	101
Annexe 2: Dépenses consacrées à la recherche agricole.....	109
Annexe 3: Exécution financière et physique du budget 2019 du MAEP.....	109
Annexe 4: Composantes, activités éligibles et bénéficiaires par guichet du FNDA.....	111
Annexe 5: Point des projets ayant reçu une décision favorable du comité de validation du FNDA au cours de la gestion 2019	113
Annexe 6: Point des projets dont les conventions de financement ont été finalisés au 31 mars 2020.....	114
Annexe 7: Propositions d'outils et d'actes à élaborer	116
Annexe 8: Production et commercialisation d'alevins par Département.....	117
Annexe 9: Niveau de réalisation des cibles du PAG volet-agriculture	118
Annexe 10: Structuration des acteurs des CVA	119

Annexe 1: Contribution des ANE aux performances de 2019

Logiques d'intervention	Intitulé	Résultats obtenus	Acteurs
Axe1 du PSDSA	Amélioration de la productivité et de	la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires	
Composante 1.1	Renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences et plants de qualité (productions végétales, animales et halieutiques)	Poursuite du plaidoyer par la CNA en vue de l'exonération de taxes en faveur des importateurs de semences (végétales, animales et halieutiques) à l'Assemblée Nationale (AN) dans le processus de vote de la loi de finance: prise en compte par l'AN des recommandations de la CNA en vue de l'exonération de taxes en faveur de l'importation de semences végétales, animales et halieutiques.	CNAB
		Plaidoyers pour l'approvisionnement en semences vivrières (maïs, riz et soja) par des projets/programmes au profit des producteurs: prise en compte par les projets/programmes de l'approvisionnement en semences vivrières (maïs, riz et soja) au profit des producteurs.	CNAB
		Plaidoyers pour l'approvisionnement en intrants vivriers (engrais spécifiques, inoculum, etc.) pour l'ananas, le soja, le riz, le maïs, et les cultures maraîchères par des projets/programmes au profit des producteurs.	CNAB
		Facilitation de l'accès aux intrants spécifiques pour le palmier à huile par la CNA/CIA-Ouémé/Plateau: des intrants spécifiques pour le palmier à huile sont mis en place par les soins de la CIA Ouémé Plateau.	CNAB
		Plaidoyer pour l'accès aux intrants de qualité pour cacao par la CNA/CIA-Ouémé/Plateau: des intrants de qualité pour cacao sont disponibles dans l'Ouémé/Plateau en partenariat avec les OP du Nigéria.	CNAB
		Appui technique et logistique par la CNA au profit des organisations professionnelles biologiques dans le processus d'acquisition d'intrants biologiques:185 producteurs bénéficiaires des intrants biologiques.	CNAB
		Appui de la PNOPPA pour la construction de poulaillers de Géniteurs au profit des éleveurs reproducteurs bénéficiaires: la PNOPPA dispose d'un centre de reproducteurs de poulets locaux.	PNOPPA
		Composante 1.2	Renforcement de l'accessibilité aux autres types d'intrants Agricoles
Composante 1.4	Amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques pour les hommes et les femmes	Formation des membres des organisations professionnelles et exploitants agricoles pour l'amélioration des chaînes de valeurs ajoutées (soja, karité, maïs, riz, pomme de terre etc.) par la CNA/CIA Borgou/Alibori ; Zou/Collines et Atacora/Donga: 83 organisations de producteurs (coopératives, groupements féminins) formées sur les itinéraires techniques de production et de transformation dans 6 départements (Borgou/Alibori ; Zou/Collines et Atacora/Donga).	CNAB

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2019

		Sensibilisations au cours des émissions radios interactives sur les itinéraires techniques agricoles pour une meilleure productivité: <ul style="list-style-type: none"> – partenariat avec 03 radios locales ; – 01 émission par semaine avec rediffusion 2 fois par semaine. 	CNAB
		– Organisation à Porto-Novo du salon des TIC pour l’agriculture par la CNA en collaboration avec l’opérateur économique TIC AGRO BUSINESS CENTER et l’Université d’Agriculture de Kétou: 450 participants, 15 exposants d’innovations technologiques et 03 contrats d’affaires promus.	CNAB
Axe 2 du PSDSA	Promotion et structuration équitable des Chaînes de Valeur Ajoutée (CVA) des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires au profit des Hommes et des Femmes		
Composante 2.1	Développement d’infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché	Sensibilisations au cours des émissions radios interactives sur les bonnes pratiques post-récoltes: partenariat avec 03 radios locales et 01 émission par semaine avec rediffusion 2 fois par semaine	CNAB
		Mission de rencontre d’échanges avec les mairies pour analyse des engagements en faveur de la gestion durable des infrastructures en cours de réalisation par le PAIA-VO: la quasi-totalité des acteurs impliqués ont pris connaissance de la responsabilité qui leur incombe pour la gestion durable des infrastructures réalisées dans leur commune.	PASCIb
		Mission de suivi et de contrôle citoyen des interventions du Projet d’Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l’Ouémé (PAIA-VO): la quasi-totalité des sites sont remis et les travaux évoluent même si tout n’est pas reluisant.	PASCIb
		Mission de suivi et de contrôle citoyen dans le cadre de la réalisation des infrastructures au profit des bénéficiaires de PAPVIRE-ABC: les parties prenantes ont été situées sur le niveau de respect des engagements. De même, la mission a pu opiner sur le niveau actuel de fourniture des services relatifs à la réalisation des infrastructures mises en chantier. Des contributions ont été apportées en termes de suggestions et de recommandations pour la prise de mesures correctives aux insuffisances constatées	PASCIb
		Missions de suivi et de contrôle citoyen des Interventions de PADA-FA: le niveau de respect des engagements de chaque partie prenante dans la mise en œuvre de la nouvelle feuille de route définie avec le PADA-FA est situé. De même, la qualité de la gouvernance des services fournis dans le cadre de la mise en œuvre de PADA-FA a été appréciée. Une contribution a été faite pour la prise de mesures correctives aux insuffisances et ou goulots qui persistent et entraveraient la réalisation des résultats escomptés.	PASCIb
Composante 2.3	Identification et valorisation des opportunités d’affaires	Organisation de séances d’appropriation et d’internalisation du concept d’interprofession au profit des acteurs des filières ou chaînes de valeur: <ul style="list-style-type: none"> – 02 séances organisées ; – Document d’analyse assorti de recommandations ; – Cadre de concertation interprofessions/CNA. 	CNAB

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2019

		<p>Promotion par la CNA des entrepreneurs agricoles à travers les foires et salons agricoles nationaux, sous régionaux et internationaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> – 08 entrepreneurs agricoles au salon du Maroc ; – 11 entrepreneurs agricoles au SARA d’Abidjan ; – 25 entrepreneurs agricoles aux foires nationales (Tori, Parakou, Natitingou, Cotonou) 	CNAB
		<p>Appui technique et logistique de la CNA aux organisations professionnelles biologiques dans le processus de demande de crédit de campagne:</p> <p>01 faitière biologique a bénéficié de crédit de campagne de la part de la SODECO.</p>	CNAB
		<p>Appui au renforcement des liens d’affaires entre les familles professionnelles des filières agricoles: les producteurs, les techniciens des OP et les cadres des ATDA au niveau des communes maîtrisent la démarche de création des clusters agricoles.</p>	PNOPPA
Composante 2.4	Mise en place des Indications Géographiques	<p>Appui à l’amélioration du cahier de charges de l’ananas pain de sucre pour la certification en IG: cahier de charge amélioré.</p>	CNAB
		<p>Organisation d’un atelier d’évaluation de l’évolution du processus d’IG: les contraintes à la promotion des IG au Bénin sont connues et les pistes de solutions sont apportées</p>	PNOPPA
		<p>Appui à la mise en place des groupements de défense et de gestion des IG (ananas pain de sucre, wagashi, lio et wémè-yikoun): les acteurs de l’ananas pain de sucre, du lio, du wagashi et du wémè-yivi sont structurés en groupements de défense et de gestion des IG</p>	PNOPPA
		<p>Financer des visites d’échanges et la participation aux Fora sur les IG: les actions menées au Bénin sur les IG sont partagés avec les participants au Forum Origine, Diversité et Territoire “ODT 2019” à Genève</p>	PNOPPA
		<p>Organiser des missions d’appui aux groupements pour la valorisation des produits IG: les contraintes des acteurs de l’ananas pain de sucre, du lio, du wagashi et du wémè-yivi pour une meilleure valorisation de leurs produits sont connues.</p>	PNOPPA
Axe3 du PSDSA	Renforcement de la résilience face aux changements climatiques et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables		
Composante 3.1	Innovations agricoles au profit des hommes et des femmes pour la résilience face au changement climatique et son atténuation	<p>Formation des entrepreneurs agricoles sur la résilience et l’adaptation aux changements climatiques, l’économie verte et l’agroécologie en collaboration avec SACO/CESO (ONG canadienne):</p> <ul style="list-style-type: none"> – 111 entrepreneurs agricoles formés/sensibilisés – plan d’action pour 2020 élaboré pour les entrepreneurs agricoles de l’ensemble du pays. 	CNAB
		<p>Exécution du plan de plaidoyer pour la mise en place de mesures préventives: les élus locaux et cadres des ATDA maîtrisent les mesures préventives aux inondations cycliques et aux catastrophes naturelles dans leur zone agro écologique.</p>	PNOPPA
		<p>Former les techniciens et les élus des faitières sur l’outil CEDRIG: les leaders et techniciens des faitières maîtrisent l’outil CEDRIG pour la prise en compte des mesures climatiques dans les projets programmes</p>	PNOPPA
		<p>Organisation du second séminaire international sur les changements climatiques:</p>	PNOPPA

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2019

		<ul style="list-style-type: none"> – Validation de la stratégie changement climatique: – options climato écologiques sont connues des producteurs et productrices ; – stratégie d'adaptation aux changements climatiques est mieux connue des participants au séminaire international sur les changements climatiques. 	
		Amélioration de l'accès des EFP aux connaissances et innovations climato sensibles développées par la recherche: les innovations climato sensibles développées par la recherche sont connues des producteurs et productrices.	PNOPPA
		Renforcement des capacités/connaissances des EFP sur les mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles: les mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles sont connues des exploitations familiales agricoles.	PNOPPA
Composante 3.2	Gestion durable des terres et des écosystèmes aquatiques pour les hommes et les femmes	Formation des exploitants agricoles et de groupements de producteurs sur la gestion durable des sols par la CNA: 25 exploitants agricoles sont formés sur la gestion durable du sol.	CNAB
		Capitalisation des techniques de gestion durables par la CNA: 01 application mobile et une banque de documents pour la création d'une bibliothèque virtuelle.	CNAB
		Sensibilisation des acteurs agricoles des départements du Mono/Couffo et de l'Atacora/Donga sur l'agriculture résiliente au changement climatique: 01 séance grand-public et 02 émissions radios.	CNAB
Composante 3.3	Sécurisation et gestion de l'accès au foncier au profit des hommes et des femmes	Sensibilisation des acteurs agricoles des départements du Mono/Couffo et de l'Atacora/Donga sur l'agriculture résiliente au changement climatique: 01 séance grand-public et 02 émissions radios	CNAB
		Vulgarisation (en français facile et en 3 langues nationales) du contenu de la loi modificative 2017-15 modifiant et complétant le code foncier et domanial de 2013 et organisation d'assemblées communales de sensibilisation: les leaders des coopératives de maraîchers maîtrisent le contenu du code foncier et domanial	PNOPPA
		Information et sensibilisation des maraîchers sur les outils de transaction foncière: 680 maraîchers maîtrisent les outils de sécurisation foncière.	PNOPPA
Composante 3.4	Promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes	Sensibilisations au cours des émissions radios interactives sur les bonnes pratiques post-récoltes: partenariat avec 03 radios locales et 01 émission par semaine avec rediffusion 2 fois par semaine.	CNAB
		Poursuite du Plaidoyer pour la promotion de la Gestion Post Récolte par la PASCiB: <ul style="list-style-type: none"> • des fiches d'information sur la GSP et des dossiers de politiques spécifiques sur les questions prioritaires pour les initiatives de plaidoyer ont été élaborées et publiées ; • les fiches d'information sur la GSP et les mémoires de politique spécifiques sont disséminées avec les représentants du gouvernement et d'autres intervenants clés. 	PASCiB
		Poursuite de la Promotion de l'Agriculture Ecologique et biologique: <ul style="list-style-type: none"> • les fiches (production, substrat) de l'INRAB à EOA: technologie PIF (plants issus de fragments de tiges) sont élaborées ; 	PASCiB

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2019

		<ul style="list-style-type: none"> • les acteurs (DDAEP et ATDA) sont informés, sensibilisés pour les services de vulgarisation du ministère de l'agriculture sur l'AEO ; • les articles connexes réalisés et disséminés au sein des producteurs, des services consultatifs, des chercheurs, des professionnels des médias. 	
		<p>Poursuite des actions citoyennes pour la promotion de la nutrition:</p> <ul style="list-style-type: none"> • une alliance de soutien entre ASCINB, PASCiB, CAN, ANCB a été conclue avec l'élaboration d'une feuille de route des actions ; • les formateurs départementaux en mobilisation des ressources ainsi que les agents communaux en charge de la mobilisation de ressources sont formés pour agir dans le sens de l'augmentation du budget de l'Etat consacré à la nutrition ; • les OSC membres de l'ASCINB sont formées en matière d'analyse budgétaire ainsi que sur l'évaluation conjointe et l'outil MEAL ; • promesse du ministre des finances pour un budget 2021 plus sensible à la nutrition ; • alliance entre la PASCiB, l'ASCINB et l'ANCB pour des actions synergiques en matière de plaidoyer pour la création du FADeC-Nutrition. 	PASCiB
Axe4 du PSDSA	Amélioration de la gouvernance et des systèmes d'informations du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle		
Composante 4.1	Appui à la mise en œuvre des réformes du secteur et soutien aux services du MAEP	Promotion auprès du gouvernement et des autres parties prenantes sur la Gestion axée sur les résultats de développement (GRD) et le principe de redevabilité: les OSC sont accompagnées dans la collecte et l'analyse des données liées à l'efficacité des politiques publiques.	PASCiB
		<p>Elaboration de divers outils de renforcement de capacité</p> <p>Renforcer les capacités des Jeunes et des OSC sur le plaidoyer et lobbying pour améliorer le contrôle Citoyen de l'Action Public au Bénin:</p> <ul style="list-style-type: none"> • modules de formation sur PIF élaborés ainsi que le manuel de formateurs ; • noyau des formateurs en matière de CCAP formés ; • les Relais et Points Focaux de la PASCiB se sont appropriés et internalisés les documents du contrôle citoyen de l'action publique ; • les Chargés de Communication sont formés sur le logiciel In Design 	PASCiB
		Renforcer la relation entre recherche et OSP: les contraintes au financement de la recherche au profit des producteurs sont connues	PNOPPA
Composante 4.2	Amélioration du système d'information du secteur agricole (statistiques, e-agriculture, systèmes d'informations, suivi	Développement de la base de données des acteurs agricoles par la CNA: 01 base en consolidation	CNAB

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2019

évaluation et coordination du secteur		
	Construction du portail des acteurs agricoles et du système d'information de marché (SIM): définition des TDR et de cahier de charges.	CNAB
	Capitalisation de deux expériences de plaidoyer conduites par la PNOPPA-Bénin: cas de l'avant-projet de loi d'orientation agricole et de la participation de la PNOPPA au processus d'élaboration du PSDSA/PNIASAN ont été capitalisées.	PNOPPA
	Organisation régulière des concertations avec la base (redevabilité): les faïtières membres de la PNOPPA sont informées des chantiers de plaidoyers conduits par la PNOPPA et de ses principaux résultats	PNOPPA
	Participation aux diverses réunions nationales: les leaders et techniciens de la PNOPPA et de ses faïtières participent activement aux réunions nationales.	PNOPPA
	Participer aux rencontres régionales et inter faïtières: les leaders et techniciens de la PNOPPA et de ses faïtières participent activement aux rencontres régionales et inter faïtières.	PNOPPA
	Etude de caractérisation de la problématique d'approvisionnement et de distribution d'intrants spécifiques de maraîchage (besoins, acteurs, infrastructures existantes, marchés, etc.): un rapport d'étude validé des acteurs est disponible sur la problématique d'approvisionnement et de distribution d'intrants spécifiques de maraîchage	PNOPPA
	Faire la veille pour l'application des décrets et arrêtés qui seront pris par rapport au code pastoral, code foncier, la LOA, la stratégie de conseil agricole, loi sur l'interprofession, etc.: Les leaders paysans et les élus locaux maîtrisent le contenu des décrets et arrêtés pris par rapport au code pastoral, au code foncier et domanial et à la stratégie de conseil agricole	PNOPPA
	Organisation de la veille pour accélérer le processus de vote des lois (le code pastoral, la LOA en cours, code d'élevage, loi sur l'interprofession): les argumentaires pour dénoncer l'adhésion du Bénin à la convention UPOV 91 sont mieux nourris	PNOPPA
	Diffusion du document de nomenclature des métiers agricoles: le contenu du document de nomenclature des métiers est connu des producteurs.	PNOPPA
	Editer des documents (recueil de textes, documents de positions, plaquettes, bulletins, etc.): les leaders et techniciens d'OP maîtrisent le contenu du PSDSA/PNIASAN	PNOPPA
Organisation des émissions radios et télévisions sur les enjeux du secteur: deux émissions organisées sur les enjeux du secteur agricole.	PNOPPA	

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2019

		Organisation des conférences de presses: une conférence de presse est organisée pour dénoncer l'adhésion du Bénin à l'UPOV.	PNOPPA
Composante 4.3	Professionnalisation des exploitations agricoles de type familial et promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes	Participation aux activités de la commission chargée de conduire le processus de délivrance d'agrément pour l'exercice de conseil agricole:03 sessions tenues et 20 dossiers validés.	CNAB
		Renforcement des capacités des agents de la CNA sur le conseil à l'accès au marché:05 agents renforcés.	CNAB
		Contribution de la CNA à l'élaboration de la loi portant code pastoral en République du Bénin: la loi portant code pastoral en République du Bénin est votée par l'Assemblée Nationale et adoptée en Conseil des ministres.	CNAB
		Participation de la CNA à la commission de codification de la loi sur les interprofessions et de la loi d'orientation agricole: les avants projets de loi sur les interprofessions et de loi d'orientation agricole sont validés et transmis à l'Assemblée Nationale.	CNAB
		Sensibilisation des jeunes sortis des centres de formation sur l'entrepreneuriat agricole par la CNA.	CNAB
		Organisation des réunions techniques des commissions spécialisées des CAB sur l'impact négatif de la fermeture de la frontière Bénin-Nigéria: rapports assortis de recommandations.	CNAB
		Dialogue entre la CNA et les associations interprofessionnelles pour lever des contraintes au développement des filières phares: une feuille de route établie entre la CNA et les interprofessions pour la promotion des filières est disponible	CNAB
		Organisation de la veille pour l'implication des OSP dans l'élaboration des projets / programmes d'insertion des jeunes dans le secteur agricole pour une meilleure valorisation des connaissances paysannes/endogènes: les jeunes sont conscients du rôle que peut jouer le secteur agricole dans leur insertion professionnelle.	PNOPPA
		Suivi de la mise en œuvre des mécanismes de mobilisation retenus: les leaders et techniciens des faïtières maîtrisent le mécanisme de mobilisation de ressources retenu.	PNOPPA
		Organisation des missions de suivi et d'appui conseil au profit des bénéficiaires (reproducteurs, naisseurs, finisseurs et grillardins) pour la durabilité de leurs activités: les difficultés des éleveurs, reproducteurs, naisseurs et finisseurs pour la durabilité de leurs activités sont connues.	PNOPPA
		Exécution des campagnes de plaidoyers pour actualisation /amélioration des politiques sur plusieurs thématiques: les cadres du MAEP et des structures décentralisées sont conscients de la nécessité de doter le secteur d'une politique d'insertion des jeunes.	PNOPPA
		Faire la veille pour une meilleure prise en compte ou respect du genre dans les documents, projets/programmes et politiques agricoles: les défis et enjeux liés à l'autonomisation des femmes sont connus des leaders et techniciens de la PNOPPA et des faïtières membres.	PNOPPA

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2019

		Faire la veille pour la mise en œuvre de la politique d’insertion et de maintien des jeunes dans le secteur Agricole: les cadres des ATDA et les leaders d’OP sont sensibilisés sur l’utilité d’accorder plus de facilités aux jeunes pour leur installation dans le secteur à travers la mise en œuvre des projets programmes.	PNOPPA
Composante 4.4	Promotion du genre dans le secteur agricole	Organisation de la journée internationale de la femme rurale:110 femmes participantes, 20 exposantes et 05 contrats établis.	CNAB
		Appropriation de la politique genre du secteur par les OSP: le contenu du plan genre du secteur agricole est connu des leaders et techniciens de la PNOPPA et de ses faitières membres	PNOPPA
		Sensibilisation des EFP sur l’assurance agricole: les services d’assurances agricoles sont mieux connus des exploitants familiaux	PNOPPA
Composante 5.1	Opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA)	Sensibilisation des acteurs agricoles sur les services et guichets du FNDA: 50 acteurs agricoles sensibilisés	CNAB
		Participation au conseil d’administration du FNDA: adoption des documents stratégiques du FNDA	CNAB

Annexe 2: Dépenses consacrées à la recherche agricole

Année	2015	2016	2017	2018	2019
Dépense Recherche agricole (F CFA)	5042117670	5109191253	4929496895	6004633793,00	7 255 276 890
PIB Agricole (F CFA)	1 776 930 000 000	1 936 253 000 000	2 082 713 357 203	2 235 356 854 549,99	2 350 691 870 561,77
Ratio Dépense Recherche agricole/PIB agricole					
Accroissement dépenses recherches agricoles		1,33	-	3,52	21,81

Source: DGB, 2020 ; Traitement DPP, 2020

Annexe 3: Exécution financière et physique du budget 2019 du MAEP

Programmes budgétaires	Natures économiques	Année 2019					
		Prévisions	Exécution Base Engag	Taux	Exécution Base Ordonn.	Taux	TEP
MINSTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE (MAEP)							
P1: Programme Agriculture	Personnel (1)	2 323 348 000	2 323 348 000	100,00%	2 323 348 000	100,00%	53,96%
	ABS (2)	127 538 000	32 823 603	25,74%	20 024 500	15,70%	
	Transfert (3)	5 250 000 000	5 065 990 202	96,50%	4 942 079 761	94,13%	
	Total dépenses ordinaires (4) = (1) +(2) + (3)	7 700 886 000	7 422 161 805	96,38%	7 285 452 261	94,61%	
	Investissement exécuté par l'Etat (5)	15 794 083 000	29 106 428 574	184,29%	25 773 097 087	163,18%	
	Transfert en capital (6)	4 490 935 000	3 092 936 000	68,87%	3 092 936 000	68,87%	
	Total dépenses en capital (7) = (5) + (6)	20 285 018 000	32 199 364 574	158,73%	28 866 033 087	142,30%	
Total P1 (8) = (4) + (7)	27 985 904 000	39 621 526 379	141,58%	36 151 485 348	129,18%		
P2: Programme Elevage	Personnel (1)	251 674 000	251 674 000	100,00%	251 674 000	100,00%	75,96%
	ABS (2)	56 538 000	9 524 500	16,85%	9 524 500	16,85%	
	Transfert (3)	538 310 000	82 407 992	15,31%	69 984 996	13,00%	
	Total dépenses ordinaires (4) = (1) +(2) + (3)	846 522 000	343 606 492	40,59%	331 183 496	39,12%	
	Investissement exécuté par l'Etat (5)	0	0		0		
	Transfert en capital (6)	1 146 874 000	1 296 874 000	113,08%	1 296 874 000	113,08%	
	Total dépenses en capital (7) = (5) + (6)	1 146 874 000	1 296 874 000	113,08%	1 296 874 000	113,08%	
Total P2 (8) = (4) + (7)	1 993 396 000	1 640 480 492	82,30%	1 628 057 496	81,67%		
P3: Programme Pêche et Aquaculture	Personnel (1)	138 795 000	138 795 000	100,00%	138 795 000	100,00%	42,26%
	ABS (2)	66 538 000	28 084 999	42,21%	28 084 999	42,21%	
	Transfert (3)	390 000 000	120 945 430	31,01%	81 329 570	20,85%	
	Total dépenses ordinaires (4) = (1) +(2) + (3)	595 333 000	287 825 429	48,35%	248 209 569	41,69%	

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2019

Programmes budgétaires	Natures économiques	Année 2019					
		Prévisions	Exécution Base Engag	Taux	Exécution Base Ordonn.	Taux	TEP
	Investissement exécuté par l'Etat (5)	145 709 000	82 182 100	56,40%	64 934 500	44,56%	
	Transfert en capital (6)	0	0		0		
	Total dépenses en capital (7) = (5) + (6)	145 709 000	82 182 100	56,40%	64 934 500	44,56%	
	Total P3 (8) = (4) + (7)	741 042 000	370 007 529	49,93%	313 144 069	42,26%	
P4: Programme Pilotage et Soutien des Services	Personnel (1)	3 611 624 000	3 611 624 000	100,00%	3 611 624 000	100,00%	66,88%
	ABS (2)	4 254 780 000	2 924 804 282	68,74%	2 467 990 793	58,01%	
	Transfert (3)	16 008 370 000	10 054 358 789	62,81%	9 257 131 916	57,83%	
	Total dépenses ordinaires (4) = (1) +(2) + (3)	23 874 774 000	16 590 787 071	69,49%	15 336 746 709	64,24%	
P4: Programme Pilotage et Soutien des Services	Investissement exécuté par l'Etat (5)	4 960 633 000	5 291 767 706	106,68%	4 512 792 782	90,97%	66,88%
	Transfert en capital (6)	196 078 000	196 078 000	100,00%	196 078 000	100,00%	
	Total dépenses en capital (7) = (5) + (6)	5 156 711 000	5 487 845 706	106,42%	4 708 870 782	91,32%	
	Total P4 (8) = (4) + (7)	29 031 485 000	22 078 632 777	76,05%	20 045 617 491	69,05%	
RECAPITULATIF	Personnel (1)	6 325 441 000	6 325 441 000	100,00%	6 325 441 000	100,00%	58,22%
	ABS (2)	4 505 394 000	2 995 237 384	66,48%	2 525 624 792	56,06%	
	Transfert (3)	22 186 680 000	15 323 702 413	69,07%	14 350 526 243	64,68%	
	Total dépenses ordinaires (4) = (1) +(2) + (3)	33 017 515 000	24 644 380 797	74,64%	23 201 592 035	70,27%	
	Investissement exécuté par l'Etat (5)	20 900 425 000	34 480 378 380	164,97%	30 350 824 369	145,22%	
	Transfert en capital (6)	5 833 887 000	4 585 888 000	78,61%	4 585 888 000	78,61%	
	Total dépenses en capital (7) = (5) + (6)	26 734 312 000	39 066 266 380	146,13%	34 936 712 369	130,68%	
Total MAEP (8) = (4) + (7)	59 751 827 000	63 710 647 177	106,63%	58 138 304 404	97,30%		

Sources: Etats d'exécution SIGFiP & CAA au 31 décembre 2019 ; Point d'exécution financière au 31/12/19 des projets financés sur Ressources Extérieures ; Point d'exécution physique des projets/programmes et structures au 31/12/19

Annexe 4: Composantes, activités éligibles et bénéficiaires par guichet du FNDA

Composantes	Activités éligibles	Bénéficiaires
Guichet 1: Subventions aux investissements agricoles		
Sous guichet 1: Fonds d'Investissements Agricoles Structurants d'intérêt public orientés vers l'Entrepreneuriat Agricole	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'infrastructures de stockage / conservation et de transformation des produits agricoles ; - La réalisation d'aménagements hydro agricoles ; - La réalisation d'aménagements pastoraux, notamment les couloirs de passage, les retenues d'eau et puits, les marchés à bétail, Les abattoirs et aires d'abattage, les aires de traitement des animaux ; - La réhabilitation ou l'aménagement de pistes rurales ; - La construction d'ouvrages de franchissement ; - La réalisation des plans fonciers ruraux ; - La construction des hangars de marché. 	<p>Les collectivités territoriales décentralisées dans les domaines de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement local et l'aménagement - Infrastructures et équipements de transport - Services marchands et investissements.
Sous guichet 2: Fonds d'Investissements Agricoles à caractère privé	<ul style="list-style-type: none"> - Les matériels, équipements et machines de production agricole pour un projet collectif ou collaboratif - Les matériels, équipements et infrastructures de stockage/conservation et de transformation des produits agricoles pour un projet collectif ou collaboratif ; - Les aménagements à petite échelle (aménagements hydro agricoles, pastoraux, les étangs piscicoles) ; - Les infrastructures de mise à disposition d'énergie à la ferme ; - Les infrastructures et équipements de commercialisation (magasins de stockage, les aires de séchage, les chambres froides, etc.) pour un projet collectif ou collaboratif - Le renouvellement des vergers et des plantations pérennes ; - Les moyens de transport frigorifiques pour un projet collectif ou collaboratif 	<ul style="list-style-type: none"> - Les exploitants agricoles individuels ; - Les coopératives agricoles ; - Les organisations de producteurs agricoles ; - Les entrepreneurs agricoles, agro-business.
Guichet 2: Accès aux services non financiers		
Sous-guichet 1.: Fonds de Recherche Agricole Appliquée et de Vulgarisation	<p>Il est destiné aux activités présentées par un regroupement d'acteurs des filières agricoles cibles ou une structure de recherches dans les domaines de la recherche appliquée et la vulgarisation des résultats de recherche.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les producteurs agricoles: individuel ; groupements ou coopératives ; - Les entrepreneurs agricoles (transformateurs, agro-business) - Les OPA / Faïtières.

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2019

Composantes	Activités éligibles	Bénéficiaires
<p>Sous-guichet 2: Fonds de Facilitation et de Renforcement des Capacités</p>	<p>Les activités éligibles concernent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le conseil technique agricole, zootechnique ou halieutique/aquacole ; - Le conseil de gestion aux exploitations agricoles y compris le conseil à l'organisation, la planification et à l'entreprenariat agricole ; - La formation et la professionnalisation des exploitants agricoles et autres acteurs intervenant dans les chaînes de valeurs agricoles ; - L'appui institutionnel aux coopératives, aux organisations professionnelles et aux chambres des métiers agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les exploitants agricoles ; - Les coopératives, groupements ou association d'acteurs, notamment les OPA, les Interprofessions et les Faïtières d'OPA ; - Les entreprises d'entreposage des produits agricoles ; - Les entreprises de transformation de produits agricoles ; - Les acteurs de commercialisation des produits agricoles ;
<p>Sous-guichet 3: Fonds d'appui à la Certification et à la mise en Marché</p>	<p>Les activités éligibles au Sous-Guichet 3 sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la mise en norme et à la certification des produits, notamment: <ul style="list-style-type: none"> o Conduite du processus de certification des produits ; o Labellisation ; o Présentation des produits: emballage, étiquetage o Traçabilité - Appui à la commercialisation sur le marché intérieur ; - Appui spécifique à l'exportation: <ul style="list-style-type: none"> o Mesure incitative ; o Subvention du fret aérien, maritime et terrestre ; o Mise en relation ; o Mesures compensatoires sur les fluctuations des prix - Appui au marketing, notamment: <ul style="list-style-type: none"> o Prospection de marchés ; o Publicité et Promotion ; o Communication ; o Mise en réseau acteurs de la filière au niveau national et international ; o Capitalisation et Diffusion des informations et des savoirs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les OPA filières ; - Les entreprises agro-alimentaires ; - Les exploitants agricoles ; - Les commerçants des produits agricoles ; - Les entreprises de transformation des produits agricoles.
<p>Guichet 3: Accès aux services financiers</p>		
<p>Sous-guichet 1: Fonds de Garantie Interbancaire pour le refinancement entre Institutions Financières</p>	<p>Ce fonds est destiné à financer les lignes de refinancement pour les SFD dans le cadre de financement des dossiers des acteurs des filières agricoles (petits producteurs, transformateurs locaux...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les banques agréées par le FNDA sous forme d'opportunité d'avoir des ressources en qualité et en quantité pour le financement des emplois dans le secteur agricole. • Les systèmes financiers décentralisés agréés sous forme de ressources adaptées nécessaires au financement des besoins des acteurs des filières agricoles soutenus par le tandem ATDA/FNDA.

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2019

Composantes	Activités éligibles	Bénéficiaires
Sous-guichet 2: Fonds de Garantie pour l'accès des promoteurs/entrepreneurs agricoles aux crédits	Les activités éligibles au Sous-Guichet 2 sont: <ul style="list-style-type: none"> - L'acquisition d'équipements et moyens de production, de transformation, de stockage, de conservation, et de transport/distribution ; - L'acquisition d'intrants agricoles spécifiques ; - Le renforcement de fonds de roulement ; - La mise à disposition de crédits de commercialisation et / ou d'exportation 	<ul style="list-style-type: none"> - Les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) à caractère économique ; - Les Coopératives de producteurs ou de transformateurs ; - Les Groupements de producteurs ou de transformateurs ; - Les Groupements d'intérêt économique ; - Les Entrepreneurs agricoles.
Sous-guichet 3: Fonds de Facilitation et de Bonification de taux d'intérêt.	Les outils de financement dédiés sont: <ul style="list-style-type: none"> - Le Fonds de facilitation et de bonification de taux d'intérêt ; - Le Fonds de facilitation pour l'accès aux crédits par les petits exploitants ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) à caractère économique ; - Les Coopératives de producteurs ou de transformateurs ; - Les Groupements de producteurs ou de transformateurs ; - Les Groupements d'intérêt économique ; - Les Entrepreneurs agricoles ;

Annexe 5: Point des projets ayant reçu une décision favorable du comité de validation du FNDA au cours de la gestion 2019

Guichets	Sous-Guichets	Nombre de projets	Montant total (en F CFA)	Filières concernées	Observations
1	1.1	07	377 000 000	Cultures maraîchères, Anacarde, Viande & lait, Céréales (riz, maïs, niébé, sorgho et soja) & petit élevage	Projets d'investissements structurants portés par 07 Communes répartis par pôle comme ci-après: PDA 2 (02), PDA 3 (02), PDA 4 (02) et PDA 5 (01)
	1.2	04	120 900 000	Riz, Aquaculture, Anacarde	Projets d'investissements structurants portés par 04 OPA répartis par pôle comme ci-après: PDA 2 (01), PDA 3 (02) et PDA 6 (01)
2	2.2	02	40 000 000	Ananas	Projets de renforcement de capacités au niveau du pôle 7 au profit de l'AIAB et de la FENACOTAB

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2019

Guichets	Sous-Guichets	Nombre de projets	Montant total (en F CFA)	Filières concernées	Observations
	2.3	02	90 000 000	Ananas	Projets de demande de certification portés par une Entreprise et une Faîtière du Pôle 7
3	3.2	01	50 000 000	Aquaculture	Projet de besoins en fonds de roulement pour des aquaculteurs du Pôle 6
TOTAL		16	677 900 000	–	–

Source: FNDA, Décembre 2019³²

Annexe 6: Point des projets dont les conventions de financement ont été finalisés au 31 mars 2020

N°	Guichet concerné	Sous-Guichet	PDA concerné	Commune	Nom du porteur	Montant accordé	Objet de financement	Filière	Nombre de bénéficiaires directs (estimés dans le projet)
01	1	G1.2	PDA 2	KOUANDE	Coopérative de femmes transformatrices des pommes d'anacarde en jus et des noix brute en amande « Goussounon-Kinrou ».	10 900 000	Mise en place d'une unité de transformation de pommes d'anacarde en jus et de noix brute de cajou en amande	Anacarde	17
02					PDA 3				
03			Coopérative Villageoise de producteurs de riz de Bahoun	15 000 000		Construction de magasin de 200 tonnes plus aire de séchage	Riz	39	
04	2	G2.2	PDA 7	ALLADA	Fédération Nationale des Transformateurs d'Ananas du Bénin (FENACOTAB)	15 000 000	Renforcement des capacités des transformateurs	Ananas	40
05					Association Interprofessionnelle de l'Ananas du Bénin (AIAB)				

³² RAPPORT DE PERFORMANCE AU 31 DECEMBRE 2019

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2019

N°	Guichet concerné	Sous-Guichet	PDA concerné	Commune	Nom du porteur	Montant accordé	Objet de financement	Filière	Nombre de bénéficiaires directs <i>(estimés dans le projet)</i>
							contractualisation, la gestion administrative et financière, la gouvernance d'une interprofession, l'élaboration de plans d'affaires bancables et la gestion des crédits agricoles.		
06		G2.3			Fédération Nationale des Transformateurs d'Ananas du Bénin (FENACOTAB)	50 000 000	Appui à la certification HACCP et agréments UEMOA et CEDEAO	Ananas	10
07					PROMO FRUIT	40 000 000	Appui à la certification du jus IRA en carton de 1L ; 0,5L et en poche aseptique de 200L à NAFDAC, HACCP, ACIA et SGF.	Ananas	2000
TOTAL						170 900 000			2294

▪ *Source: FNDA, 2020*

Annexe 7: Propositions d'outils et d'actes à élaborer

N°	PROPOSITIONS D'OUTILS ET D'ACTES A ELABORER	CONSTATS
1	Note de service portant fixation des critères d'éligibilité des OPA aux financements des PTF et PP	Le financement des organisations non représentatives, non fonctionnelles et/ou insuffisamment organisées par les structures d'appui et d'accompagnement
2	Note de service portant relance des structures pré coopératives à se conformer à l'AUSCOOP	La faible volonté des promoteurs des structures coopératives à se mettre en conformité avec l'OHADA
3	Catalogue de services à rendre aux membres par niveau de structuration	Le faible (insuffisant) service rendu aux membres
4	Code /charte d'éthique et de déontologie des OPA	La personnalisation de la gestion par certains leaders d'OPA (gestion solitaire)
		Le non-respect des principes et directives des faïtières par certaines organisations de base
		La faible volonté des promoteurs des structures coopératives à se mettre en conformité avec l'OHADA
5	Arrêtés ministériels portant critère de représentativité et de gouvernance des OPA	La multiplicité des réseaux d'acteurs au sein d'une même famille (collège) d'acteurs de la même filière
6	Carnet de bord de suivi et d'évaluation des performances des OPA	
7	Outils comptable et financiers (cahier de caisse, de banque, bilan, budget, fiches de stocks etc.)	L'absence de la tenue d'une comptabilité adaptée et/ou de transparence dans la gestion financière
8	Cahier de charges/Fiches de poste Courrier relatif à la désignation de point focal OPA Outil de suivi-évaluation sur la fonctionnalité des OPA (revue et corrigée)	Le faible dispositif d'assistance technique en gestion et en suivie de fonctionnalité des OPA
9	Arrêtée portant registre des OPA _Base de données	Faible efficacité du mécanisme de production des statistiques sur les OPA
10	Note de service portant institutionnalisation des réunions départementale pour la recherche de la synergie et de la complémentarité dans les interventions des structures d'appui et d'accompagnement pour une meilleure clarification des rôles et attributions	L'absence de synergie et de complémentarité dans les interventions des structures d'appui et d'accompagnement
11	Modèle de contrat d'exploitation des infrastructures et aménagement hydro-agricoles mis à leur disposition	La mauvaise gestion par les OPA des infrastructures et aménagement hydro-agricoles mis à leur disposition
12	Document d'éducation à l'esprit d'entreprise coopérative (capitaliser les expériences existantes) Document de formation et de coaching sur l'esprit d'entreprise	Le faible développement de l'esprit d'entreprise collective
13	Document de mécanisme interne d'appui, de suivi, et de contrôle	Absence d'un mécanisme interne d'appui, de suivi et de contrôle des actions des OP de base
14	Référentiel de formation et d'accompagnement en gestion axée sur les résultats de développement des OPA	Mauvais fonctionnement des organes de gestions des OPA (non tenue des réunions statutaires, absence de reddition de compte, non renouvellement à l'échéance des mandats des organes statutaires, faible service rendu aux membres)

Annexe 8: Production et commercialisation d'alevins par Département

Région	Départements	Quantité alevins produits	Proportion	Tilapia	Propotion	Clarias	Proportion	Quantité alevins commercialisés	Proportion
Nord	Borgou	69 500	0.25	4 300	0.16	65 200	0.26	59 500	0.22
	Donga	31 500	0.11	2 500	0.10	29 000	0.12	31 500	0.12
	Total Nord	101 000	0.37	6 800	0.26	94200	0.38	91 000	0.34
Sud	Atlantique	1 562 370	5.69	1 063 370	40.60	499 000	2.01	1 555 370	5.76
	Couffo	531 800	1.94	377 500	14.41	154 300	0.62	517 800	1.92
	Mono	621 775	2.26	438 252	16.73	183 523	0.74	592 775	2.20
	Ouémé	1 227 500	4.47	393 140	15.01	834 360	3.36	813 450	3.01
	Plateau	23 211 894	84.46	120 000	4.58	23 091 894	92.88	23 211 894	85.97
	Zou	225 100	0.82	219 800	8.39	5 300	0.02	218 600	0.81
	Total Sud	27 380 439	99.63	2612062	99.74	24768377	99.62	26 909 889	99.66
Total général		27 481 439	100	2 618 862	100	24 862 577	100	27 000 889	100

Annexe 9: Niveau de réalisation des cibles du PAG volet-agriculture

Indicateurs	Référence (Moy 2011-2015)	Cible 2021	Cible 2019	Niveau atteint en 2019	Moyenne 2016- 2019
Amélioration du rendement de l'ananas (t/ha)	47,4	70	61	63,6	58
Production ananas (t)	308 241	600 000	400 000	350 345	343 473
Rendement de l'anacarde (kg/ha)	300	700	550	389,08	377,02
Améliorer la production de l'anacarde (t)	84986	300 000	200 000	130276,49	113 376
Taux de transformation locale de l'anacarde (%)	-	50	18	19,3	17,43
Rendement du maïs (t/ha)	1,347	2,5	1,908	1,08	1,27
Production de maïs (t)	1 265 349	2900000	2026752	1580750	1 504 080
Rendement du riz (t/ha)	3,311	4,5	4	3,97	3,38
Production riz	216 825	500 000	296 917	406 083	355 888
Rendement Manioc (t/ha)	13,931	20	13,3	14,2	13,2
Production manioc (t)	3 624 920	5 284 692	3 409 239	4 525 450	4 205 195
Production aquacole (t)	2127	20000	15000	5 318,41	4742
Emploi	-	150 000	90 000	169 097	NA

Source: DPP, 2020

Annexe 10: Structuration des acteurs des CVA

FILIERE	INTERPROFESSION	DENOMINATION FAITIÈRE NATIONALE	DENOMINATION FAITIÈRE DEPARTEMENTALE OU REGIONALE	DENOMINATION FAITIÈRE COMMUNALE	DENOMINATION OP DE BASE (village)	OBSERVATIONS	
RIZ	Interprofession de la Filière Riz (IFRIZ) Bénin	Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin (CCR-B)	Union Départementale des Coopératives des Producteurs du Riz (URCPR)	Union Communale des Coopératives des Producteurs du Riz (UCCPR)	Coopérative Villageoise des Producteurs du Riz (CVPR)		
		Coopératives de Services du CCR-B (CS/CCR-B)					
		Cadre National de Transformateurs de Riz du Bénin (CNTR-B)	Union Régionale des Coopératives des Transformatrices du Riz (URCTR)	Coopératives Communales des Transformatrices du Riz (CCTR)	-	le cadre national est composé des unions des transformatrices et des promoteurs d'unité de transformation	
		Association Nationale des Commerçants du Riz Local du Bénin (ANCRL-B)					
Maraîchage		Fédération Nationale des Organisations des Maraîchers (FENOMA) du Bénin	Union Régionale des Coopératives des Maraîchers (UDCoopMa) de l'Atacora et Donga ; Cadres de Concertation des Maraîchers (CRM) du Mono et du Couffo	Union Communale des Coopératives des Maraîchers (UCCoopMa)	Coopératives des Maraîchers (CoopMa)	Cette filière n'est pas structurée dans les départements du Borgou Alibori	
Anacarde	Interprofession de la Filière Anacarde (IFA) Bénin	Fédération Nationale des Producteurs	Union Régionale des Coopératives des Producteurs d'Anacarde (URCPA)	Union Communale des Coopératives des Producteurs	Coopérative Villageoise des Producteurs		

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2019

FILIERE	INTERPROFESSION	DENOMINATION FAITIERE NATIONALE	DENOMINATION FAITIERE DEPARTEMENTALE OU REGIONALE	DENOMINATION FAITIERE COMMUNALE	DENOMINATION OP DE BASE (village)	OBSERVATIONS
		d'Anacarde du Bénin (FENAPAB)		d'Anacarde (UCCPA)	d'Anacarde (CVPA)	
		Association Nationale des Producteurs d'Anacarde				
		Conseil National des Transformateurs de Cajou (CNTC)				
		Fédération Nationale des Acheteurs des Produits Agricoles Tropicaux du Bénin (FENAPAT)		Groupement des Acheteurs des Produits Agricoles (GAPA)		
		Conseil National des Exportateurs de Cajou (CoNEC)				
Ananas	Association Interprofessionnelle de l'Ananas du Bénin (AIAB)	Fédération Nationale des Coopératives des Producteurs d'Ananas du Bénin (FENACOPAB)	Union Départementale des Coopératives des Producteurs d'Ananas	Union Communale des Coopératives des Producteurs d'Ananas	Coopératives des Producteurs d'Ananas	
		Consortium des Organisations de Producteurs d'Ananas du Bénin				
		Fédération Nationale des Coopératives des Transformateurs d'Ananas du Bénin (FENACOTAB)	Unions Départementales des Coopératives des Transformateurs d'Ananas du Bénin	Coopératives Communales des Coopératives des Transformateurs d'Ananas du Bénin		

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2019

FILIERE	INTERPROFESSION	DENOMINATION FAITIERE NATIONALE	DENOMINATION FAITIERE DEPARTEMENTALE OU REGIONALE	DENOMINATION FAITIERE COMMUNALE	DENOMINATION OP DE BASE (village)	OBSERVATIONS
		Coopératives des Entreprises de Transformation d'Ananas du Bénin			Entreprises de Transformation d'Ananas	
		Association Nationale des Exportateurs d'Ananas du Bénin (ANEAB)				
		Coopératives des Commerçants d'Ananas du Bénin (CCAB)				
Coton	Association Interprofessionnelle du Coton (AIC)	Fédération Nationale des Coopératives Villageoises de Producteurs de Coton (FN CVPC)	Union Départementale des Coopératives Villageoises de Producteurs de Coton (UD CVPC)	Union Communale des Coopératives Villageoises de Producteurs de Coton (UCom CVPC)	Coopératives Villageoises de Producteurs de Coton (CVPC)	
		Conseil National des Egreneurs de Coton du Bénin				
Porc		Association Nationale des Eleveurs de Porcs (ANEP)	Antenne départementale			
		Association Nationale des Traiteurs de Porcs (ANAT)	Antenne départementale			

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2019

FILIERE	INTERPROFESSION	DENOMINATION FAITIÈRE NATIONALE	DENOMINATION FAITIÈRE DEPARTEMENTALE OU REGIONALE	DENOMINATION FAITIÈRE COMMUNALE	DENOMINATION OP DE BASE (village)	OBSERVATIONS
Ruminants		Association Nationale des Organisations des Professionnelles des Eleveurs de Ruminants (ANOPER)	Union Départementales des Organisations des Professionnelles des Eleveurs de Ruminants (UDOPER)	Union Communale des Organisations des Professionnelles des Eleveurs de Ruminants (UCOPER)	GVPER	
Volaille	Interprofession des Aviculteurs du Bénin (IAB)	Union Nationale des Aviculteurs Professionnels du Bénin (UNAP-Bénin)				
		Association Nationale des Aviculteurs du Bénin (ANAB)				
Pisciculture		Fédération Nationale des Pisciculteurs du Bénin (FENAPIB)	Union Départementales des Pisciculteurs	Union Communale des Pisciculteurs	Coopératives des Pisciculteurs	
		UNIPA	-	-	-	
		FEBEPA	-	-	-	
Pêche		FENAPECHE				
Pêche continentale		UNAPECAB				
Pêche maritime		UNAPEMAB				

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2019

FILIERE	INTERPROFESSION	DENOMINATION FAITIÈRE NATIONALE	DENOMINATION FAITIÈRE DEPARTEMENTALE OU REGIONALE	DENOMINATION FAITIÈRE COMMUNALE	DENOMINATION OP DE BASE (village)	OBSERVATIONS
Palmier à huile		Fédération Nationale des Planteurs/ Producteurs de Palmier à huile (FNPPH) du Bénin	Union Régionale des Producteurs de Palmier à Huile (URPPH)	Union Communale des Producteurs de Palmier à Huile (UCPPH)	Groupement Villageois des Producteurs de Palmier à Huile GVPPH	
		Fédération Nationale des Unions Régionales des Coopératives d'Aménagement Rural (FENURCAR) du Bénin	Unions Régionales des Coopératives d'Aménagement Rural (URCAR)		Coopératives d'Aménagement Rural (CAR)	
SOJA		Union Nationale des Producteurs de Soja (UNPS)	Union Régionale des Producteurs de Soja	Union Communale des Producteurs de Soja	Coopératives des Producteurs de Soja	
		Association Bénin Soja (ABS)				
Manioc		Association Nationale des Producteurs de Manioc		Union Communale des Groupements villageois des Producteurs de Manioc (GVPM)	Groupement villageois des Producteurs de Manioc (GVPM)	

Rapport de Performances du Secteur Agricole, 2019

FILIERE	INTERPROFESSION	DENOMINATION FAITIÈRE NATIONALE	DENOMINATION FAITIÈRE DÉPARTEMENTALE OU RÉGIONALE	DENOMINATION FAITIÈRE COMMUNALE	DENOMINATION OP DE BASE (village)	OBSERVATIONS
					Groupement villageois des Transformatrices de Manioc (GVTM)	
Maïs	Prévu pour 2020	Association Nationale des Producteurs de Maïs du Bénin	Unions Départementales des Producteurs de Maïs	Coopératives de Producteurs de Maïs		
		Fédération Nationale des Transformateurs de Maïs du Bénin				
		Fédération Nationale des Commerçants de Maïs du Bénin				
KARITE	Reporté pour août 2020	Fédération Nationale des Productrices de Karité du Bénin (FNPK-B)	Unions Départementales des Productrices de Karité (Atacora, Donga, Borgou, Alibori, Collines)	Coopératives de Productrices Coopératives de Ramasseuses de Karité		
		Association Nationale des Transformateurs de Karité (ANTK-B)				